

OBJECTIF 20<sup>+</sup>0  
**PARTICIPEZ**  
**À L'AVENIR**  
DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE !



BILAN DE LA CONCERTATION  
PRELABLE



Au titre du code de l'environnement  
Du 16 septembre 2022 au 15 décembre 2022

## Elaboration du SDRIF-E

### BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE AU TITRE DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

*Du 16 septembre 2022 au 15 décembre 2022*

#### SOMMAIRE

##### Introduction

##### Partie 1. Le projet d'élaboration du SDRIF-E

- 1.1. Le contexte du projet de révision du SDRIF de 2013 en vue d'élaborer un SDRIF-E
- 1.2. La concertation au titre du code de l'environnement
- 1.3. Les sujets soumis à la concertation

##### Partie 2. Le déroulement et les modalités de la concertation

- 2.1. Les moyens pour s'informer sur le projet
- 2.2. Les moyens pour s'exprimer
- 2.3. La participation des parties prenantes sur la plateforme de concertation en ligne
- 2.4. Les actions de concertation auprès du grand public
- 2.5. Les actions de concertation auprès des partenaires de la région
- 2.6. Les actions de concertation auprès des collectivités

##### Partie 3. Synthèse quantitative des avis

- 3.1. Les enseignements issus des contributions numériques du grand public
- 3.2. Les enseignements issus des contributions numériques des partenaires
- 3.3. Les enseignements issus des contributions numériques des collectivités
- 3.4. Les enjeux prioritaires par type de public

##### Partie 4. Analyse thématique des avis

- 4.1. Analyse des avis sur les 7 défis majeurs pour l'Île-de-France à l'horizon 2040 et éléments de réponse de la région
  - i. Réduire l'artificialisation des sols et protéger la biodiversité
  - ii. Lutter contre les émissions de CO2
  - iii. Disposer de plus de logements dans un cadre de vie de qualité
  - iv. Renforcer l'attractivité du territoire Francilien
  - v. Développer l'économie circulaire
  - vi. Développer et améliorer la desserte des territoires
  - vii. Adapter le territoire francilien au changement climatique et garantir sa résilience
- 4.2. Analyse des enjeux transversaux
- 4.3. Contributions sans lien avec l'objet du SDRIF-E

##### Partie 5. Réponses au bilan des garants de la CNDP

- 5.1. Réponses de la région
- 5.2. Réponses attendues de la part des pouvoirs publics
- 5.3. Recommandations des garants en matière de droit à l'information et de participation du public



## INTRODUCTION

Ce bilan a pour objet de rendre publique l'analyse des contributions issues de la concertation du SDRIF-E au titre du code de l'environnement, du 16 septembre au 15 décembre 2022. Par ce biais, la Région Île-de-France apporte des éléments de réponse aux propositions des Franciliens et des précisions sur le rôle du SDRIF-E.

Dans le cadre de cette concertation, la Région Île-de-France a été accompagnée par deux garants de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) qui ont rendu un rapport relatif à la concertation. Ce rapport est [publié](#) sur le site de la Région Île-de-France depuis le 16 janvier 2023. Le présent bilan répond notamment aux questionnements des garants inclus dans leur rapport.

# Pourquoi élaborer un SDRIF-Environnemental ?

Face aux **grands enjeux contemporains**, le schéma d'aménagement régional en vigueur (SDRIF) est apparu comme un cadre dépassé pour dessiner l'Île-de-France de demain et construire une région résiliente aux risques liés au dérèglement climatique.



## Dérèglement climatique et bouleversements sociaux

- ✓ **Urgence face aux risques environnementaux** : canicules, atteintes à la biodiversité, inondations...
- ✓ **Conséquences de la pandémie de la COVID-19** : intensification du télétravail, demande d'un cadre de vie plus agréable, accès aux services essentiels et de proximité...

## Ambitions écologiques de la Région Ile-de-France

- ✓ **Zéro artificialisation nette (ZAN)** : préserver les sols de l'artificialisation et développer un urbanisme raisonné,
- ✓ **Zéro émission nette (ZEN)** : réduire puis stopper les émissions de gaz à effet de serre et favoriser la captation de carbone,
- ✓ **Zéro ressource nette (région circulaire)** : soutenir les initiatives de recyclage et de réemploi, une gestion plus vertueuse des déchets et promouvoir les principes de l'aménagement circulaire en lien avec l'objectif ZAN.

## Exigences réglementaires

- ✓ **Loi climat et résilience du 22 août 2021** : obligation de fixer dans les schémas régionaux et les documents d'urbanisme locaux, une trajectoire de zéro artificialisation nette à l'horizon 2050 et de mettre en place un objectif de réduction du rythme de l'artificialisation par tranche de 10 ans.

ÎledeFrance  
OBJECTIF 2040

Elaboration du nouveau  
SDRIF-Environnemental  
à l'horizon 2040

# La concertation publique en chiffres

La Région a déployé de nombreuses modalités pour recueillir les propositions des Franciliens, des acteurs privés et publics et des collectivités, dont :

- ✓ **Une plateforme de contribution en ligne** : avec des questionnaires, appel à contributions et des ressources sur la concertation
- ✓ **Un kit de concertation « Objectif 2040 »** : pour sensibiliser les Franciliens de manière pédagogique et ludique
- ✓ **13 ateliers dans des lycées** et centres de formation en apprentissage pour s'adresser aux jeunes
- ✓ **9 réunions publiques** pour recueillir des avis du grand public dans les 8 départements franciliens
- ✓ **3 journées de travail avec un panel citoyen** de 100 citoyens tirés au sort et représentatifs de la diversité de la population francilienne
- ✓ **26 jours** de rencontres de proximité dans 51 communes et arrondissements en Île-de-France pour aller vers tous les citoyens



2 502

contributions du grand public sur la plateforme numérique de la concertation

2 169

Franciliens interrogés lors des rencontres de proximité

2 122km

Parcourus par le bus électrique du SDRIF-E pour rencontrer les Franciliens du 26 septembre au 31 octobre

1 117

Participants à des ateliers Objectif 2040 avec la Fresque des défis de l'Île-de-France

# Les défis pour l'Île-de-France à l'horizon 2040

Afin de structurer la concertation, le choix a été fait de déterminer 7 grands défis pour la Région d'ici 2040. Ils **couvrent l'ensemble des champs de compétences du SDRIF-E** et ont permis aux citoyens, partenaires et élus locaux de faire part de leurs préoccupations et recommandations.

 <p><b>LES DÉFIS DE L'ÎLE-DE-FRANCE</b> Région Île-de-France   SDRIF-E 2040</p>	<p><b>Réduire l'artificialisation des sols et protéger la biodiversité</b></p>  <p>Il s'agit ici d'endiguer la consommation des ressources naturelles, l'atteinte à la biodiversité, la fragmentation des milieux naturels, l'étalement urbain ou encore la perte des sols agricoles.</p>	<p><b>Lutter contre les émissions de CO2</b></p>  <p>Ce défi concerne la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la dépendance à la voiture et la consommation d'énergies fossiles.</p>	<p><b>Disposer de plus de logements dans un cadre de vie de qualité</b></p>  <p>Cet objectif concerne la zone dense et l'habitat périurbain. Il questionne la dépendance à la voiture, les prix des logements et le cadre de vie.</p>
<p><b>Renforcer l'attractivité du territoire francilien</b></p>  <p>Ce défi porte à la fois sur les conditions et le cadre de vie des Franciliens, mais aussi sur la capacité de la région à attirer des entreprises et donc de l'emploi.</p>	<p><b>Développer l'économie circulaire</b></p>  <p>Il s'agit ici de maîtriser et réduire la production de déchets, notamment les déchets de la (dé)construction ainsi que la consommation des ressources naturelles.</p>	<p><b>Développer les mobilités et améliorer la desserte des territoires</b></p>  <p>Ce défi concerne notamment les transports dans la zone dense avec le futur métro mais aussi la desserte de l'habitat périurbain, afin de questionner la séparation des usages et de proposer une alternative à la dépendance à la voiture.</p>	<p><b>Adapter le territoire au changement climatique et garantir sa résilience</b></p>  <p>Il s'agit ici d'adapter le territoire au dérèglement climatique et notamment aux canicules, de lutter contre les îlots de chaleur urbains et d'améliorer la qualité de l'air et la santé des Franciliens.</p>

ÎledeFrance  
OBJECTIF 2040

Elaboration du nouveau SDRIF-Environnemental à l'horizon 2040

## Les principaux enseignements issus de la concertation



La préservation des espaces verts et naturels, l'accès aux transports dans tous les territoires et le développement d'une offre de logements à prix abordable sont les préoccupations les plus citées par les Franciliens à l'horizon 2040.



L'objectif de zéro artificialisation nette est majoritairement jugé comme prioritaire par les Franciliens. Pour y arriver, les espaces naturels et les continuités écologiques doivent être protégés et préservés. La densification, pour être acceptée, doit d'abord se faire grâce à la réhabilitation de friches, la rénovation des bâtiments et l'utilisation des logements et bureaux vacants, dans le respect des paysages urbains.



La réduction des émissions de CO2 est considéré par tous comme un défi central. Pour y arriver, les Franciliens identifient la décarbonation des transports et de la logistique comme des enjeux majeurs. La rénovation thermique des bâtiments et le développement des énergies renouvelables, notamment le recours à la géothermie, doivent être massifiés.



La création d'une offre de logements abordables est jugée essentielle pour une grande partie des Franciliens. Pour limiter les déchets de la construction, ils insistent sur le besoin d'évolutivité et de réversibilité des bâtiments en fonction de l'évolution des besoins et usages, notamment par la transformation des bureaux vacants en logements.



En matière d'attractivité du territoire, les Franciliens et les collectivités insistent sur la nécessité de mieux répartir l'offre d'emplois sur le territoire afin de réduire les déplacements et de dynamiser les centres villes. La réindustrialisation est également souhaitée dans les territoires par le développement de filières industrielles vertes, plus artisanales, low-tech et circulaires.



Concernant le développement de l'économie circulaire, les Franciliens soulignent l'importance de réduire les déchets de la construction grâce au recyclage et à la réutilisation des matériaux. Le réemploi des ressources et la valorisation des déchets doivent également être facilités grâce à l'implantation de ressourceries, de fablabs, de points de compostages et d'unités de biométhanisation.



Les Franciliens souhaitent une amélioration des conditions de transport grâce au renforcement de l'offre dans le réseau actuel, la création d'une offre de bus rapides et performants et un développement de l'intermodalité (construction de parkings, pistes cyclables et gares routières à proximité des gares ferroviaires).



L'adaptation au changement climatique doit passer par l'optimisation de la gestion de l'eau, la lutte contre les îlots de chaleur urbain et la réduction des risques d'inondations. Pour ce faire, les solutions fondées sur la nature (végétalisation, protection des zones humides, désimperméabilisation) sont à privilégier. La résilience alimentaire doit être soutenue grâce à la protection des terres agricoles et le développement de circuits courts et d'une agriculture vivrière de proximité.

ÎledeFrance  
OBJECTIF 2040

Elaboration du nouveau SDRIF-Environnemental à l'horizon 2040



## **PARTIE 1. LE PROJET D'ÉLABORATION DU SDRIF-E**

### 1.1. LE CONTEXTE DU PROJET DE REVISION DU SDRIF DE 2013 AFIN D'ELABORER UN SDRIF-ENVIRONNEMENTAL OU SDRIF-E

#### **LES OBJECTIFS DE LA REVISION DU SDRIF DE 2013**

Le SDRIF de 2013 est apparu comme un cadre dépassé pour apporter des réponses efficaces aux grands enjeux contemporains. Le dérèglement climatique ou encore la pandémie de la COVID-19 ont provoqué de lourds bouleversements qui doivent être pris en compte dans le futur schéma directeur de l'Île-de-France.

Le rapport des Franciliens au temps et à l'espace est profondément remis en question, comme le montre l'irruption du télétravail à grande échelle ou encore le regain d'attractivité des villes moyennes ou des zones rurales. Les différents confinements ont également mis en exergue la question de l'accès aux services essentiels et de proximité, et celle de l'importance du cadre de vie.

Par ailleurs, face à l'urgence climatique, les trajectoires « zéro artificialisation nette » (ZAN), « zéro émission nette » (ZEN) et « zéro déchet » se sont également imposées comme des sujets incontournables. Les objectifs du SDRIF de 2013 en matière d'artificialisation ne sont plus suffisants pour répondre aux engagements de sobriété foncière ambitieux pris par la Région en septembre 2020, à l'issue de la COP Île-de-France pour le climat.

La révision du SDRIF vise également à se mettre en conformité avec le cadre réglementaire posé par la nouvelle loi climat et résilience du 22 août 2021. Les objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols doivent désormais être intégrés aux grands schémas régionaux. Plus précisément, la loi climat et résilience exige que soit fixée une trajectoire permettant d'aboutir à une zéro artificialisation nette au plus tard en 2050 et un objectif de réduction du rythme de l'artificialisation par tranche de 10 ans. De plus, elle prévoit que ces obligations soient incorporées dans les schémas régionaux d'ici 2024.

Pour répondre aux grands enjeux contemporains et mettre en œuvre le nouveau cadre réglementaire, la Région Île-de-France a fait le choix de procéder à une révision globale du SDRIF. Afin de concilier lutte contre le dérèglement climatique et attractivité du territoire, la Région ambitionne d'intégrer les principes de l'économie circulaire aux fondamentaux de l'aménagement de son territoire. Pour répondre aux conséquences du changement climatique et à la crise énergétique, la Région doit également favoriser le développement des productions locales sur le territoire (réseaux de chaleur, solaire, méthanisation, récupération de chaleur des datacenters, hydrogène vert, chaufferies biomasse...) et envisager, de façon circulaire, la gestion des déchets de construction et ménagers.

L'adaptation du territoire régional au changement climatique s'impose comme une urgence. En effet, l'évolution du climat et les phénomènes météorologiques extrêmes de plus en plus fréquents interrogent la capacité des villes et des espaces urbains denses à rester viables et vivables. L'augmentation des catastrophes naturelles liées au changement climatique, mais aussi l'accroissement des populations exposées aux risques naturels et technologiques implique de renforcer la prise en compte des risques dans l'aménagement du territoire francilien. Le risque hydrique, par exemple, doit être mieux pris en compte dans toutes ses dimensions, autant le surplus (inondations, crues etc.) que le manque (sécheresse etc.)

#### **UN NOUVEAU SCHEMA POUR INTEGRER LES PRINCIPES DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE ET L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE (ZAN, ZEN)**

Afin de répondre aux obligations du cadre réglementaire actuel ainsi que d'assurer l'atteinte des objectifs, notamment environnementaux, poursuivis par la région Île-de-France, la nouvelle version du SDRIF doit intégrer des dimensions nouvelles. Pour cela, il s'appuie sur les trois piliers suivants :

- **Objectif de Zéro artificialisation nette (ZAN)**

Cet objectif vise à préserver les sols de l'artificialisation afin de développer un urbanisme raisonné tout en intensifiant les actions en faveur de la renaturation et de la dépollution des sols. Le but recherché est de réconcilier ville et nature : cela se traduit notamment par la promotion du recyclage urbain, la transformation des friches, la requalification des entrées de ville, ou encore la reconversion des bâtiments.

- **Objectif de Zéro émission nette (ZEN)**

Pour atteindre cet objectif, il convient de réduire fortement les émissions de gaz à effet de serre, tout en favorisant la captation de carbone. Evidemment, la préservation et le développement des espaces naturels et forestiers y concourt mais d'autres solutions doivent pouvoir être envisagées notamment en matière de transports, de construction ou encore autour d'activités économiques.

- **Objectif Zéro ressource nette (région circulaire)**

Faire de l'Île-de-France une région circulaire permettrait de réduire sa vulnérabilité en termes d'approvisionnement et de limiter sa dépendance extérieure. Pour atteindre cet objectif, il convient de favoriser les initiatives de recyclage, une gestion plus vertueuse des déchets et de promouvoir les principes de l'aménagement circulaire en lien avec l'objectif ZAN.

## **LES ACTEURS DE L'ÉLABORATION DU SDRIF-E**

### **La Région Île-de-France maître d'ouvrage de l'élaboration du SDRIF-E**

La Région agit dans la plupart des domaines qui concernent la vie quotidienne des 12 millions de Franciliens (les transports, les lycées, l'apprentissage, le développement économique, l'environnement etc.). Elle aménage un territoire diversifié, à la fois urbain et rural, qui se révèle restreint à l'échelle du territoire français mais économiquement riche et dense. Chef de file en matière d'aménagement du territoire, la Région Île-de-France est aujourd'hui pleinement responsable de la mise en révision du SDRIF. En tant que maître d'ouvrage du SDRIF, elle a défini les contours de cette nouvelle étape de planification francilienne en décidant de lancer l'élaboration du SDRIF-Environnemental (SDRIF-E). Pour mener à bien cette mission, la Région a mis en place une équipe dédiée au SDRIF-E, la mission SDRIF-E, qui réunit différents champs d'expertise et évolue au sein du pôle logement transport et aménagement de la Région.

### **Les principaux acteurs aux côtés de la Région**

#### *L'Etat*

Les représentants de l'Etat sont pleinement associés au processus d'élaboration du SDRIF-E. Le préfet de région participe au comité de pilotage mis en place en janvier 2022. Ses services (la DRIEAT notamment) travaillent étroitement avec la mission SDRIF-E du conseil régional.

#### *L'institut Paris Région*

Sa mission essentielle est de réaliser les études et travaux nécessaires à la prise de décision de la Région Île-de-France et de ses partenaires. De l'échelon local à l'échelon des grandes métropoles, il intervient

dans de nombreux domaines tels que l'urbanisme, les transports et la mobilité, l'environnement, l'économie et les questions de société. Il apporte son soutien aux politiques d'aménagement et de développement des communes, des intercommunalités et des départements. Dans le cadre de l'élaboration du SDRIF-E, l'Institut agit en tant que maître d'œuvre, c'est-à-dire qu'il met à disposition ses compétences techniques et opérationnelles pour réaliser les différents documents du SDRIF-E en lien avec l'équipe dédiée au SDRIF-E de la Région.

### *Le CESER*

Le conseil économique, social et environnemental régional (CESER) est une assemblée consultative représentant la population Francilienne. Le CESER remplit une mission de consultation auprès des instances politiques de la région. Il ne prend aucune décision mais émet des avis par le biais desquels il participe à l'administration de la région. Il a pour mission d'informer le conseil régional sur les enjeux et conséquences économiques, sociales et environnementales des politiques régionales, de participer aux consultations organisées à l'échelle régionale, ainsi que de contribuer à des évaluations et à un suivi des politiques publiques régionales. A ce titre, un représentant du CESER participe au comité de pilotage du SDRIF. Les membres du CESER sont régulièrement invités à participer à d'autres instances telles que la conférence des territoires Franciliens ou le comité des partenaires.

### **Les collectivités franciliennes**

L'implication des collectivités territoriales dans le processus de concertation est assurée par plusieurs modalités : la Conférence des Territoires Franciliens (CTF), les réunions départementales avec les élus et le questionnaire des maires envoyé à tous les maires de l'Île-de-France.

Outre leur contribution en tant qu'acteurs de terrain informés, l'implication des collectivités dans le processus de concertation vise également à favoriser l'appropriation du projet. Elle permet aussi une concertation en continue et une co-construction des objectifs afin d'ancrer localement les trajectoires ZAN.

### **Les acteurs privés, publics et associatifs**

Afin de recueillir les avis des acteurs qui font l'aménagement du territoire francilien, la Région a lancé un appel à contributions et a mis en place un comité des partenaires. Réuni à cinq reprises en 2022, le comité des partenaires a permis d'approfondir les grands enjeux de la révision et de confronter des points de vue parfois contradictoires.

## **LE CALENDRIER DE LA CONCERTATION**

Le lancement de la révision du SDRIF a été acté par délibération du Conseil Régional du 17 novembre 2021.

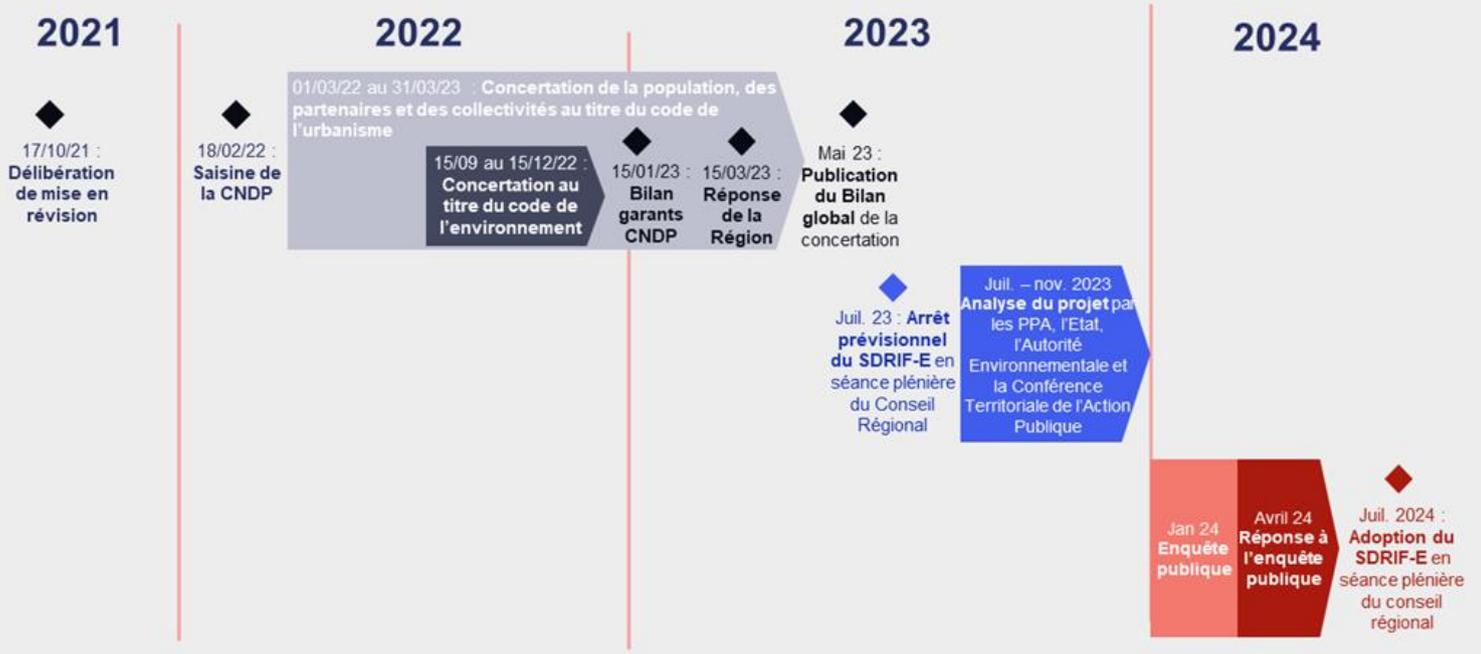
Le calendrier prévisionnel d'élaboration du SDRIF-E s'étale sur plus de 2 ans :

- Le Conseil régional devrait délibérer sur une première version du SDRIF-E mi-2023 ;
- Après avis des personnes publiques associées, de l'Autorité Environnementale, de l'Etat, de la Conférence territoriale de l'action publique et après enquête publique, une deuxième version sera soumise à délibération du Conseil régional en 2024 ;
- Enfin, le Conseil d'Etat devra approuver ce nouveau SDRIF-E pour le rendre opposable.

La concertation pour la révision du SDRIF a débuté en mars 2022 et s’achèvera en juillet 2023. Elle se découpe en trois parties :

- Une première phase de concertation continue au titre du code de l’urbanisme de mars à août 2022,
- Une seconde phase de concertation préalable au titre du code de l’environnement de septembre à décembre 2022,
- Une troisième phase de la concertation continue au titre du code de l’urbanisme de janvier 2023 à mai 2023.

## Le calendrier prévisionnel global du SDRIF-E



### 1.2. LA CONCERTATION AU TITRE DU CODE DE L’ENVIRONNEMENT

Cette concertation s’inscrit au cœur d’une concertation continue au titre du code de l’urbanisme. Lancée le 16 septembre et close le 15 décembre 2022, elle a bénéficié d’une dynamique de lancement produite par la première phase de concertation mais n’a pas pu intégrer toutes les contributions réalisées en amont.

Un bilan des actions de concertation conduites au titre du code l’urbanisme, de mars à septembre 2022, est également publié sur le site internet de la Région.

Le code de l’urbanisme, tout comme le code de l’environnement, impose d’associer la population à l’élaboration du SDRIF-E. A ce titre, les contributions citoyennes compilées durant la concertation au titre du code de l’urbanisme viennent évidemment alimenter les travaux du SDRIF-E. Toutefois, ces contributions ayant été produites en dehors du calendrier de la concertation au titre du code de l’environnement, elles ne peuvent être traitées ici. Ainsi, ce bilan produit par le maître d’ouvrage et celui produit par les garants de la CNDP tiennent donc compte exclusivement des contributions

exprimées pendant la concertation réglementaire au titre du code de l'environnement du 16 septembre au 15 décembre.

## **UNE VOLONTE DE CONCERTATION LA PLUS EFFICACE POSSIBLE AVEC L'ASSOCIATION DE DEUX GARANTS DE LA CNDP**

Dans le cadre de la concertation au titre du code de l'environnement, la Région Île-de-France a fait le choix d'être accompagnée par la commission nationale du débat public (CNDP). Pour cette concertation, la CNDP a désigné deux garantes : Madame Paola Orozco-Souël et Madame Myriam Merad. Le 15 octobre 2022, Mme Orozco-Souel ayant été appelée sur d'autres missions, la CNDP a alors désigné Monsieur Régis Guyot comme garant pour poursuivre l'accompagnement de la Région Île-de-France, aux côtés de Madame Myriam Mérad. Cet accompagnement visait à garantir la dynamique de concertation publique engagée par la Région et à assurer la performance des dispositifs déployés pour aller vers tous les Franciliens.

Les garants ont pour rôle de garantir le droit à l'information et à la participation de tous les publics. Le public peut également leur adresser ses observations et propositions par mail tout au long de la période de concertation. La mission des garants s'est terminée le 15 janvier 2023 avec la remise de leur rapport sur le déroulement de la concertation préalable au titre du code l'environnement, disponible sur le site internet de la Région au lien suivant :

[https://www.iledefrance.fr/sites/default/files/medias/2023/01/bilan%20des%20garants%20SDRIF%20E\\_2.pdf](https://www.iledefrance.fr/sites/default/files/medias/2023/01/bilan%20des%20garants%20SDRIF%20E_2.pdf)

La conclusion globale du rapport des garants est la suivante :

*« De manière objective et factuelle, les garants attestent, au vu de ces constats, du respect par la Région des impératifs de transparence, de compte-rendu, d'équité de traitement des différents publics et d'inclusion, ceci tout au long des trois mois de la concertation préalable au titre du code de l'environnement, ainsi que de la sincérité de la démarche de concertation et de l'implication du niveau politique et administratif de la Région. »*

### 1.3. LES SUJETS SOUMIS A CONCERTATION

#### **CONTRIBUTION SUR LES DEFIS POUR LA REGION ÎLE-DE-FRANCE A L'HORIZON 2040**

Afin de structurer la concertation, le choix a été fait de définir 7 grands défis pour la Région Île-de-France d'ici 2040. Ces défis couvrent l'ensemble des champs de compétences du SDRIF-E et ont permis aux citoyens, partenaires et élus locaux de faire part à la fois de leurs préoccupations ainsi que de leurs recommandations autour de chacun des thèmes. L'analyse de ces contributions se découpe donc autour de ces 7 thématiques :

#### **Réduire l'artificialisation des sols et protéger la biodiversité**

Il s'agit ici d'endiguer la consommation des ressources naturelles, l'atteinte à la biodiversité, la fragmentation des milieux naturels, l'étalement urbain ou encore la perte des sols agricoles.

#### **Lutter contre les émissions de CO2**

Ce défi concerne la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la dépendance à la voiture et la consommation d'énergies fossiles.

### **Disposer de plus de logements dans un cadre de vie de qualité**

Cet objectif concerne la zone dense et l'habitat périurbain. Il questionne la dépendance à la voiture, les prix des logements et le cadre de vie.

### **Renforcer l'attractivité du territoire francilien**

Ce défi porte à la fois sur les conditions et le cadre de vie des Franciliens, mais aussi sur la capacité de la région à attirer des entreprises et donc de l'emploi.

### **Développer l'économie circulaire**

Il s'agit ici de maîtriser et réduire la production de déchets, notamment les déchets de la (dé)construction ainsi que la consommation des ressources naturelles.

### **Développer les mobilités et améliorer la desserte des territoires**

Ce défi concerne notamment les transports dans la zone dense avec le futur métro mais aussi la desserte de l'habitat périurbain, afin de questionner la séparation des usages et de proposer une alternative à la dépendance à la voiture.

### **Adapter le territoire Francilien au changement climatique et garantir sa résilience**

Il s'agit ici d'adapter le territoire francilien au dérèglement climatique et notamment aux canicules ; de lutter contre les îlots de chaleur urbains ; et d'améliorer la qualité de l'air et la santé des populations.

## **LA SENSIBILISATION DES FRANCILIENS AUX ENJEUX DU SDRIF-E**

Parmi toutes les modalités de la concertation, celles s'adressant au grand public et aux jeunes ont nécessité un travail d'explication et de vulgarisation du SDRIF-E, de ses piliers (ZAN, ZEN, Circulaire), de ses enjeux et des défis qui se posent à l'échelle de la région. Lors des rencontres avec les Franciliens, les intervenants ont dû veiller à fournir une explication concise de la nature du SDRIF-E à chaque début d'interaction. En effet, peu d'interlocuteurs rencontrés connaissaient ce document et ses objectifs.

## **PARTIE 2. LE DEROULEMENT ET LES MODALITES DE CONCERTATION**

### 2.1. LES MOYENS POUR S'INFORMER SUR LE PROJET

Les principales actions en matière de communication de la concertation avaient pour objectifs de :

- Sensibiliser les Franciliens à grande échelle aux défis régionaux en matière d'environnement et d'aménagement à adresser pour construire l'Île-de-France de 2040 ;
- Générer du trafic vers la plateforme de contribution en ligne ;
- Inviter tous les Franciliens à participer aux événements de concertation (réunions publiques, rencontres de proximité, ateliers objectif 2040) ;
- Partager au fur et à mesure de son déroulement les avancées de la concertation et les sujets émergents.

De fait, de nombreux canaux de communication ont été utilisés pour inviter un maximum de Franciliens à participer à la démarche de concertation du SDRIF-E. La plateforme de contribution en ligne a constitué l'outil principal pour collecter les diverses contributions des participants, des QR codes ou liens URL redirigeant le public vers celle-ci figuraient systématiquement dans les publications dédiées (flyers, kit de concertation, document d'information...).

#### **Une page internet dédiée au SDRIF-E sur le site de la Région**

En premier lieu, une page internet dédiée à l'élaboration du nouveau SDRIF-Environnemental a été créée pour partager des contenus au fil de l'actualité du projet (comptes-rendus et analyses des actions menées avec les parties prenantes, calendrier de la concertation, ressources de l'Institut Paris Région, etc.). De plus, des articles et vidéos explicatifs présentant les enjeux du SDRIF-E de manière didactique et pédagogique ont été publiés.

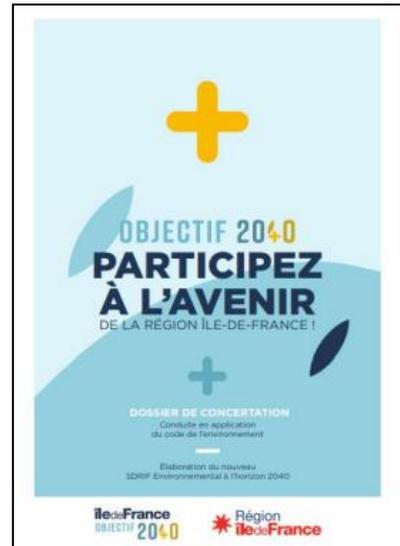
Cette page dédiée a été consultée 7060 fois au cours de la concertation au titre du code de l'environnement du 16 septembre au 15 décembre. Les articles avec le plus de vues sont :

Article	Nombre de vues
« La concertation préalable à l'élaboration du SDRIF-E est lancée » <a href="https://www.iledefrance.fr/la-concertation-prealable-lelaboration-du-sdrif-e-est-lancee">https://www.iledefrance.fr/la-concertation-prealable-lelaboration-du-sdrif-e-est-lancee</a>	1159
« SDRIF-E : devenez ambassadeur de la concertation grâce aux animations « Objectif 2040 » <a href="https://www.iledefrance.fr/sdrif-e-devenez-ambassadeur-de-la-concertation-grace-aux-animations-objectif-2040">https://www.iledefrance.fr/sdrif-e-devenez-ambassadeur-de-la-concertation-grace-aux-animations-objectif-2040</a>	574
« SDRIF-E : pour aménager l'Île-de-France à l'horizon 2040 » <a href="https://www.iledefrance.fr/sdrif-e-pour-amenager-île-de-France-lhorizon-2040">https://www.iledefrance.fr/sdrif-e-pour-amenager-île-de-France-lhorizon-2040</a>	439
« SDRIF-E : la concertation part à la rencontre des Franciliens en bus électrique » <a href="https://www.iledefrance.fr/sdrif-e-la-concertation-part-la-rencontre-des-Franciliens-en-bus-electrique">https://www.iledefrance.fr/sdrif-e-la-concertation-part-la-rencontre-des-Franciliens-en-bus-electrique</a>	428

« Tous les comptes rendus des différentes modalités de concertation du SDRIF-E » <a href="https://www.iledefrance.fr/point-detape-sur-lavancee-de-la-concertation-du-sdrif-e">https://www.iledefrance.fr/point-detape-sur-lavancee-de-la-concertation-du-sdrif-e</a>	315
« SDRIF-E : la concertation se poursuit près de chez vous » <a href="https://www.iledefrance.fr/sdrif-e-les-reunions-publiques-departement-par-departement">https://www.iledefrance.fr/sdrif-e-les-reunions-publiques-departement-par-departement</a>	355
« Tous les comptes rendus des différentes modalités de concertation du SDRIF-E » <a href="https://www.iledefrance.fr/point-detape-sur-lavancee-de-la-concertation-du-sdrif-e">https://www.iledefrance.fr/point-detape-sur-lavancee-de-la-concertation-du-sdrif-e</a>	315
« En bref : le SDRIF-E pour l'Île-de-France à l'horizon 2040 » <a href="https://www.iledefrance.fr/en-bref-le-sdrif-e-pour-lîle-de-france-lhorizon-2040">https://www.iledefrance.fr/en-bref-le-sdrif-e-pour-lîle-de-france-lhorizon-2040</a>	293
« Objectif 2040 : le SDRIF-E en détail » <a href="https://www.iledefrance.fr/objectif-2040-le-sdrif-e-en-detail">https://www.iledefrance.fr/objectif-2040-le-sdrif-e-en-detail</a>	273
« Le SDRIF-Environnemental pour l'Île-de-France à l'horizon 2040 » <a href="https://www.iledefrance.fr/le-sdrif-environnemental-pour-lîle-de-france-lhorizon-2040">https://www.iledefrance.fr/le-sdrif-environnemental-pour-lîle-de-france-lhorizon-2040</a>	143
« La concertation du SDRIF-E auprès des collectivités » <a href="https://www.iledefrance.fr/la-concertation-du-sdrif-e-aupres-des-collectivites">https://www.iledefrance.fr/la-concertation-du-sdrif-e-aupres-des-collectivites</a>	139
« Le panel citoyen dans la concertation du SDRIF-E » <a href="https://www.iledefrance.fr/le-panel-citoyen-dans-la-concertation-du-sdrif-e">https://www.iledefrance.fr/le-panel-citoyen-dans-la-concertation-du-sdrif-e</a>	135
« Médiathèque et ressources du SDRIF-Environnemental » <a href="https://www.iledefrance.fr/mediatheque-et-ressources-du-sdrif-environnemental">https://www.iledefrance.fr/mediatheque-et-ressources-du-sdrif-environnemental</a>	129
« La concertation du SDRIF-E auprès des professionnels et des associations » <a href="https://www.iledefrance.fr/sdrif-e-comite-des-partenaires">https://www.iledefrance.fr/sdrif-e-comite-des-partenaires</a>	64
« Toutes les réponses à vos questions sur le SDRIF-E » <a href="https://www.iledefrance.fr/faq-sdrif-e">https://www.iledefrance.fr/faq-sdrif-e</a>	47

## Le dossier de la concertation

Accessible en ligne depuis la page dédiée au SDRIF-E et diffusé lors des divers événements de concertation effectués en présentiel, ce dossier permet aux Franciliens de comprendre l'ambition et les enjeux de la révision du SDRIF-E. Les lecteurs peuvent ainsi s'informer sur le rôle du schéma directeur et les fondements réglementaires de la concertation au titre du code de l'environnement.



## Les insertions presse dans « Le Parisien » et « Le Figaro »



Conformément aux réglementations du code de l'environnement, deux avis de concertation préalable au SDRIF-E ont été publiés dans la presse locale (« Le Parisien » et « Le Figaro Île-de-France ») 15 jours avant le début de celle-ci.

Au cours de la concertation, douze insertions presse supplémentaires ont été incluses dans des éditions des journaux « Le Parisien » et « Le Figaro Île-de-France » afin d'inciter les Franciliens à participer :

- Le 20 octobre,
- Le 26 octobre,
- Le 14 novembre,
- Le 28 novembre,
- Le 5 décembre,
- Le 12 décembre.

Par ailleurs, pour inviter les Franciliens à participer aux réunions publiques, des insertions presse ont également été publiées dans la presse locale :

- Le Parisien le 29 novembre pour la réunion publique du Val-de-Marne à Créteil le 7 décembre,
- Le Parisien le 29 novembre pour la réunion publique du Val-de-Marne à Courbevoie le 8 décembre,
- Les affiches parisiennes pour la réunion publique de Paris le 13 décembre.

## La diffusion de contenus dans les Transiliens de la SNCF

Afin de mobiliser un autre moyen de communication à grande échelle, la Région a planifié la diffusion d'une vidéo motion design à bord de 172 trains équipés de 5 500 écrans pour un public estimé entre 600 000 et 800 000 personnes par jour.

Cette vidéo est également disponible en ligne : <https://www.iledefrance.fr/le-sdrif-environnemental-pour-Île-de-France-l'horizon-2040>

## La distribution du « Mag Région Île-de-France »

Une page du magazine dédiée à la concertation du SDRIF-E figurait dans l'édition Automne 2022, en quatrième de couverture. 5,7 millions d'exemplaires ont été distribués dans les boîtes aux lettres des Franciliens. Cette page renvoyait sur le site internet dédié au SDRIF-E via un QR code.



## L'envoi d'emails depuis le CRM de la Région

Pour les réunions publiques de l'Essonne à Evry le 9 novembre, des Yvelines à Epône le 10 novembre, de la Seine Saint-Denis à Bobigny le 15 novembre et de Seine-et-Marne à Dammarie-les-Lys le 16 novembre, 190 000 Franciliens résidant dans ces départements ont reçu des invitations ciblées par mail.

Pour les réunions publiques du Val d'Oise à Cergy le 30 novembre, du Val-de-Marne à Créteil le 7 décembre, des Hauts-de-Seine à Courbevoie le 8 décembre et de Paris dans le 18ème arrondissement le 13 décembre, une newsletter de la Région a été envoyée à l'ensemble des 240 000 Franciliens recensés dans les bases de données de la Région.

Pour la réunion publique en visioconférence du 15 décembre, des invitations ciblées ont été envoyées à 1400 personnes qui avaient contribué sur la plateforme numérique de concertation.

## Le boîtage ciblé et relai dans certaines communes

Un boîtage ciblé a été organisé dans des villes concernées par les réunions publiques : Dammarie-Les-Lys (9 927 flyers), Cergy (27 587 flyers), Courbevoie (39 700 flyers), Epône (2 850 flyers) et Créteil (37 262 flyers).

En plus, les villes et communes d'Evry-Courcouronnes, Yvelines, CD Seine et Marne, Val d'Oise, CC Bassée Montois, Cergy, Pontoise, Créteil, Antony et Courbevoie ont relayé des informations sur les réunions publiques à leurs habitants via les réseaux sociaux ou leur site internet.

## La campagne sur les réseaux sociaux

Afin de cibler les plus jeunes générations, particulièrement concernées par l'Île-de-France de 2040, des informations et contenus relatifs à la concertation ont été relayés systématiquement sur Instagram, Twitter, Facebook et LinkedIn. Au total, les 12 messages (ou posts) natifs, publiés sur les comptes de la Région sur les 4 réseaux sociaux, ont collecté plus de 64K impressions, 41 commentaires, 635 likes et 195 partages.

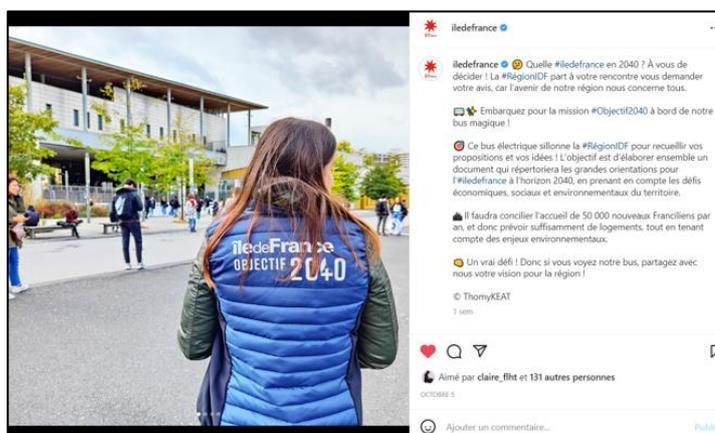
Réseau social	Type de publication	Redirection vers	Nombre d'impression	Nombre de réactions	Taux d'engagement
Tous	12 Publications natives	<a href="http://iledefrance.fr/objectif2040">iledefrance.fr/objectif2040</a>	64k	41 commentaires 635 likes 195 partages	1,35%
Instagram	2040 Stories	<a href="#">Questionnaire Ma Vie en 2040</a>	33k	4,4k réponses	13%
Facebook /Instagram	Sponsorisée : Mobilité	<a href="#">Questionnaire Ma Vie en 2040</a>	2 849 945	4 168 clics	0,15%
	Sponsorisée : Habitat		6 984 346	9 554 clics	0,14%
	Sponsorisée : Emploi		2 063 030	1 510 clics	0,07%
	Sponsorisée : Climat		1 284 042	2 642 clics	0,21%
	Sponsorisée : Générique		2 552 165	5 122 clics	0,20%
Twitter	Sponsorisée : Générique	<a href="#">Questionnaire Ma Vie en 2040</a>	1 555 927	4 308 clics	0,28%
	Sponsorisée : Climat		1 552 864	4 181 clics	0,27%
	Sponsorisée : Mobilité		1 564 725	4 332 clics	0,28%

	Sponsorisée : Habitat		1 544 729	3 867 clics	0,25%
	Sponsorisée : Emploi		1 540 825	4 082 clics	0,26%
Performance Garantie (Display)	Display	<a href="#">Questionnaire Ma Vie en 2040</a>	4 473 766	6 682 clics	0,15%
	Native		5 766 421	26 903 clics	0,47%

Par ailleurs, des publications sponsorisées ont également été publiées sur Facebook, Instagram et Twitter sur 5 thématiques distinctes :

- Message générique,
- Mobilité,
- Habitat,
- Emploi,
- Climat.

Ces publications ont totalisé 17 999 257 impressions et 33 585 clics vers le questionnaire « Ma vie en 2040 » sur la plateforme de concertation du SDRIF-E. Ainsi, malgré un taux d'engagement plus bas que pour les autres modalités de communication via les réseaux sociaux, ces messages, par le nombre d'impressions très importants qu'ils génèrent, permettent d'atteindre des personnes généralement non touchées ou tenues au courant des processus de concertation, dans une démarche « d'aller vers ».



Post Instagram du 5 octobre 2022



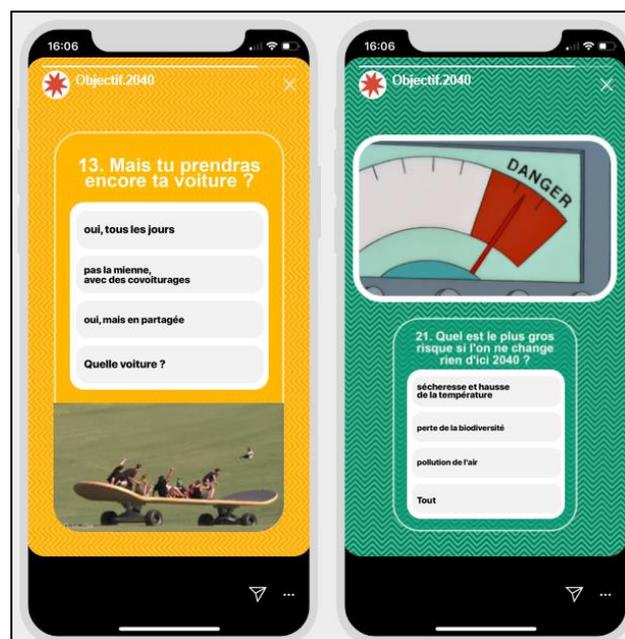
Post Facebook du 14 novembre 2022

Les publications sponsorisées Twitter sont celles qui fonctionnent le mieux en termes de taux d'engagement car elles s'adressent à un public généralement plus spécialisé (journalistes, influenceurs, personnages politiques, professionnels).



Post Twitter du 26 septembre 2022

En complément, et pour toucher les publics les plus jeunes, la Région a déployé un concept créatif et innovant sur Instagram avec la publication de 24 « stories » rédigées à partir des questions du questionnaire en ligne « Ma vie en 2040 ». Chaque story Instagram publiée tous les mardis et les jeudis correspondait à une thématique majeure pour le SDRIF-E dont les mobilités, le climat ou encore le logement. Cette campagne a atteint environ 33 000 internautes et a obtenu 4 400 réactions.



## Les insertions sponsorisées dans les médias digitaux

La campagne médiatique digitale de la Région s'est appuyée sur les mêmes visuels que les contenus sponsorisés sur les réseaux sociaux. Cela a permis une continuité dans la communication et d'attiser la curiosité des utilisateurs qui ont pu visualiser plusieurs fois les mêmes annonces sur différents supports. Ces contenus ont été diffusés sous forme d'articles sur les sites internet des médias Le Monde, BFM TV, l'Express, Télérama, Le Point et La Poste. Ces insertions ont généré un total de 3 293 854 impressions et de 4 120 clics vers la plateforme de concertation.



## 2.2. LES MOYENS POUR S'EXPRIMER

Afin de garantir à tous les Franciliens l'opportunité de contribuer à la concertation, plusieurs modalités de participation ont été déployées. Ces actions ont permis d'aller à la rencontre de personnes plus éloignées et moins disposées à contribuer au projet.

### La plateforme de contribution en ligne

Les activités proposées sur la plateforme de contribution en ligne constituaient la colonne vertébrale de la concertation. En effet, son objectif était de recueillir des propositions à grande échelle en dédiant des espaces spécifiques aux différentes parties prenantes (grand public, collectivités et partenaires) pour accompagner leurs actions pendant la concertation.

Chaque espace contenait :

- Un onglet de présentation des modalités et du calendrier de la concertation avec des informations et un langage adapté en fonction du public cible,
- L'agenda des événements passés et à venir,
- Les coordonnées des garants de la CNDP,
- Des liens de téléchargement du kit de la concertation pour l'animation des ateliers « Objectif 2040 »,
- Un onglet d'appel à contributions libres thématiques autour des enjeux du SDRIF-E :
  - Contenir l'étalement urbain,
  - Atteindre la neutralité carbone,
  - Accueillir de nouveaux Franciliens dans de bonnes conditions,
  - Préserver les zones rurales et naturelles,
  - Garantir le développement durable et contribuer au rayonnement international.

D'autres activités par public cible ont été proposées.

#### Espace grand public :

- Un questionnaire « Ma vie en 2040 » permettant aux Franciliens d'envisager l'avenir de l'Île-de-France à l'horizon 2040 en prenant en compte les enjeux du SDRIF-E,
- Un questionnaire pour réagir aux enjeux puis sélectionner des priorités parmi une première liste de leviers,
- Un onglet de téléversement des résultats des ateliers « Objectif 2040 ».

#### Espace collectivités :

- Un onglet de ressources complémentaires contenant les comptes-rendus des Conférences des Territoires Franciliens,
- Un questionnaire destiné aux maires accessible via un lien envoyé directement aux collectivités.

#### Espace partenaires :

- Un onglet de ressources complémentaires contenant les comptes-rendus des Comités des Partenaires

### 2.3. LA PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES SUR LA PLATEFORME DE CONCERTATION EN LIGNE

Une participation constante du grand public a pu être observée, avec une hausse significative le dernier mois de la concertation au titre du code de l'environnement (décembre 2022).

	Nombre de contributions
Questionnaire « Ma vie en 2040 »	1 372
Questionnaire « Priorisez les défis et leviers pour l'avenir de l'Île-de-France »	788
Résultats des ateliers « Objectif 2040 »	36
Contributions libres	226
Commentaires sur des contributions libres	60

<b>Total</b>	2 502
--------------	-------

En ce qui concerne les collectivités et les partenaires, les contributions directes à la Région ont été privilégiées par rapport aux contributions en ligne.

	<b>Contributions des collectivités</b>	<b>Contributions des partenaires</b>
<b>Questionnaire destiné aux Maires entre le 16 septembre et le 15 décembre</b>	18	-
<b>Contributions libres</b>	7	4
<b>Total</b>	25	4

## 2.4. LES ACTIONS DE CONCERTATION AUPRES DU GRAND PUBLIC

### LE KIT DE CONCERTATION ET LES ATELIERS « OBJECTIF 2040 »

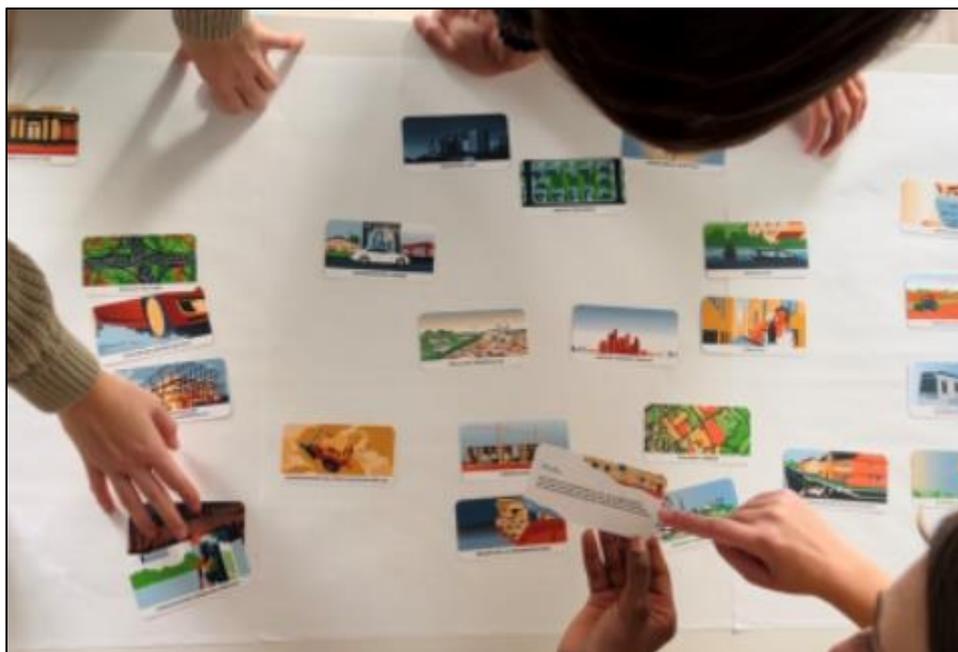
En complément de la plateforme numérique, une animation « les Défis de l'Île-de-France en 2040 » a accompagné les actions auprès du grand public au cours de la concertation. Cet outil a été adapté de « La Fresque de la Ville » de Dixit pour sensibiliser les Franciliens de manière pédagogique et ludique en :

- Faisant découvrir des leviers d'actions pour répondre aux défis et à la complexité de l'aménagement de l'Île-de-France pour 2040 (ZAN, ZEN, économie circulaire, etc.) ;
- Faisant contribuer tous les Franciliens et usagers sur des défis majeurs et les grandes priorités d'intervention pour l'aménagement de l'Île-de-France pour 2040 ;
- Offrant des moments d'idéation, qui donnent la parole à tous et permettent aux participants d'échanger entre eux.

Ainsi, ce dispositif a pu être déployé lors des rencontres de proximité, des ateliers avec les lycéens, des ateliers avec le Conseil régional des jeunes d'Île-de-France (CRJ) et des réunions publiques. Les résultats de chaque animation étaient systématiquement téléversés sur l'onglet « Objectif 2040 » de la plateforme de concertation en ligne.

L'objectif étant également d'inciter à l'auto-organisation de la concertation par tous les publics, ce kit contenait :

- Un jeu de cartes des « Défis de l'Île-de-France » et les supports de l'atelier à télécharger et imprimer,
- Des mémos pour les animateurs,
- Des guides d'animation pour organiser un atelier selon le public et la durée choisie (public collégien, lycéen ou étudiant, en 55 minutes ou en 1h).



Une version imprimée du dispositif a été envoyée par la Région à 1 268 communes, 40 lieux d'urbanisme transitoire, 474 lycées et 1 129 collèges.

De plus, 8 webinaires de formations relatifs à l'utilisation du kit ont été organisés par la Région Île-de-France afin d'encourager la démultiplication de son usage. Au total, 35 personnes ont participé à ces webinaires avec une typologie d'organisations représentées très diverses : CFA, associations environnementalistes, casernes de pompiers, professeurs de collèges, de lycées et d'universités, étudiants, entreprises du BTP et de l'aménagement...

Grâce au kit, 36 ateliers autonomes ont été réalisés au cours de la concertation au titre du code de l'environnement.

### LES ATELIERS RENFORCES DANS LES LYCEES ET AVEC LE CRJ

Les jeunes étaient l'une des cibles prioritaires de la concertation du SDRIF-E car ils seront concernés à long terme par la planification du territoire à l'horizon 2040. Pour s'adresser à ce public, 13 ateliers renforcés intitulés « Objectif 2040 » ont été réalisés au sein de 13 lycées et centres de formation en apprentissage (CFA).



En outre, 2 sessions de sensibilisation et de travail avec le Conseil régional des Jeunes (CRJ) ont été tenues en octobre et novembre 2022.

## LES REUNIONS PUBLIQUES

Modalité importante de la volonté d'« aller vers » les citoyens, des réunions publiques ont été organisées dans les 8 départements Franciliens à Evry (91), Epône (78), Bobigny (93), Dammarie-les-Lys (77), Cergy (95), Créteil (94), Courbevoie (92) et Paris (75). Une réunion additionnelle a été tenue en distanciel pour donner à tous les citoyens la possibilité de participer.

Généralement, des rencontres bilatérales avec les élus précédaient les réunions publiques dans l'objectif de décliner localement les enjeux du SDRIF-E et d'identifier les pistes d'évolutions règlementaires spécifiques aux territoires.

Par la suite, les élus étaient invités à participer aux rencontres avec les citoyens. Celles-ci se déroulaient de la manière suivante :

1. Introduction par les élus locaux,
2. Ateliers en sous-groupes à partir du dispositif d'animation en mettant en exergue une thématique spécifique ciblée pour chaque territoire,
3. Préparation des questions par les sous-groupes,
4. Moment collectif de question-réponse aux élus et représentants de la Région.

Les questions des citoyens n'ayant pas pu être traitées lors des réunions ont reçu une réponse de la Région dans un délai approprié.

A l'issue de chaque rencontre, un compte rendu a été publié sur le site dédié de la Région et les résultats des ateliers ont été téléversés sur la plateforme de la concertation.



## LE PANEL CITOYEN

Dans l'objectif d'enrichir par une vision citoyenne les orientations générales du SDRIF-E, 100 citoyens tirés au sort et représentatifs de la diversité de la population francilienne ont été réunis pour 3 journées d'atelier en 2 mois :

**1<sup>ère</sup> journée :** Dans le cadre de la première journée de travail, les participants ont été sensibilisés aux enjeux du SDRIF-E et à leur rôle dans la concertation. Pour ce faire, ils se sont prêtés à l'exploration des thématiques, à la problématisation des sujets à partir de cas d'usage concrets ainsi qu'au choix et à la priorisation des sujets majeur à traiter.

**2<sup>ème</sup> journée :** Le deuxième jour de travail était dédié au partage d'expertise ainsi qu'à des échanges avec des spécialistes des questions controversées identifiées le premier jour par les participants. Par la suite, une reformulation des problématiques a été proposée afin d'aboutir à des réponses majoritairement souhaitées.

**3<sup>ème</sup> journée :** Lors du dernier atelier de travail, les professionnels en charge de l'écriture du SDRIF-E ont partagé avec les participants les travaux techniques en cours pour nourrir la rédaction du futur schéma. Suivant ces lignes directrices, les citoyens ont priorisé et formalisé les propositions issues de la session précédente.

Afin d'alimenter la réflexion des citoyens, l'accompagnement entre les sessions était essentiel. Une plateforme numérique a permis aux participants de continuer à échanger et à s'informer tout en prenant du recul sur les thématiques abordées.

En clôture des 3 journées de travail, les propositions ont été consolidées et transmises aux citoyens.

Un webinaire de restitution a été organisé avec tous les participants le 6 mars dernier. Un bilan spécifique des travaux du panel citoyen sera publié sur le site de la région, avec le présent rapport.



## LES RENCONTRES DE PROXIMITE

En organisant les rencontres de proximité, la Région avait pour ambition d'entendre les publics les plus éloignés des questions techniques d'aménagement du territoire, et d'assurer la visibilité de la concertation et du SDRIF-E dans tous les territoires. Pour ce faire, un bus électrique aux couleurs du SDRIF-E a parcouru 2 122km du 26 septembre au 31 octobre, et a ainsi permis d'organiser 51 rencontres de proximité. Le bus contenait le matériel pédagogique nécessaires aux animations, une table numérique et des tablettes tactiles afin de faire participer les personnes rencontrées aux différentes modalités de concertation de la plateforme numérique dédiée au SDRIF-E.



Des médiateurs étudiants d'AgroParisTech, de l'Ecole nationale des ponts et chaussées et de l'Ecole supérieure d'ingénieurs des travaux de la construction sont donc intervenus dans 51 communes et arrondissements pour donner l'occasion aux passants de s'informer sur l'avenir de la Région et de partager leurs avis. Grâce aux questionnaires sur la plateforme numérique, les contributions de 2 169 Franciliens ont été recueillies.

## LA CONCERTATION SUR INSTAGRAM

La Région a déployé un concept créatif et innovant sur Instagram avec la publication d'une vingtaine de « stories » et questions issues du questionnaire en ligne « Ma vie en 2040 ». Chaque story Instagram publiée tous les mardis et les jeudis correspondait à une thématique majeure pour le SDRIF-E dont les mobilités, le climat ou encore le logement.



## 2.5. L'ASSOCIATION DES PARTENAIRES AU PROJET DE REVISION DU SDRIF-E

### LES COMITES DES PARTENAIRES

Le Comité des Partenaires a été un espace réunissant des acteurs publics, privés et associatifs, experts d'une thématique spécifique, capables d'éclairer les débats relatifs au SDRIF-E sur chacun des champs thématiques abordés. Ainsi, le Comité des Partenaires était structuré en différents collèges :

- Les acteurs publics : institutions, grandes entreprises publiques ou parapubliques,
- Les acteurs privés : fédérations professionnelles et entreprises,
- Les corps intermédiaires : fédérations professionnelles, syndicats, associations, etc.

Afin de les impliquer dans la concertation et l'élaboration du SDRIF-E, un cycle de webinaires thématiques a été organisé sur les mobilités, le logement, la transition énergétique et l'économie circulaire. Les partenaires choisissaient la/les thématiques sur lesquelles ils souhaitaient participer.

Date	Conférence	Participants
20 septembre	Webinaire « Mobilités »	123
17 octobre	Webinaire « Logement »	104
17 octobre	Webinaire « Transition énergétique et économie circulaire »	94
	Total	321

Chaque webinaire thématique était introduit par des données de cadrage de l'Institut Paris Région, des paroles d'experts et des témoignages d'acteurs locaux (élus, aménageurs).



Dans le cadre de ces webinaires, des ateliers en sous-groupes ont été organisés pour approfondir des sous-thématiques illustrant la problématique, centrale, afin de susciter la réaction des partenaires et recueillir leurs attentes et leurs contributions.

Il s'agissait de poursuivre les travaux engagés depuis mars 2022 (voir le bilan de la phase 1 de concertation au titre du code de l'urbanisme).

## 2.6. LES ACTIONS DE CONCERTATION AUPRES DES COLLECTIVITES

### LES CONFERENCES DES TERRITOIRES FRANCILIENS

Les Conférences des Territoires mobilisaient l'ensemble des élus des collectivités territoriales franciliennes. Elles ont réuni également les associations d'élus et plus particulièrement les périmètres intercommunaux (EPCI, EPT), les départements et l'AMIF.

Ces conférences avaient pour objectifs, à la fois de sensibiliser les élus de la région aux enjeux, objectifs et thématique du SDRIF-E mais aussi de travailler conjointement sur le futur schéma directeur afin de s'assurer d'une prise en compte forte des attentes des élus locaux dans ce document stratégique.

Une conférence a été tenue au cours de la concertation au titre du code de l'environnement en format participatif pour prendre en compte la vision de la planification portée par chacun des types de territoires franciliens (urbains, périurbains, ruraux / bourgs).



### LES REUNIONS DEPARTEMENTALES



Avec cette même volonté d'associer les territoires et leurs élus à la construction du SDRIF-E, la Région s'est mobilisée pour aller à la rencontre des élus lors des 8 réunions bilatérales départementales.

A l'occasion de ces réunions, les territoires ont été incités à transmettre leurs propositions aux agents de la Région. Au total 13 contributions ont été reçues entre le 15 septembre et le 16 décembre.

La collecte des contributions des territoires s'est déroulée avant cette phase de concertation et s'est également poursuivie après. L'ensemble des contributions sera analysé dans le bilan global que la région rendra public en mai 2023.

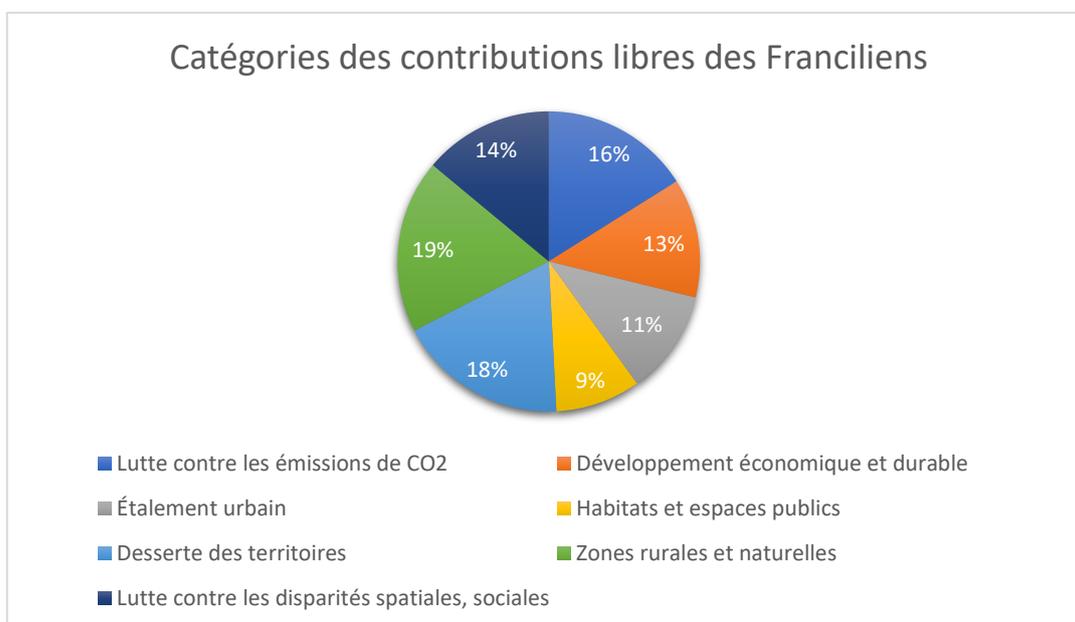
## PARTIE 3. SYNTHÈSE QUANTITATIVE DES AVIS

### 3.1. LES ENSEIGNEMENTS ISSUS DES CONTRIBUTIONS NUMÉRIQUES DU GRAND PUBLIC

2 502 contributions ont été récoltées dans l'espace grand public de la plateforme numérique dont : 2 160 provenant des questionnaires « Ma vie en 2040 » et « Priorisez les défis et leviers pour l'avenir de l'Île-de-France », 36 téléversements de résultats des ateliers « Objectif 2040 », 226 contributions libres et 60 commentaires sur ces contributions.

L'analyse des contributions libres permet d'identifier les priorités des Franciliens au regard des enjeux pour le territoire régional à horizon 2040. Pour chaque contribution, les participants devaient sélectionner une catégorie : « Desserte des territoires » ; « Développement économique et durable » ; « Lutte contre les émissions de CO2 » ; « Habitats et espaces publics » ; « Lutte contre les disparités spatiales, sociales » ; « Zones rurales et naturelles » ou « Étalement urbain ».

À l'issue de la concertation au 15 décembre, le résultat montre un intérêt particulier pour les thématiques « zones rurales et naturelles », « desserte des territoires » et « lutte contre les émissions de CO2 ».



Source : Appel à contributions espace grand public (<https://jeparticipe.smartidf.services/project/idf-2040-grand-public/collect/appele-a-contributions>)

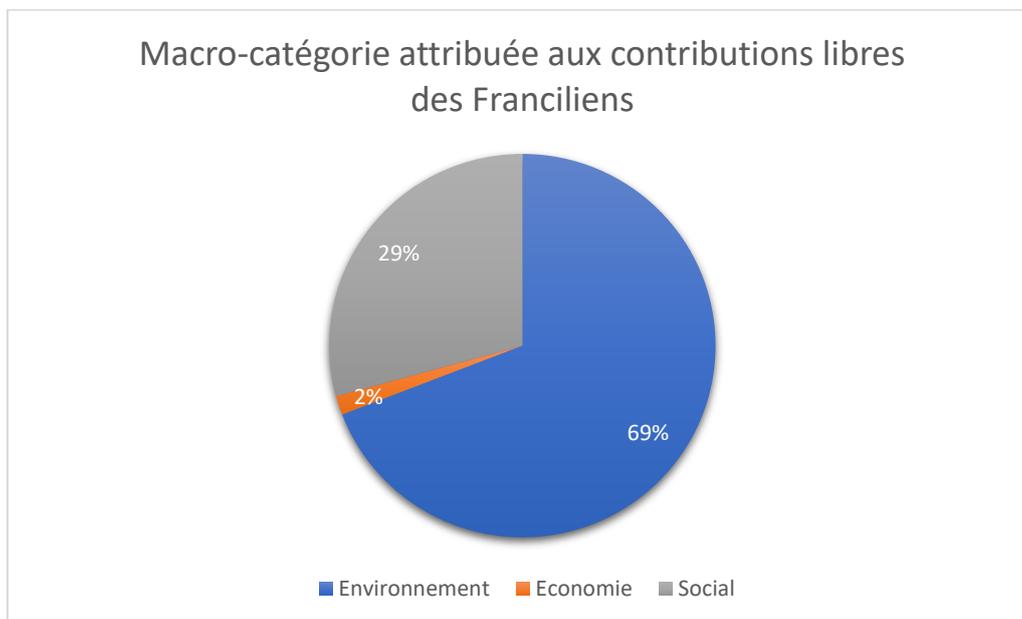
Plus précisément, les contributions ont fait émerger les sujets suivants :

Lutte contre les émissions de CO2	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diminuer la demande de mobilité en rapprochant les bassins de vie aux bassins de travail</li> <li>- Limiter la congestion routière liée aux voitures</li> <li>- Réaliser des travaux de rénovation thermique des bâtiments</li> <li>- Produire de l'énergie renouvelable de qualité</li> </ul>
Étalement urbain	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préserver les continuités écologiques</li> <li>- Inscrire la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers dans le SDRIF-E</li> <li>- Préserver les espaces productifs</li> <li>- Désimperméabiliser les espaces publics et privés pour réduire les risques d'inondation</li> <li>- Plus protéger la nature et la biodiversité</li> <li>- Requalifier les bâtiments existants au lieu de construire du neuf</li> <li>- Réutiliser les espaces déjà urbanisés</li> </ul>

Desserte des territoires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer l'offre de transports en commun</li> <li>- Renforcer le maillage des itinéraires sécurisés pour les mobilités douces</li> <li>- Résorber les coupures des pistes cyclables</li> </ul>
Lutte contre les disparités spatiales, sociales	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Compléter l'offre en équipements et services à la population</li> <li>- Produire des logements abordables de qualité</li> <li>- Diminuer l'exposition de la population à la pollution</li> </ul>
Développement économique et durable	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier sur le territoire Francilien des secteurs dédiés aux activités industrielles</li> <li>- Renforcer le tri et le recyclage des matériaux et objets</li> <li>- Réhabiliter les friches commerciales</li> </ul>
Habitats et espaces publics	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapprocher l'habitat et les activités</li> <li>- Développer les zones calmes en ville</li> <li>- Diminuer l'exposition de la population à la pollution</li> <li>- Apaiser et sécuriser les espaces publics</li> <li>- Favoriser la végétalisation des espaces publics</li> </ul>
Zones rurales et naturelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Inscrire la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers dans le SDRIF-E</li> <li>- Préserver les espaces productifs</li> <li>- Améliorer l'offre de transports en commun en zone rurale</li> </ul>

L'inscription de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers dans le SDRIF-E, ainsi que l'amélioration de l'offre de transports en commun sont les plus cités dans les contributions (22% et 15% respectivement).

Afin de simplifier l'analyse, 3 macro-catégories ont été reconstituées sur la base des contributions : « social », « environnement » et « économie ».



Source : Appel à contributions espace grand public (<https://jeparticipe.smartidf.services/project/idf-2040-grand-public/collect/appe-a-contributions>)

Les personnes, dont des représentants d'associations, qui se sont exprimés dans le cadre de la concertation dédiée au grand public semblent moins préoccupés par les enjeux économiques que par ceux relatifs au dérèglement climatique.

Les réponses au questionnaire « Ma vie en 2040 » mettent en exergue une préférence des Franciliens pour un développement économique respectueux du ZAN et du ZEN.

La majorité des participants souhaitent que la Région :

- Accompagne l'installation des nouvelles entreprises dans les pôles d'activités économiques déjà existants, plus éloignés du cœur de métropole, permettant de mieux répartir l'activité dans la région ;
- Développe des filières « vertes » dans les services et l'industrie "afin de limiter l'impact climatique de ces secteurs"

En lien avec les préoccupations majeures issues des contributions libres, les plus grands défis selon les réponses au questionnaire « Priorisez les défis et leviers pour l'avenir de l'Île-de-France » sont<sup>1</sup> :

- De réduire l'artificialisation des sols et protéger la biodiversité (34%),
- De développer les mobilités et améliorer la desserte des territoires (20%),
- De lutter contre les émissions de CO2 (19%).

La majorité des participants au questionnaire « Ma Vie en 2040 » indiquent ainsi vouloir changer leur mode de vie pour limiter leur impact carbone contribuant directement aux principes du zéro émission nette (ZEN). Ils souhaitent, par exemple, privilégier une consommation d'aliments issus de l'agriculture locale et favoriser les mobilités douces et les transports en commun.

La hausse des températures en ville (canicule) est jugée comme l'une des principales conséquences du changement climatique à l'horizon 2040 et nécessite des actions rapides d'adaptation. Ainsi, les Franciliens souhaitent que la Région mette en œuvre des objectifs du zéro artificialisation nette (ZAN) en : utilisant les bâtiments vacants et rénovés pour accueillir les nouveaux habitants et éviter des artificialisations de sols supplémentaires ; et en installant les nouveaux services, entreprises et équipements, dans des zones d'activités commerciales déjà existantes.

### Eligibilité des contributions dans le cadre du SDRIF-E

Dans les consignes de la page « appel à contributions », les grands axes du SDRIF-E sont brièvement présentés : contenir l'étalement urbain, atteindre la neutralité carbone, accueillir de nouveaux Franciliens dans de bonnes conditions et garantir le développement durable et contribuer au rayonnement international. Grâce à ce guide, une grande majorité des propositions libres (85%) relèvent du cadre du nouveau schéma directeur.

### 3.2. LES ENSEIGNEMENTS ISSUS DES CONTRIBUTIONS NUMERIQUES DES PARTENAIRES

Les partenaires ont privilégié un envoi direct de contributions à la Région. Par conséquent, seulement 27 propositions libres sur la plateforme proviennent des partenaires, dont 24 de la même association. Leur analyse ne peut, de ce fait, être représentative de l'ensemble des partenaires associés aux réflexions sur le SDRIF-E.

Les partenaires ont, au-delà des contributions écrites, participé en grand nombre aux 3 webinaires du Comité des Partenaires sur les mobilités, le logement, la transition énergétique et l'économie circulaire (321 en tout). Etant donnée le caractère qualitatif de ces contributions, elles seront traitées dans l'analyse thématique des avis (Partie 4 du bilan présent).

---

<sup>1</sup> Résultats hors questionnaires remplis lors des rencontres de proximité. Ceux-ci sont analysés dans la partie 3.4.

### 3.3. LES ENSEIGNEMENTS ISSUS DES CONTRIBUTIONS NUMERIQUES DES COLLECTIVITES

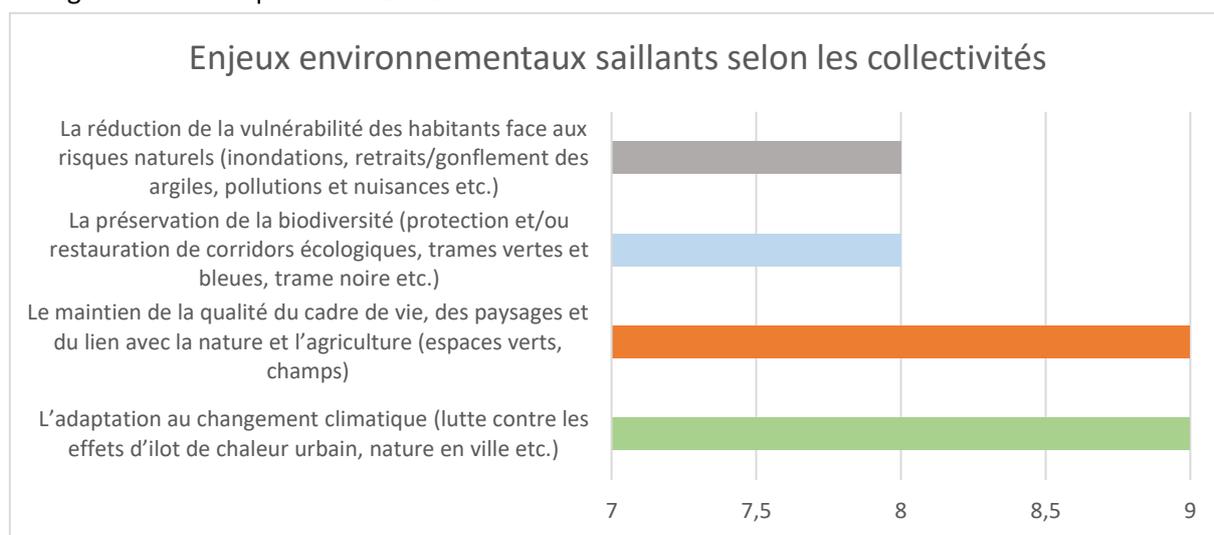
Au total, 11 contributions libres ont été enregistrées dans l'onglet « Appel à contributions » dans l'espace collectivités, dont :

- 4 sur le développement économique et durable,
- 3 sur la desserte des territoires,
- 2 sur la lutte contre les disparités spatiales et sociales,
- 1 sur les zones rurales et naturelles.

Les élus se sont manifestés plus largement par le biais du questionnaire à destination des maires. 18 collectivités ont complété ce formulaire entre le 16 septembre et le 15 décembre. Parmi celles-ci, 5 se trouvent en Seine-et-Marne (77), 4 dans les Yvelines (78), 3 dans le Val-de-Marne, 3 dans le Val-d'Oise (95), 2 en Seine-Saint-Denis (93) et 1 en Essonne (91).

Il est à noter que ce questionnaire ayant été transmis aux élus en amont, la plupart des réponses ont été reçues avant le 16 septembre. Toutes les réponses seront prises en compte dans le bilan général de la concertation qui sera joint au dossier d'enquête publique après arrêt du SDRIF-E.

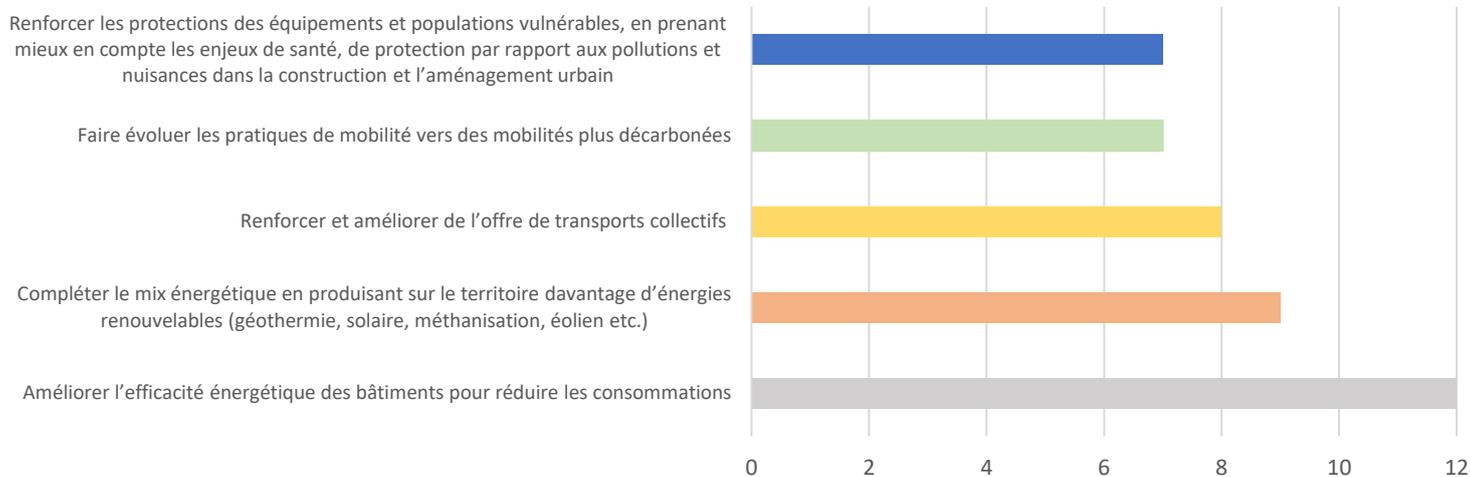
D'après les réponses reçues, les collectivités partagent avec le grand public l'importance de la qualité du cadre de vie des habitants, l'accès aux espaces verts et la nécessité d'une adaptation face au changement climatique à l'horizon 2040.



Source : Questionnaire SDRIF-E à destination des maires des communes d'Île-de-France

Dans une logique identique à celle des propositions du grand public, les élus estiment que la lutte contre les émissions de CO2 passe en priorité par l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments, la production d'énergies renouvelables et le renfort des réseaux de transports en commun.

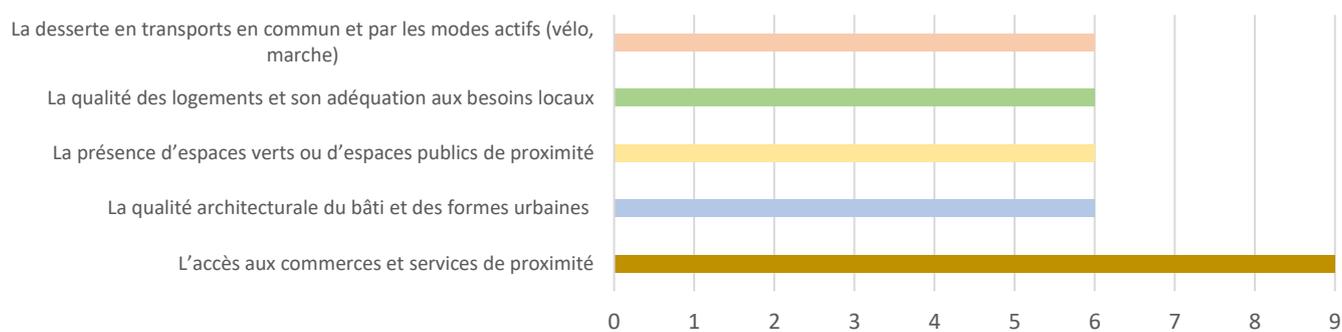
## Actions prioritaires à mettre en place pour contribuer à l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre



Source : Questionnaire SDRIF-E à destination des maires des communes d'Île-de-France

Cependant, les collectivités sont davantage soucieuses des problématiques de la densification. Alors que ce sujet semble moins controversé pour le grand public, les collectivités estiment que la densification serait acceptable dès lors que les services et commerces resteraient accessibles aux habitants.

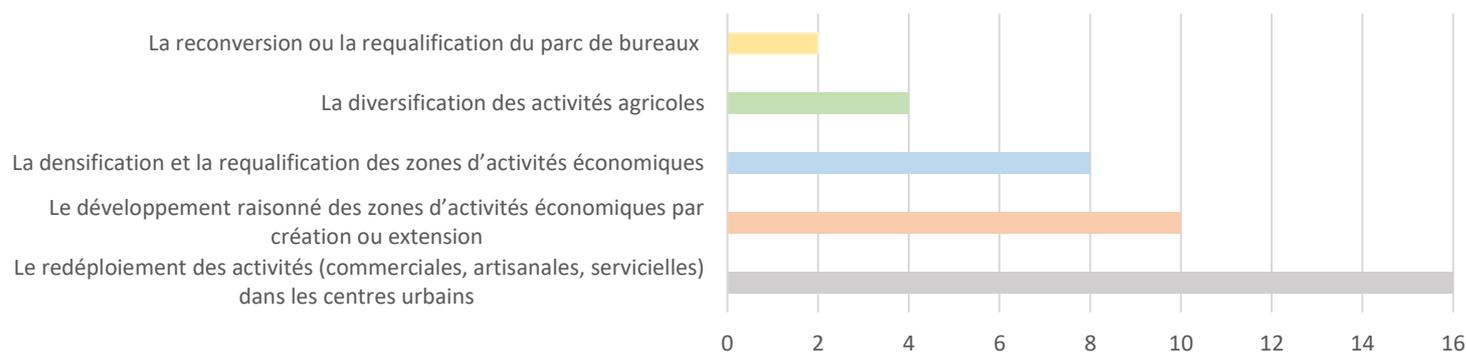
## Qu'est ce qui rendrait acceptable la densification des espaces urbanisés ?



Source : Questionnaire SDRIF-E à destination des maires des communes d'Île-de-France

Les collectivités semblent plus concernées par les enjeux économiques que le grand public. Le maintien d'une activité commerciale leur apparaît, par exemple, primordiale. Afin de concilier développement économique et sobriété écologique, les élus tendent à proposer un renforcement de l'accessibilité des activités (commerciales, artisanales, servicielles) par leur redéploiement vers les centres urbains. Le développement de zones d'activité est souhaité sous condition d'une consommation d'espace raisonnable.

### Mutations spatiales à anticiper pour un développement économique plus sobre et durable



Source : Questionnaire SDRIF-E à destination des maires des communes d'Île-de-France

#### 3.4. LES ENJEUX PRIORITAIRES PAR TYPE DE PUBLIC

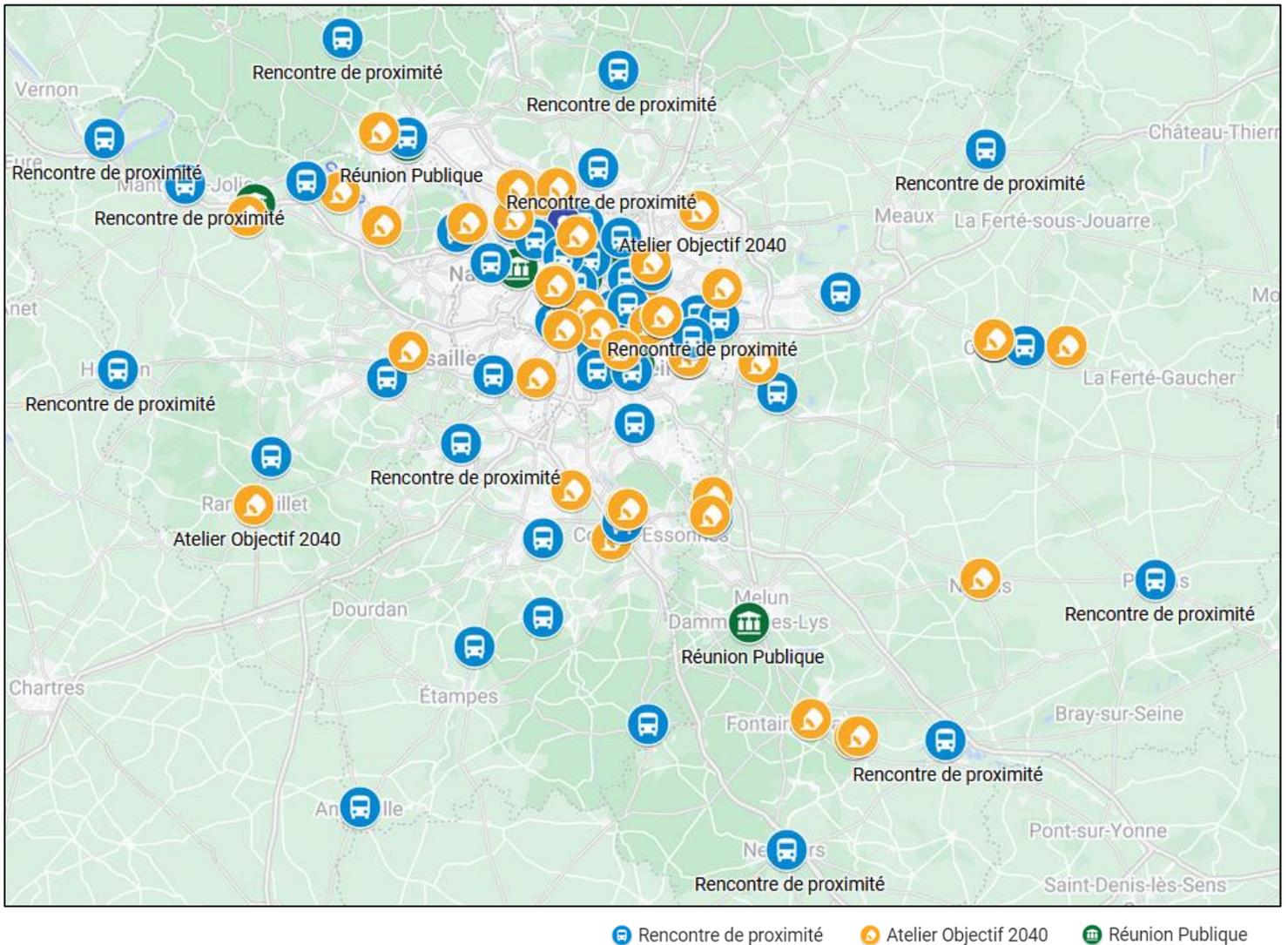
##### CONCLUSIONS ISSUES DES RENCONTRES DE PROXIMITE DU 26 SEPTEMBRE AU 31 OCTOBRE

Lors des rencontres de proximité, environ 2 169 personnes ont été interrogées dans 51 communes et arrondissements en Île-de-France, dont :

- 28 communes en grande couronne,
- 17 communes en petite couronne,
- 6 arrondissements parisiens.

Il est à noter que ces territoires ont été choisis avec l'objectif d'aborder des thématiques et risques précis propres à la commune selon les critères suivants : logement potentiellement indigne, précarité énergétique, carence en termes de ratio en espaces verts par habitant, évolution du nombre de demandeurs d'emploi, temps moyen d'accès aux services d'usage courant au plus près du domicile, distance moyenne en kilomètre domicile-travail, lieux universitaires, lieux de grand passage et lieux à risque d'inondation.

## Carte des rencontres de proximité



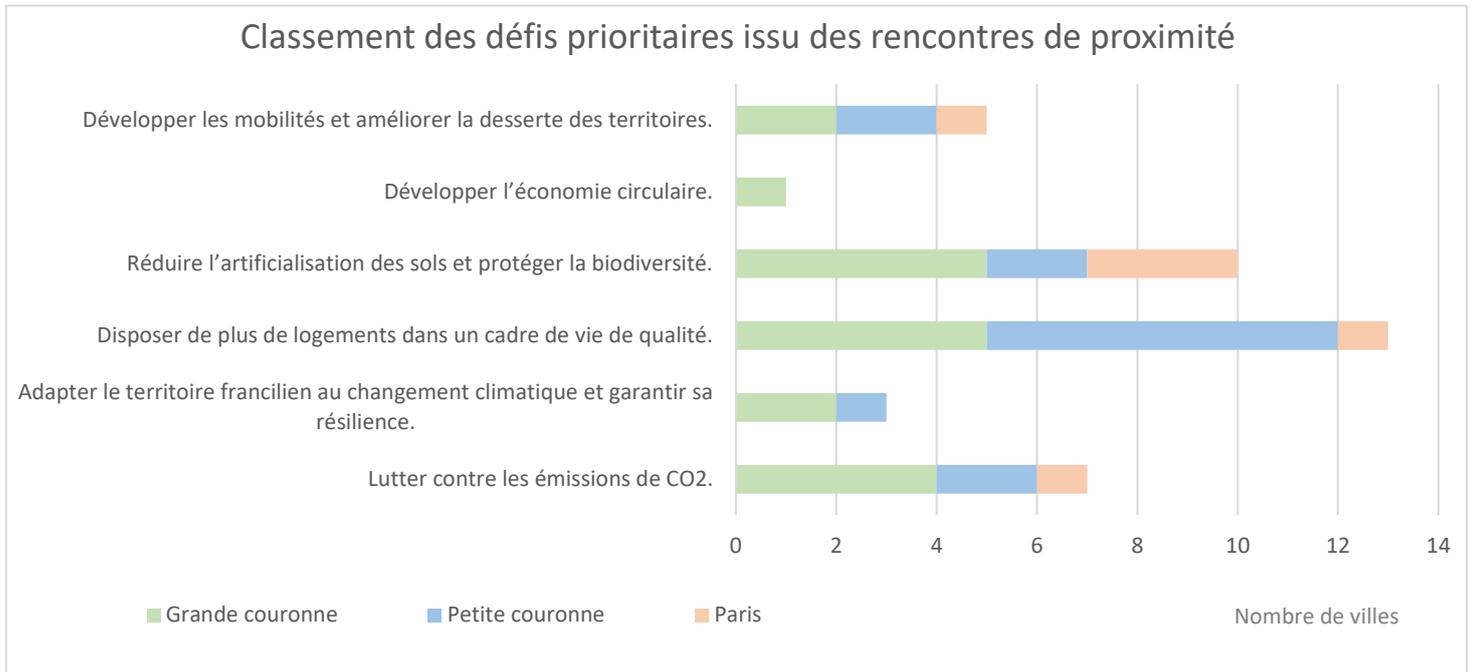
Cette carte interactive est consultable via le lien suivant : <https://www.iledefrance.fr/tous-les-comptes-rendus-des-differentes-modalites-de-concertation-du-sdrif-e>

La typologie des territoires concernés peut se résumer ainsi :

- 33 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV),
- 5 communes en zone rurale,
- 13 communes en zone urbaine.

Dans le cadre de la priorisation des défis, une diversité de priorités a été constatée selon le lieu d'intervention. Les citoyens consultés en petite et en grande couronne semblent ainsi plus concernés par les questions de logement et de cadre de vie. Par conséquent, la majorité des réponses « disposer de plus de logements dans un cadre de vie de qualité » du questionnaire « Priorisez les défis et leviers pour l'avenir de l'Île-de-France » proviennent des villes franciliennes (hors Paris).

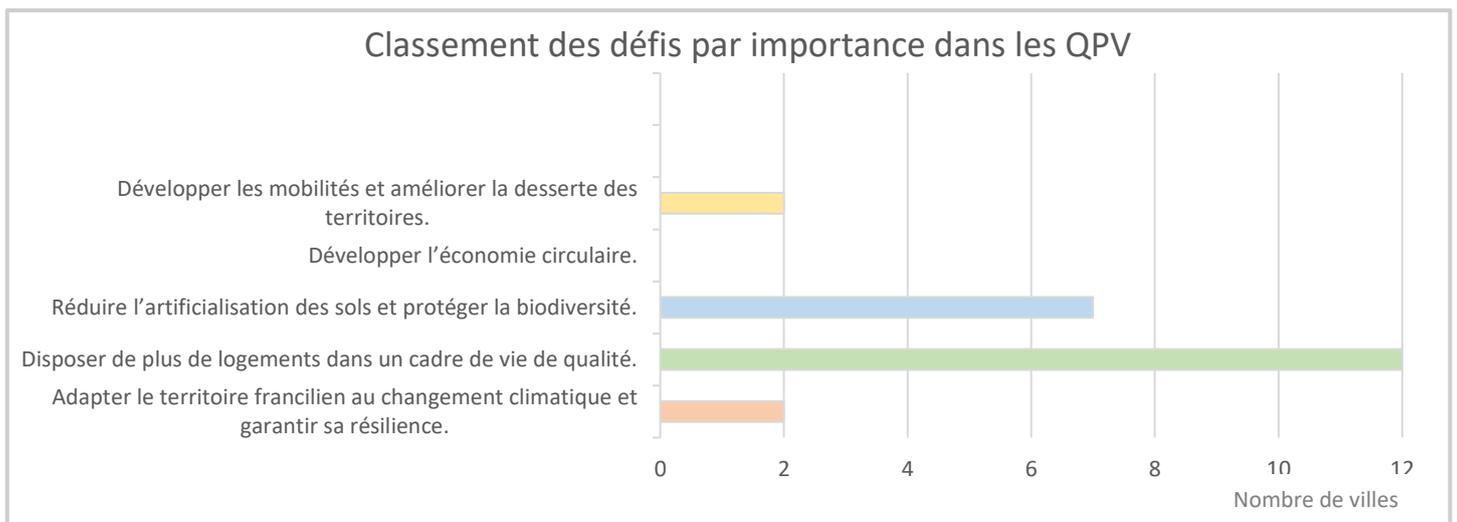
En revanche, le défi « réduire l’artificialisation des sols et protéger la biodiversité » a été davantage classé en priorité à Paris, où le territoire présente une carence en espaces verts et naturels.



Source : Analyse des réponses au questionnaire « Priorisez les défis et leviers pour l’avenir de l’Île-de-France » remplis lors des rencontres de proximité

Pour les habitants des QPV, disposer de plus de logements dans un cadre de vie de qualité est un objectif primordial à l’horizon 2040. En effet ce défi a été mis en avant par 41% des participants. De manière récurrente, il a été identifié comme second défi prioritaire par les citoyens ayant opté pour un autre défi en premier choix.

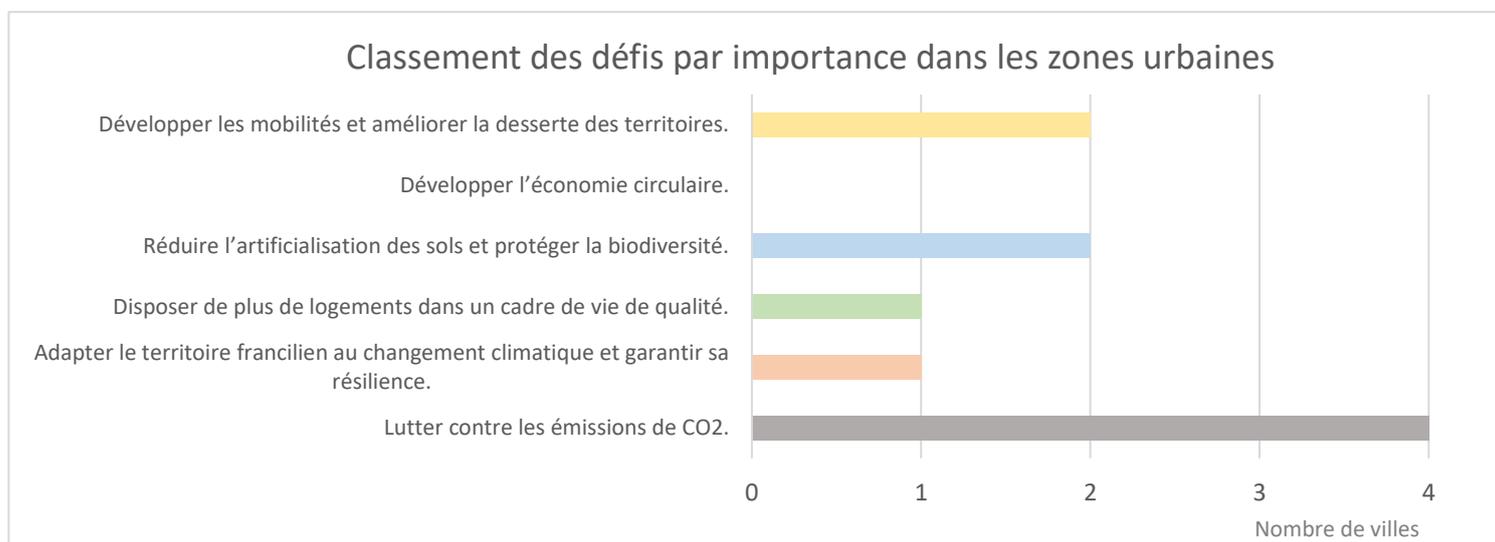
Les habitants de QPV ont également fait ressortir le prix élevé des logements existants.



Source : Analyse des réponses au questionnaire « Priorisez les défis et leviers pour l’avenir de l’Île-de-France » remplis lors des rencontres de proximité

Les îlots de chaleur urbains et la pollution de l'air sont des phénomènes plus fréquents en zone urbaine. Leurs résidents désignent ainsi la lutte contre les émissions de CO2 comme le défi prioritaire pour l'Île-de-France à l'horizon 2040.

Les zones urbaines sont également caractérisées par une densité importante d'usagers des transports en commun. Le second choix des citoyens rencontrés en termes de défi (« développer les mobilités et améliorer la desserte des territoires ») met, ipso facto, cet élément en évidence.



Source : Analyse des réponses au questionnaire « Priorisez les défis et leviers pour l'avenir de l'Île-de-France » remplis lors des rencontres de proximité

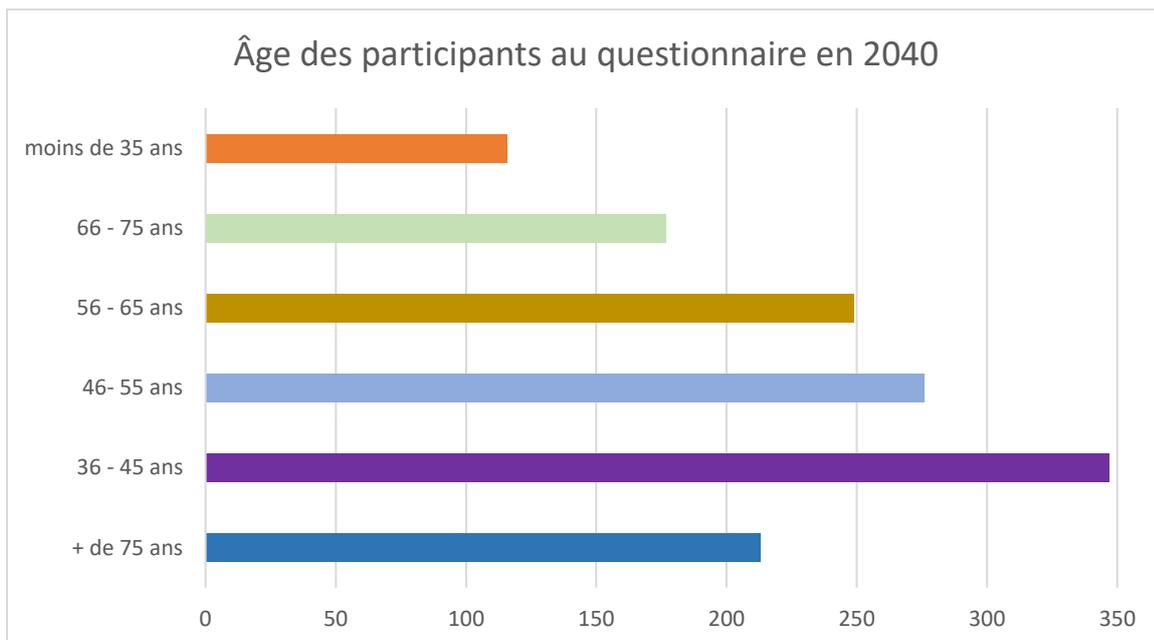
Un autre enjeu majeur pour les zones urbaines est l'absence d'espaces verts et naturels en ville. Par conséquent, le défi « réduire l'artificialisation des sols et protéger la biodiversité » est également une priorité pour les Franciliens en zones urbaines.

Par ailleurs, les participants du questionnaire « Ma vie en 2040 » ont indiqué une préférence pour le développement prioritaire des grands espaces naturels (bois, forêts...).

En revanche, les Franciliens interrogés en zone rurale ont fait ressortir le manque croissant d'activités (emplois, formation, commerces etc.) et de services publics dans ces territoires.

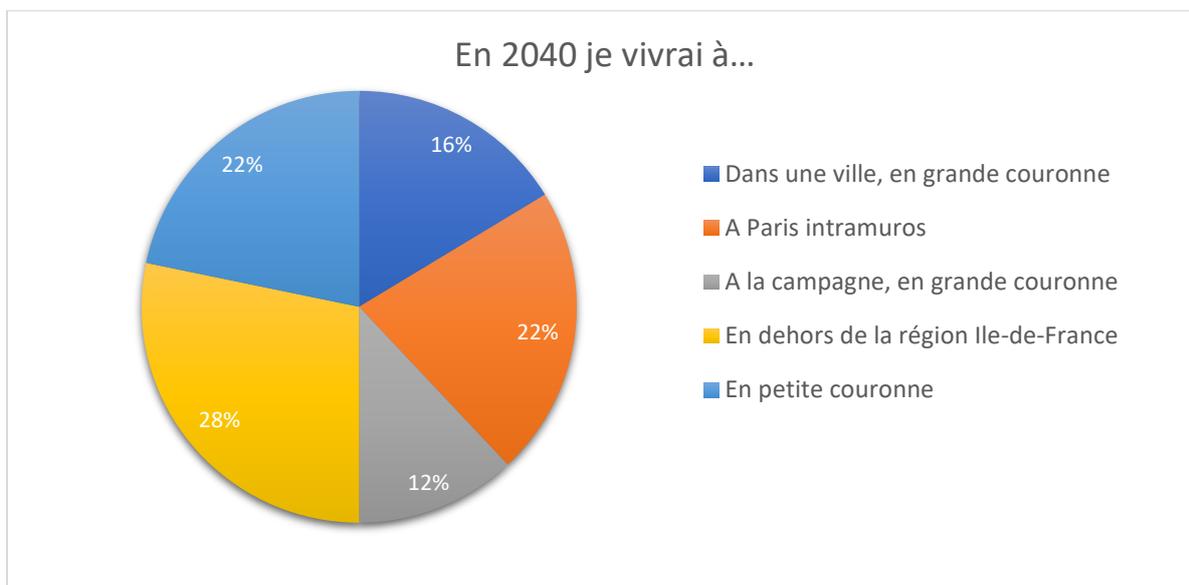
### **PREOCCUPATIONS DES JEUNES ISSUES DU QUESTIONNAIRE « MA VIE EN 2040 »**

La majorité des participants au questionnaire « Ma Vie en 2040 » ont soit entre 18 et 27 ans, soit entre 36 et 45 ans en 2040 (463 personnes).



Source : Analyse des réponses au questionnaire « Ma vie en 2040 »

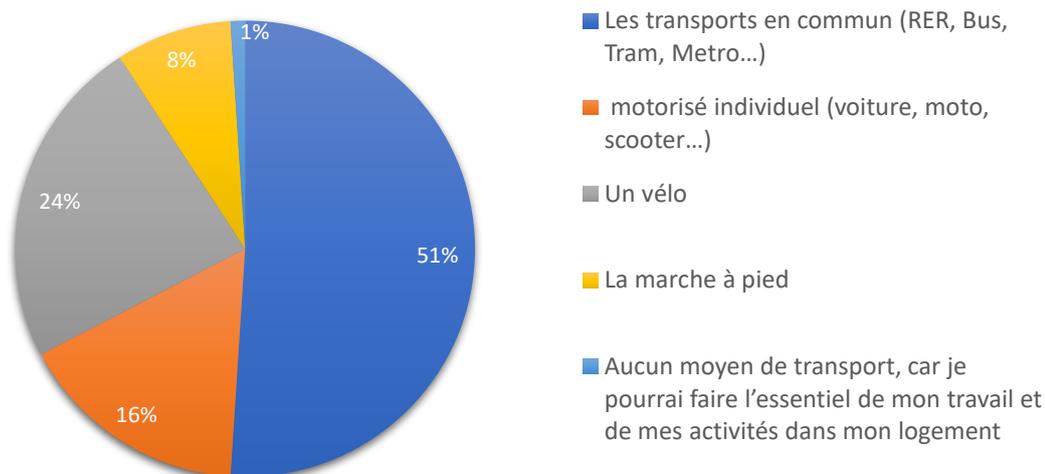
Ces participants se projettent peu dans une vie urbaine. Seulement 38% souhaitent vivre en ville, dont 20% à Paris intramuros. De plus, 28% prévoient de quitter l'Île-de-France dans l'avenir.



Source : Analyse des réponses au questionnaire « Ma vie en 2040 »

Cette tranche d'âge est largement sensibilisée aux enjeux environnementaux et aux actions nécessaires pour s'adapter au changement climatique. En effet, 70% des jeunes participants souhaitent consommer en priorité des aliments issus de l'agriculture locale en 2040 et seulement 16% prévoient de se déplacer en véhicule motorisé.

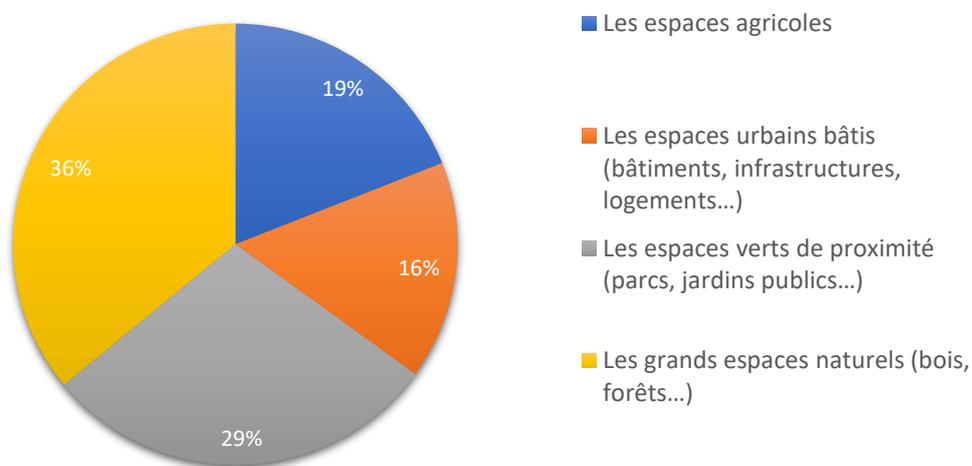
### Pour mes déplacements j'utiliserai...



Source : Analyse des réponses au questionnaire « Ma vie en 2040 »

En cohérence avec les préoccupations écologiques, les jeunes préfèrent que la Région développe en priorité de grands espaces naturels (36%) et les espaces verts de proximité (29%).

### En 2040 les espaces qui devraient être développés en priorité selon moi seraient...



Source : Analyse des réponses au questionnaire « Ma vie en 2040 »

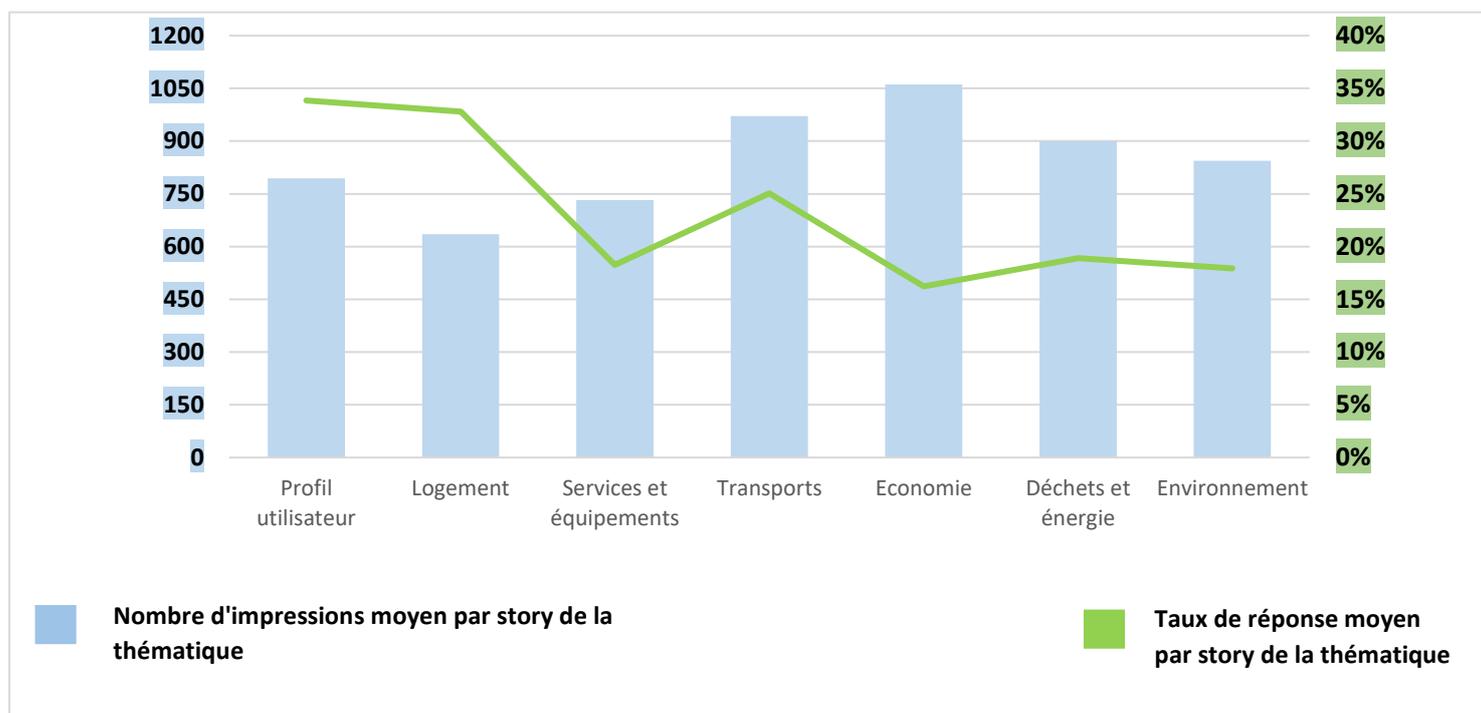
## PREOCCUPATIONS DES JEUNES ISSUES DE LA CONCERTATION SUR INSTAGRAM

À partir du questionnaire en ligne « Ma vie en 2040 », des versions adaptées ont été publiées sur le compte Instagram de la Région Île-de-France afin d'augmenter le nombre de jeunes Franciliens interrogés. En effet, les participants sur Instagram étaient en moyenne plus jeunes et davantage

originaires du centre de l'Île-de-France (Paris et proche banlieue) avec des habitudes de vie plus urbaines.

Les thématiques suscitant le plus de réponses concernent le logement et les transports. Celles avec le plus faible taux d'engagement sont liées aux services et équipements et à l'économie, bien que l'économie soit la thématique avec le plus grand nombre d'impressions - certainement grâce à l'heure et au jour de publication ou à l'algorithme Instagram.

Taux d'impression et de réponse par story de la thématique

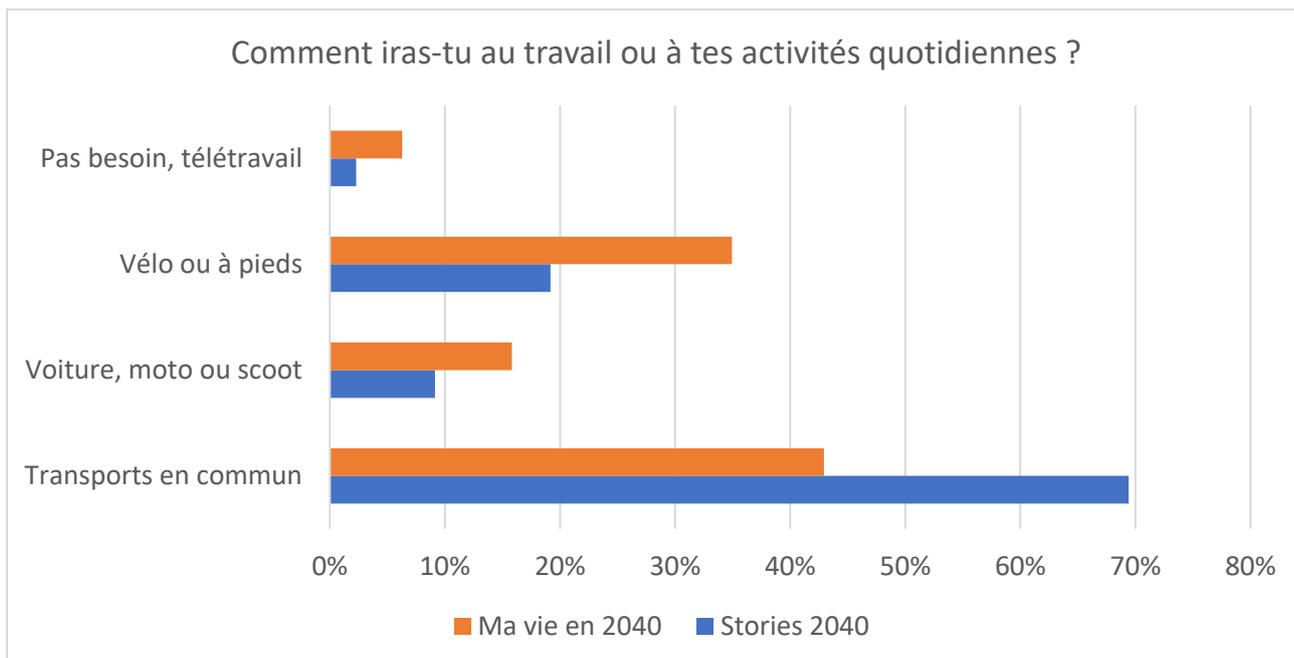


Source : Analyse des réponses aux stories publiées sur Instagram

Le logement est la thématique suscitant le plus de réactions : une grande partie des participants prévoit de quitter la région d'ici 2040 pour vivre dans des logements plus grands. 53% souhaitent en priorité des logements moins chers et 10% des personnes interrogées souhaitent le développement de la construction de logement sociaux. 12% souhaitent construire des résidences universitaires ou des EHPAD et 25% souhaitent plus de logements près des zones d'emplois.

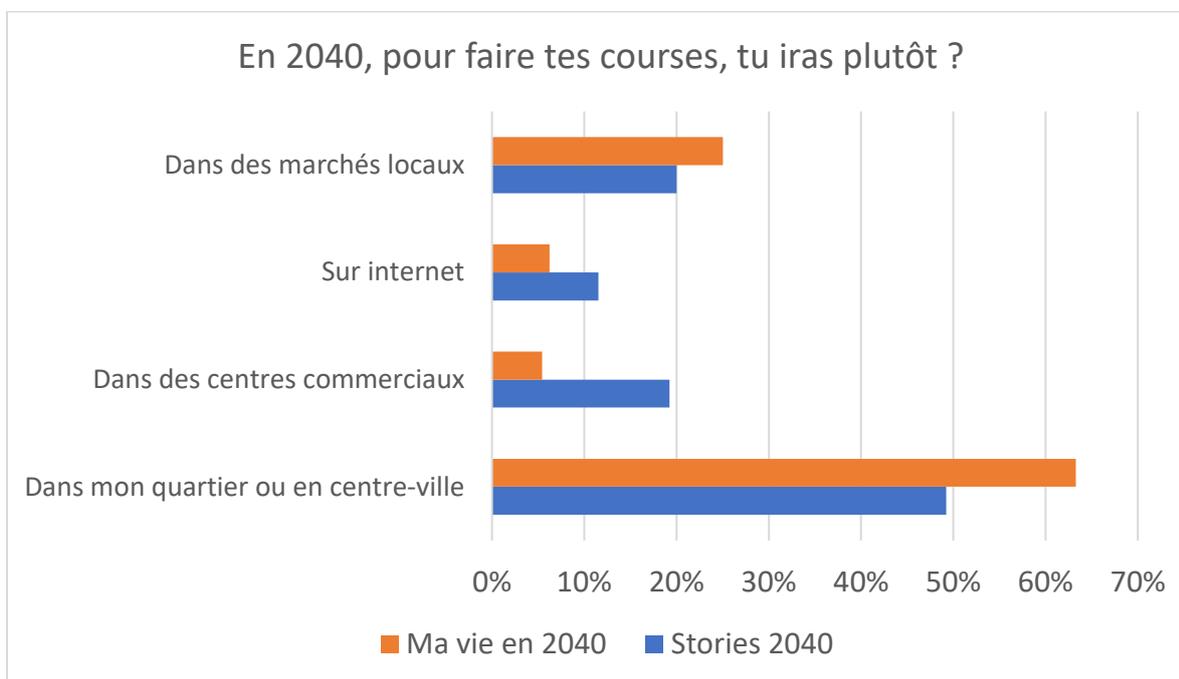
Dans ce contexte, la redynamisation des centre villes et la rénovation des bureaux et bâtiments vides apparaît comme un levier primordial pour construire de nouveaux logements à prix accessibles, des services et équipements de proximité, et améliorer l'autonomie énergétique de la région grâce à l'isolation des bâtiments.

La question des transports en commun a également été très mobilisatrice. Elle est jugée majeure pour améliorer la qualité de vie dans la région, réduire les émissions de GES, diminuer les nuisances sonores et mieux équilibrer les territoires de l'Île-de-France. De fait, 61% des participants sur Instagram veulent une Région avec des transports en commun plus fiables. Néanmoins, seulement 16% d'entre eux souhaitent davantage de vélos, trottinettes et piétons, contre 36% des participants du questionnaire « Ma vie en 2040 ». Par ailleurs, 58% des participants aux stories pensent qu'ils n'auront pas de voiture en 2040, contre seulement 34% pour « Ma vie en 2040 ».



Source : Analyse des réponses aux stories publiées sur Instagram

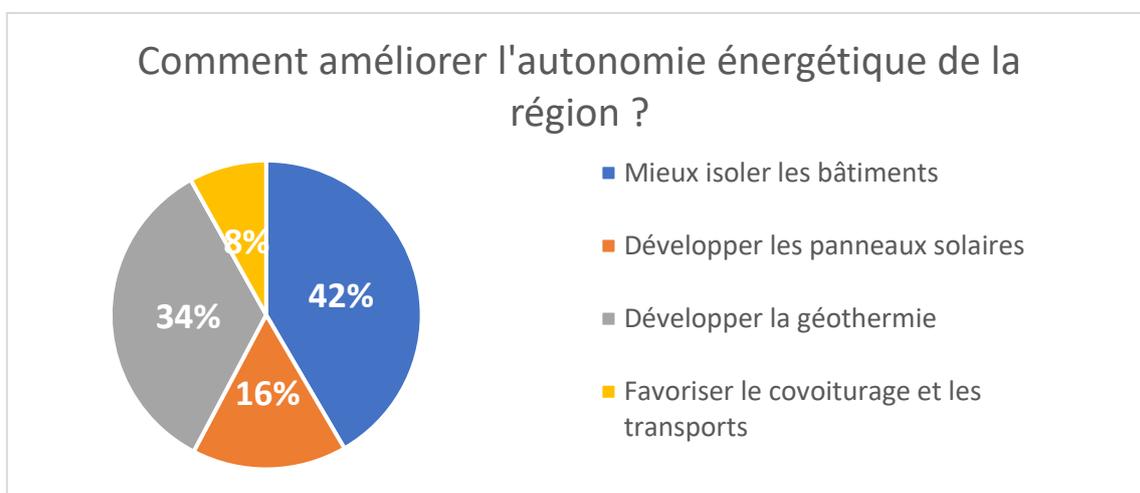
En lien avec les réponses des jeunes au questionnaire « Ma vie en 2040 », 49% des participants sur Instagram ont évoqués l’envie de faire leurs courses à proximité, dans leur quartier ou en centre-ville. Néanmoins, 12% d’entre eux feraient leurs courses sur internet, contre seulement 6% des participants au questionnaire.



Source : Analyse des réponses aux stories publiées sur Instagram et du questionnaire « Ma vie en 2040 »

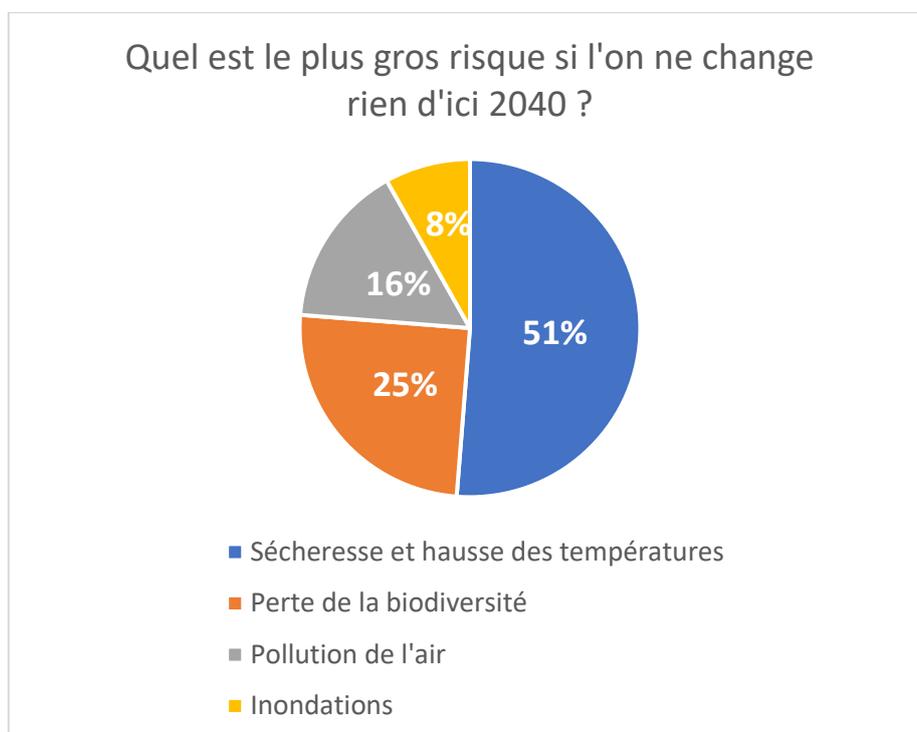
De plus, 51% des participants sur Instagram consommeraient des produits issus de l’agriculture locale, et 23% des produits de tous les pays, contre seulement 6% pour les participants du questionnaire « Ma vie en 2040 ».

En ce qui concerne les déchets et l'énergie, 59% des participants pensent que que les priorités à l'échelle régionale sont de rénover les passoires thermiques, de diminuer les émissions industrielles et de remplacer les voitures par des transports en commun. Pour améliorer l'autonomie énergétique de la Région, ils sont 42% à penser que la priorité serait de mieux isoler les bâtiments.



Source : Analyse des réponses aux stories publiées sur Instagram

Sur le plan environnemental, les participants estiment que de nombreux changements doivent être opérés pour s'adapter au changement climatique, dont l'innovation dans l'industrie verte, l'isolation des bâtiments, et la fin des emballages à usage unique. A défaut de ces initiatives, les risques majeurs d'après les participants à l'horizon 2040 sont la sécheresse et la hausse des températures.



Source : Analyse des réponses aux stories publiées sur Instagram

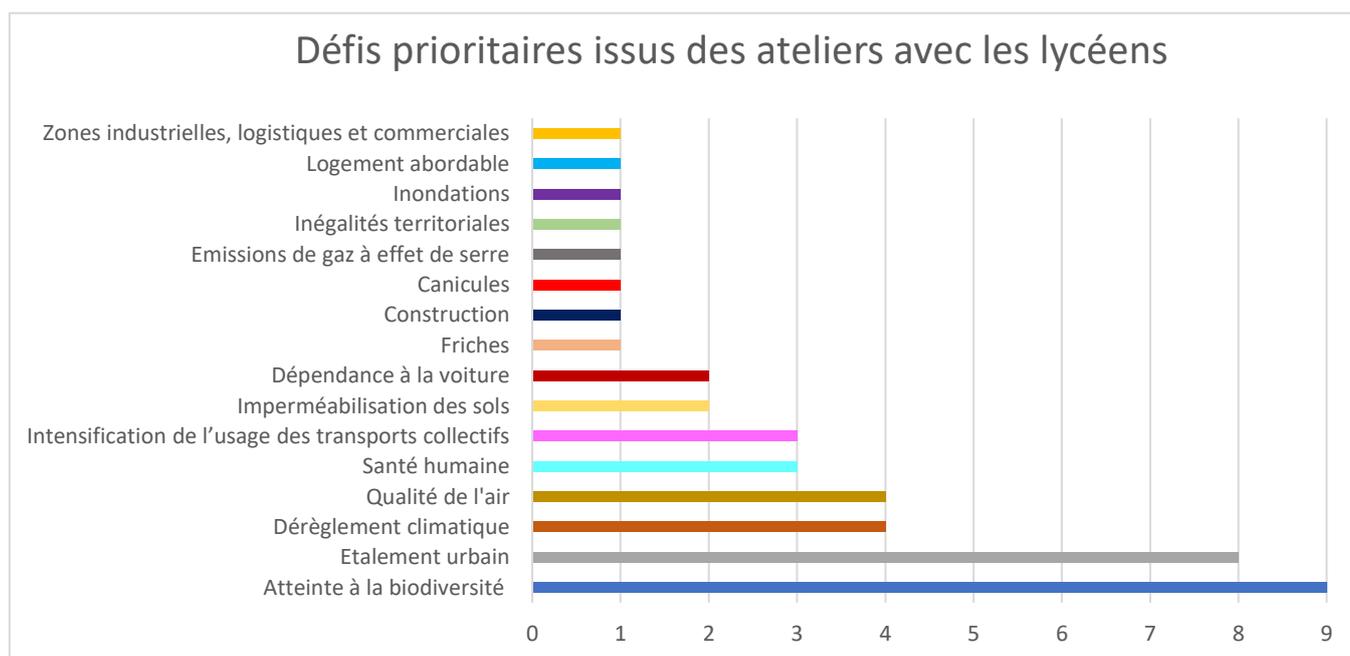
## PREOCCUPATIONS DES JEUNES ISSUES DES ATELIERS « OBJECTIF 2040 » DANS LES LYCEES

Les ateliers animés dans les lycées grâce au kit « objectif 2040 » ont permis de cibler un public âgé de moins de 18 ans en 2023.

Au cours des 13 ateliers « Objectif 2040 » réalisés dans les lycées, l'atteinte à la biodiversité et l'étalement urbain ont été les sujets le plus soulevés. Ces thématiques ont été mentionnées dans les établissements parisiens comme dans les autres départements, tant dans les secteurs les plus urbanisés que dans les moins urbanisés. Les élèves ont mentionné que, pour eux, le lien entre l'étalement urbain et l'atteinte à la biodiversité, est visible dans leur quotidien.

De la même façon, de nombreux lycéens étaient très sensibles aux problématiques liées au dérèglement climatique. D'après leurs échanges, il s'agit d'un enjeu global et systémique qui doit être abordé le plus rapidement possible.

Les transports en commun ont constitué un point de divergence entre les participants des lycées situés dans Paris et ceux qui ne le sont pas, en petite comme en grande couronne. En effet, pour la majorité des élèves parisiens, les problèmes majeurs liés aux transports concernent la qualité de leur service, leur propreté ou leur prix, tandis que pour ceux qui sont éloignés de Paris, le sujet touche plutôt à la desserte du territoire et au nombre de lignes disponibles (de bus ou de RER).



Source : Analyse des réponses des lycées à l'atelier « Objectif 2040 »

Les remarques des animateurs confirment que les élèves ayant grandi dans un territoire urbain ou périurbain sont plus sensibles aux questions liées à la pollution de l'air.

## **PARTIE 4. ANALYSE THEMATIQUE DES AVIS**

### 4.1. LES CONTRIBUTIONS ELIGIBLES DANS LE CADRE DU SDRIF-E

En sollicitant les Franciliens selon les modalités présentées ci-avant, la Région souhaitait recueillir des avis sur :

- Le zéro artificialisation nette des sols,
- La réduction des émissions de gaz à effet de serre,
- Le développement économique, circulaire et durable de la région,
- La correction des disparités spatiales, sociales et économiques,
- La coordination de l'offre de déplacements avec l'intensification urbaine,
- La préservation des zones rurales et naturelles,
- La qualité de l'habitat et de la vie urbaine et rurale à l'heure de la densification.

Ces questionnements ont été présentés dans la concertation à travers les 7 défis suivants : « réduire l'artificialisation des sols et protéger la biodiversité », « lutter contre les émissions de CO2 », « disposer de plus de logements dans un cadre de vie de qualité », « renforcer l'attractivité du territoire Francilien », « développer l'économie circulaire », « développer les mobilités et la desserte des territoires » et « adapter le territoire Francilien au changement climatique et garantir sa résilience ».

Au sein de chacun de ces défis, des sous-thématiques ont été dégagées pour analyser de manière qualitative les contributions des Franciliens et les débats qui ont fait vivre la concertation. Pour chaque groupe de contributions et de propositions, la Région a formulé dans ce bilan des réponses sur sa capacité à les intégrer dans le document final du SDRIF-E. En effet, ce bilan de concertation est construit et publié au moment de sortie de l'avant-projet du SDRIF-E, constitué des apports techniques de l'Institut Paris Région et des premiers arbitrages politiques de l'exécutif régional. Cet avant-projet est mis à discussion auprès des collectivités et partenaires de la Région au cours des prochains mois puis sera soumis au vote du Conseil Régional en juillet. Le SDRIF-E voté en juillet pourra ainsi différer des éléments présentés ci-dessous de part les contributions reçues dans la 3<sup>ème</sup> phase de la concertation au titre du code de l'urbanisme, des retours faits par les collectivités et partenaires sur l'avant-projet et des amendements de élus du conseil régional.

## **ANALYSE DES AVIS PAR DEFI ET ELEMENTS DE REPONSE DE LA REGION**

### 1. Réduire l'artificialisation des sols et protéger la biodiversité

Objectif central du SDRIF-E, la réduction de l'artificialisation des sols et la protection de la biodiversité sont mentionnées par une grande diversité de Franciliens interrogés. Alors que le grand public semble majoritairement favorable au principe du zéro artificialisation nette (ZAN), celui-ci suscite des interrogations de la part des élus, notamment pour ce qui concerne la densification des villes.

#### *a. Mettre en œuvre le principe du zéro artificialisation nette (ZAN)*

Les contributions font ressortir l'idée que les espaces urbanisés peu utilisés, comme les parkings et les cours de lycées, peuvent être partiellement végétalisés afin de compenser les conséquences de la bétonisation. Le terme « bétonisation intelligente » a notamment été employé dans des réunions publiques, dans l'objectif d'une bonne articulation entre zones bétonnées et zones végétalisées.

La végétalisation peut favoriser la délimitation des espaces artificialisés. Une couronne verte autour de Paris pourrait contenir l'urbanisation en réduisant les zones potentiellement constructibles. Elle apporte, en ce sens, un appui à la mise en œuvre du ZAN.

La revalorisation des friches pour l'accueil de nouvelles activités ou constructions est fortement plébiscitée par les partenaires de la Région afin de freiner l'artificialisation des sols. Pour ce faire, il conviendrait d'accélérer la cartographie des friches et de classer les terrains en fonction de la qualité du sol afin de mettre en place des projets sur ceux qui sont les plus appropriés (c'est-à-dire ceux, qui ne sont pas pollués et ne disposent pas d'un potentiel agronomique important). Il est à noter que la contradiction potentielle de cette aspiration avec l'objectif de renaturer la ville est peu envisagée.

Pour le grand public, l'objectif du zéro artificialisation nette (ZAN) est souvent prioritaire face aux objectifs de développement économique. Par exemple, il est demandé de cesser la construction de zones commerciales et les projets d'infrastructures routières.

Cependant, la majorité des collectivités en Île-de-France soulignent les conséquences économiques du ZAN dont la difficulté d'accueillir de grands projets. Il est notamment demandé que les opérations d'intérêt national (OIN) soient décomptées du potentiel d'artificialisation attribué aux territoires par la réglementation. De plus, certains élus souhaitent assouplir les contraintes administratives en raison d'exigences sociales, économiques et environnementales évidentes. Ils évoquent par exemple, la construction d'un hôpital public, d'une aire d'accueil des gens du voyage, d'un cimetière, d'un complexe sportif ou encore d'équipements scolaires et de crèches.

A l'inverse, alors que le ZAN est envisagé à l'horizon 2050, certains réclament des mesures plus drastiques par le biais du zéro artificialisation brute (ZAB). En ce sens, les constructions seraient limitées à un sol déjà artificialisé tel que les friches industrielles. Les zones naturelles ou semi-naturelles potentiellement urbanisables seraient sanctuarisées. Cela reviendrait à abandonner tous les projets en cours de création de logements et de locaux d'activité.

**Réponses de la Région dans le cadre de la préparation du projet de SDRIF-E :**

*Le SDRIF de 2013 s'est révélé beaucoup trop permissif en matière de lutte contre l'étalement urbain en ouvrant à l'artificialisation chaque année, et ce jusqu'en 2030, 1315 ha d'espaces agricoles, naturels et forestiers. Pour associer sobriété foncière, rééquilibrage territorial et réponse aux grandes transitions, le nouveau SDRIF-E proposera une vision stratégique de l'urbanisation. En respect de la loi Climat et résilience de 2021, le nouveau SDRIF-E dessinera une trajectoire de réduction de la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers à horizon 2040 par palier de 10 ans, afin d'atteindre l'objectif ZAN en 2050.*

*Afin de permettre un rééquilibrage territorial et le développement de projets d'intérêt régional et national, le SDRIF-E mettra en œuvre une trajectoire ZAN ambitieuse pour 2040 sans imposer une trajectoire zéro artificialisation brute qui empêcherait de lutter contre la crise du logement et la réindustrialisation de la région en bloquant toute possibilité de nouveaux aménagements. Le SDRIF-E cartographiera ainsi des pastilles indiquant des capacités d'extension que les communes ou groupements de communes pourront ouvrir à l'urbanisation en fonction de leurs besoins à court et moyen termes, tout en réduisant largement ces capacités d'extension par rapport au précédent SDRIF sur la période 2024-2040. Le SDRIF-E maintiendra aussi des capacités d'extension minimales*

*non cartographiées aux communes. Ces dispositions devront permettre un développement de l'emploi et une production de logements au sein de quartiers denses, mixtes, bien desservis et agréables à vivre afin de respecter l'objectif de production de 70 000 logements annuel imposé par la loi du Grand Paris.*

*Conformément au souhait de préservation de la nature exprimé par de nombreux Franciliens, le SDRIF-E portera dans son projet d'aménagement l'objectif primordial de préserver l'environnement pour permettre à toutes les composantes du vivant de pouvoir vivre en bonne santé. Le SDRIF-E change ainsi de paradigme : passer de la lutte contre l'étalement urbain à la sanctuarisation des espaces écologiquement prioritaires et engager leur restauration.*

*Afin de limiter le risque d'inondation et d'adapter le territoire au dérèglement climatique, les orientations du SDRIF-E encourageront la désimperméabilisation des sols en favorisant la préservation et le renforcement des zones humides et des éléments fixes du paysage (haies, mares, bosquets, etc.) qui limitent le ruissellement et facilitent l'infiltration de l'eau dans le sol. Une attention particulière sera également portée à la lutte contre les îlots de chaleur urbains par un renforcement de la nature en ville.*

*Par ailleurs, selon une étude de l'Institut Paris Région, l'Île-de-France compte 4 600 ha de friches qui ont un important rôle à jouer pour atteindre l'objectif ZAN. Les friches peuvent être des sites très hétérogènes, que ce soit par leur taille, leur localisation, leurs fonctions, les milieux qu'elles abritent ou encore leur statut de propriété. Aussi, le SDRIF-E soulignera la nécessité de concevoir à partir des friches des projets qui tiennent compte à la fois des enjeux locaux et régionaux. Au regard de toutes les caractéristiques des friches d'Île-de-France, le SDRIF-E encouragera les projets d'aménagement les plus adaptés à chaque situation.*

#### *b. Densifier des villes*

A l'instar du ZAN, la densification des villes pour réduire l'artificialisation des sols constitue un sujet de discordance. Pour certains Franciliens rencontrés, le SDRIF-E doit promouvoir la densification des zones pavillonnaires car ils considèrent que le modèle de la maison individuelle et la périurbanisation ne sont pas compatibles avec la lutte contre l'étalement urbain. Des lycéens du Val-d'Oise (95), par exemple, se prononcent majoritairement en faveur d'un aménagement de la « ville sur la ville » avec des bâtiments plus hauts et l'interdiction de construire des résidences de faible densité. En ce sens, des participants à des réunions publiques ont suggéré le réquisitionnement des logements vacants et la reconversion des bureaux vides en logement.

Dans cette optique, il leur apparaît qu'il conviendrait également de superposer les infrastructures de transports pour optimiser le foncier et de partager les espaces publics et privés (zones commerciales, parcs, espaces sportifs, etc.) au profit d'usages variés. Les partenaires de la Région soulignent l'importance de faire de ces espaces des lieux évolutifs et réversibles.

Toutefois, la densification est souvent associée à la réduction de la qualité du cadre de vie en zone urbaine. Par exemple, les nuisances liées aux grandes infrastructures, particulièrement dans les quartiers à proximité des gares, sont évoquées par les élus. Certains Franciliens demandent à la Région de déterminer un seuil maximum de densification et de prévoir une superficie minimum d'espaces verts par habitant dans le SDRIF-E. L'harmonisation de la densification avec le paysage est aussi réclamée. Pour ce faire, il est demandé par certains de ne pas construire des immeubles à plus de 5 étages dans les petits villages.

Certains participants du panel citoyen perçoivent mal comment la densité peut être agréable et accompagner la transition écologique. Ils ont en tête le rêve du pavillon à la campagne et de l'absence de promiscuité avec des voisins et des idées reçues sur les hauts immeubles assimilés parfois à un mode de vie « à la Dubaï » ou aux barres d'immeubles de quartiers populaires, qui renvoient parfois à l'insécurité et l'insalubrité. Ils expriment cependant un goût encore prégnant pour l'haussmannien typique de la capitale.

Mais pour beaucoup, les participants du panel acceptent l'idée que la densité est nécessaire et souhaitable, justement pour protéger la nature et la diversité de l'Île-de-France et pour pouvoir y vivre durablement. Pour certains, c'est aussi "*participer à l'histoire de la France*" que d'inventer de nouvelles manières d'habiter, même hautes, si on arrive à bien y vivre. Les panelistes souhaitent également favoriser la mixité de l'habitat : équilibrer les constructions globalement et faire peser l'effort de densité sur tous (notamment les villes les plus riches, les aménageurs et promoteurs qui doivent jouer le jeu de l'équilibre), mélanger les types d'habitat.

Selon eux, il s'agit de concilier :

- Construction, développement du territoire, et accès au logement pour tous et protection de l'environnement, de la biodiversité, des terres agricoles, de la nature
- Accès à un mode de vie aéré, agréable, pratique ET vert, à proximité d'espaces verts et naturels

Des élus remarquent que la perception de la densification est encore plus négative dans les agglomérations rurales. En effet, celles-ci ne semblent pas souhaiter une augmentation de leur population malgré leur volonté d'attirer de l'emploi.

#### **Réponses de la Région dans le cadre de la préparation du projet de SDRIF-E :**

*Le SDRIF-E s'est fixé comme objectif de répondre aux besoins des Franciliens, qu'il s'agisse des près de 3 millions de Franciliens mal-logés ou des 50 000 nouveaux habitants à loger chaque année du fait de la croissance démographique endogène à la région.*

*Le SDRIF-E prendra ainsi en compte l'objectif de construction de 70 000 logements, que la loi Grand Paris impose. Cela se traduira par un objectif de progression du nombre de logements moyen au sein des espaces urbanisés à horizon 2040. Des critères seront également listés pour établir des objectifs plus précis par intercommunalité au sein du futur Schéma Régional d'Habitat et d'Hébergement (SRHH).*

*Le SDRIF-E devra être un levier pour améliorer le cadre de vie des habitants en favorisant :*

- *Le développement au cœur de la ville d'une diversité de logements, de commerces, d'équipements et de services de proximité,*

- *La renaturation des centralités avec des îlots végétalisés et la création d'espaces verts accessibles au public grâce à l'augmentation de la hauteur des bâtiments pour préserver les espaces de pleine terre et de jardins,*
- *La création d'emplois grâce à la densification des zones d'activité économiques en préservant en priorité des sites pour l'accueil des activités productives, notamment industrielles et des grands services.*

*Pour cela, le SDRIF-E inscrira la nécessité de favoriser les opérations d'ensemble, sur des périmètres plus larges que la parcelle. Pensées et accompagnées par les acteurs publics locaux, ces opérations permettront de développer une vision stratégique et d'adapter chaque projet aux spécificités territoriales en recherchant des synergies locales.*

*La planification d'opérations de renouvellement urbain sera aussi l'occasion d'améliorer la situation des populations déjà exposées aux risques, notamment en cas de cumul de plusieurs nuisances grâce à la création d'espaces verts, l'implantation du bâti pour réduire l'exposition aux polluants et la limitation de l'imperméabilisation.*

### *c. Protéger la biodiversité et les espaces agricoles*

En lien avec la réduction de l'artificialisation, le grand public associe la protection de la biodiversité à la renaturation de la ville. Cette démarche doit être conçue pour encourager l'augmentation des trames brunes, vertes, bleues et noires. Pour ce faire, la plantation d'espèces variées et complémentaires est suggérée.

Les espaces de pleine terre et certaines friches sont des réservoirs de biodiversité. De ce fait, des Franciliens proposent des audits sur le potentiel écologique des friches avant leur reconversion. Il a notamment été proposé par des lycéens que les constructions soient réparties sur les territoires dans l'objectif de bâtir uniquement sur les terrains dépourvus de biodiversité.

De manière générale, il est demandé que le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) soit intégré dans le SDRIF-E pour garantir la résilience de la faune et de la flore régionale.

Plusieurs personnes indiquent l'urgence de protéger les espaces naturels, forestiers et agricoles. Ce sujet est récurrent dans les contributions du grand public qui réclament parfois l'abandon de certains projets économiques pouvant nuire à ces endroits (extension de grands centres commerciaux, autoroutes, entrepôts logistiques, etc.).

En plus de la dimension environnementale, la protection des espaces agricoles doit pouvoir favoriser l'autonomie alimentaire de la région. De ce fait, une contribution propose de les sanctuariser et de les déclarer comme d'utilité publique.

Certains membres du comité des partenaires appellent à lutter contre le mitage des terres agricoles en réservant du foncier à la création de pôles agricoles spécialisés. Les sols devraient être identifiés et préservés selon leur capacité à stocker du carbone. Il est également important d'identifier les secteurs

propices à la constitution d'espaces verts, éventuellement par la renaturation, notamment dans les territoires carencés.

**Réponses de la Région dans le cadre de la préparation du projet de SDRIF-E :**

*Le projet du SDRIF-E porte comme priorités la protection et l'amélioration de l'environnement et de la santé des Franciliens. Dans un contexte de sobriété foncière, les choix d'urbanisation devront donc être guidés par la double nécessité de mieux protéger de la pression urbaine les espaces ouverts situés en dehors des tissus urbains, mais également de développer leur place au cœur des zones les plus denses.*

## **2. Lutter contre les émissions de CO2**

L'un des piliers majeurs du SDRIF-E, la lutte contre les émissions de CO2, est un défi jugé important pour toutes les parties prenantes de la concertation (grand public, collectivités et partenaires). Afin de tendre vers le principe du zéro émission nette (ZEN), les Franciliens identifient le transport et la logistique comme deux pôles d'activité à transformer.

### **a. Décarboner les déplacements**

En termes de transports, l'action doit être double. Il faut d'une part limiter les comportements et les moyens de transport fortement émetteurs de gaz à effet de serre et d'autre part encourager les mobilités décarbonées. Par exemple, le développement du transport fluvial, notamment dans la livraison et la logistique alimentaire, ainsi que la livraison à vélo électrique représentent des alternatives à la circulation de camions de livraison en ville.

Les Franciliens plaident globalement pour une meilleure régulation du trafic routier. En effet, l'apparition régulière de ralentissements et d'embouteillages entraîne davantage d'émission de gaz à effet de serre. Le développement des transports en commun et des mobilités douces, RER vélo et vélo cargo notamment, conditionne la mise en œuvre de cette régulation.

La réduction des distances de déplacement constitue un enjeu-clef exprimé par les Franciliens, pour des raisons de temps passé et de coût. Le rééquilibrage des zones entre emploi et logement permettrait de réduire les trajets quotidiens et ainsi d'opter pour des mobilités plus douces lors de ces déplacements. Par ailleurs, privilégier les circuits courts grâce à une consommation locale pourrait aussi permettre de diminuer les émissions produites par le transport de marchandises.

Afin de réduire le volume des flux de transport routier, en plus de renforcer la dissuasion, certains demandent à continuer de déployer les réseaux ferroviaires électriques et le covoiturage pour les trajets du domicile au lieu de travail.

**Réponses de la Région dans le cadre de la préparation du projet de SDRIF-E :**

*Le SDRIF-E appuiera le développement de transports en commun structurants et efficaces, tant à l'échelle régionale qu'à celle de chaque bassin de vie, permettant d'accentuer les tendances de report vers des modes de transport moins polluants. Le SDRIF-E inscrira en particulier la complétion d'un réseau régional structurant de transports en commun.*

*Le développement de voies dédiées sur le réseau rapide d'intérêt régional inscrit dans le SDRIF-E favorisera le déploiement de lignes de cars express et de covoiturage structurantes, pour augmenter le nombre de passagers par véhicule et donc favoriser la sobriété énergétique, réduire les émissions de CO2 et la congestion du réseau routier.*

*Le projet régional "RER-V" (nom provisoire), comprenant 14 lignes et 800 km d'itinéraires (phases 1 et 2) sera inscrit dans le SDRIF-E afin de structurer de grands axes de déplacements à vélo et de relier les grands pôles urbains de la région.*

#### **b. Décarboner l'industrie et la logistique**

L'industrie est souvent citée comme l'un des premiers responsables de la pollution atmosphérique. Il apparaît donc important aux Franciliens de réguler les émissions de gaz à effet de serre du secteur. Des lycéens vont plus loin et proposent de limiter la construction d'usines.

En outre, plusieurs propositions visent à décarboner la logistique industrielle. La reconversion d'anciens parkings en cœur de ville en centres logistiques de proximité permettrait de réduire les émissions produites par les transports de marchandises. Améliorer les interconnexions des moyens de transports participerait également à décarboner la chaîne logistique. Pour cela, il est nécessaire de développer le fret ferroviaire et fluvial. Il peut également être envisagé de transformer les aéroports en pôles d'interconnexion entre des moyens de transports multi-énergétiques.

#### **Réponses de la Région dans le cadre de la préparation du projet de SDRIF-E :**

*Le secteur industriel est historiquement un secteur à l'origine d'importantes émissions de CO2 et de pollutions environnementales, dont la transition doit être accompagnée afin d'atteindre les objectifs régionaux de souveraineté industrielle et alimentaire, de réduction de la consommation de ressources et de développement des énergies renouvelables.*

*En effet, la Région a fait le constat de l'importance de conserver un tissu productif en Île-de-France, y compris dans le cœur de la métropole :*

- Pour les entreprises, une localisation centrale permet d'attirer plus facilement les talents dont elles ont besoin et de collaborer avec les entreprises d'autres secteurs pour développer de nouveaux produits et services ;*
- Pour les Franciliens, la relocalisation permet d'avoir accès à une plus grande palette d'emplois, notamment pour les actifs les moins qualifiés ;*
- D'un point de vue climatique, la relocalisation de ces activités permet de diminuer les émissions de carbone en favorisant la proximité entre les lieux de production et de consommation et de rendre possible une économie circulaire (recyclage de papier ; émergence d'une offre pour le recyclage et la rénovation de véhicules, etc.) ;*
- D'un point de vue stratégique, la réindustrialisation permet de renforcer la résilience de la Région et une relative indépendance, à l'heure où les crises liées à la pandémie et surtout les tensions géopolitiques aux niveaux mondial et européen se sont fortement accrues.*

*c. Réduire la consommation d'énergie du secteur du bâtiment*

La politique du zéro émission nette (ZEN) doit également s'appliquer dans le bâtiment, aussi bien à l'étape clef de la construction que par le biais de la rénovation et des réseaux d'énergie au sein des bâtiments. De plus, les professionnels du secteur doivent également tendre vers le zéro émission nette dans leurs pratiques.

Lors de la construction, il conviendrait de favoriser massivement l'écoconstruction et d'imposer à tous les nouveaux bâtiments de s'équiper avec des dispositifs de production d'énergie renouvelable. Les Franciliens proposent également de peindre les toits en blanc, de les végétaliser ou d'y installer des panneaux photovoltaïques. De plus, ils souhaitent majoritairement que le SDRIF-E favorise une rénovation massive des logements pour éviter les passoires thermiques. Pour cela, il est nécessaire d'utiliser des isolants plus écologiques.

Concernant les systèmes énergétiques des bâtiments, les partenaires de la Région recommandent de coordonner et de mutualiser les systèmes de production énergétiques avec des systèmes de chauffage collectif, et de multiplier les recours aux pompes à chaleur et à l'utilisation de l'énergie solaire.

Le SDRIF-E pourrait également inciter les secteurs des transports et du bâtiment à intégrer les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre fixés par la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC).

**Réponses de la Région dans le cadre de la préparation du projet de SDRIF-E :**

*La rénovation thermique du parc de logements existant est essentielle pour atteindre la neutralité carbone. En effet, il est à lui seul responsable de 30% des émissions régionales de gaz à effet de serre et constitue donc une cible prioritaire pour atteindre les objectifs de la Stratégie Nationale Bas-Carbone en 2050. Le modèle de développement porté par le SDRIF-E, fondé sur l'intensification des espaces urbains, offre des opportunités opérationnelles pour accélérer la dynamique de rénovation. La transformation du bâti existant pour produire de nouveaux logements peut en effet faciliter le financement et la mise en œuvre d'opérations de rénovation globale.*

*L'objectif qui sera porté par le SDRIF-E est que l'ensemble du parc atteigne en moyenne un niveau de performance « bâtiment basse consommation » à horizon 2050, quand seuls 2% des logements satisfaisaient à ce critère en 2018. Afin d'améliorer les conditions de vie des populations paupérisées, le SDRIF-E incitera à la rénovation prioritaire et globale des 157 000 logements privés indignes identifiés en Île-de-France, notamment dans les quartiers prioritaires de la ville et dans le Programme national de rénovation urbaine. Ces travaux seront permis grâce au déménagement des occupants vers l'offre nouvelle et abordable constituée par l'effort de construction.*

*Grâce au SDRIF-E, les documents d'urbanisme devront favoriser les aménagements visant la réduction de la consommation énergétique en permettant l'utilisation de matériaux biosourcés, le recours à des solutions bioclimatiques passives (organisation spatiale des bâtiments, couleur claire des toits, etc.) et l'intégration de systèmes de production d'énergies renouvelables (ex : panneaux photovoltaïques, installations géothermiques...). Les rénovations offrent aussi l'opportunité d'adapter le parc aux effets du changement climatique pour améliorer son confort lors des vagues de chaleur et limiter le recours aux palliatifs énergivores tels que la climatisation. Quant aux grandes*

*opérations d'urbanisme, elles offrent l'occasion d'équiper la ville en réseaux de chaleur et de froid collectifs permettant d'améliorer la performance énergétique globale du parc immobilier.*

*d. Développer les énergies renouvelables*

Le développement d'énergies renouvelables est la clef de voûte de la politique zéro émission nette. Il est admis que pour atteindre le ZEN, il est nécessaire de tendre vers une région à énergie positive, en développant la production d'énergies renouvelables telles que l'énergie solaire, éolienne, issue du biogaz, de l'hydrogène et de méthaniseurs. Il faut donc inciter au développement de ces dernières.

Des membres du panel citoyen partagent un constat et une inquiétude croissante de manquer d'énergie à l'avenir. Ils témoignent d'une prise de conscience de la nécessité d'autonomisation du territoire en énergie et de passage aux énergies renouvelables, mais à condition de ne pas subir de hausse de prix ou de nouvelles pollutions sonores, visuelles et environnementales.

Pour de nombreux Franciliens et membres du comité des partenaires, il est ainsi important de construire de multiples unités géothermiques qui pourraient permettre d'atteindre une autonomie énergétique sur le poste de consommation clef que constitue le chauffage. Ces unités pourraient fonctionner parallèlement aux incinérateurs durant la phase de transition. De plus, les professionnels du secteur préconisent d'accompagner le développement de l'hydrogène vert et d'anticiper les besoins nécessaires à sa production.

La question du stockage est également identifiée comme un enjeu crucial par les professionnels et le public plus jeunes. Les partenaires mettent en lumière la nécessité de déterminer les besoins fonciers estimés d'ici 2040 afin de développer des projets d'énergie décarbonée. La revalorisation des sites existants consacrés aux énergies fossiles peut permettre d'accroître le foncier disponible à cet usage. Les partenaires demandent qu'un ratio de surface soit dédié à l'autonomie énergétique par logement ou activité construite en Île-de-France. Une part du foncier doit aussi être réservée à la production de ces énergies renouvelables.

Les infrastructures doivent également faire l'objet d'une optimisation. Il faut notamment mobiliser dès à présent les réseaux de stockage de gaz pour y conserver l'hydrogène de demain.

Il est intéressant de noter que la géothermie et la biométhanisation sont les énergies les plus citées, tandis que l'éolienne est l'énergie dont la vision est la plus négative.

***Réponses de la Région dans le cadre de la préparation du projet de SDRIF-E :***

*L'objectif régional porté par le SDRIF-E sera d'accélérer la quantité d'énergies renouvelables produites sur le territoire francilien pour réduire sa dépendance énergétique au sein d'une région décarbonée à 2050.*

*Afin de respecter également la trajectoire ZAN, les espaces nécessaires pour les installations de production d'EnR&R devront être réservés en privilégiant les espaces déjà artificialisés, en préservant les milieux naturels et en favorisant une bonne intégration paysagère de ces installations.*

*Le SDRIF-E encouragera également l'augmentation de la part d'énergies renouvelables et de récupération dans le mix énergétique des réseaux de chaleur.*

*Outre les emprises dédiées à la production d'EnR&R, le SDRIF-E permettra de protéger le réseau de transport et de distribution d'énergie existant et de développer de nouvelles infrastructures de postes électriques et des réseaux d'électricité, de gaz, notamment à proximité des sites de production de gaz vert en zone rurale, et de chaleur.*

*De plus, le SDRIF-E accompagnera la décarbonation du secteur des transports en favorisant le développement de stations d'avitaillement multi-énergies (électrique, hydrogène et bioGNV) le long des axes routiers et des axes fluviaux, en priorité ceux relevant du Réseau transeuropéen de transport. Les stations actuelles de distributions d'hydrocarbures auront vocation à évoluer vers des stations de distribution multi-énergie.*

### **3. Disposer de plus de logements dans un cadre de vie de qualité**

La thématique des logements est intrinsèquement liée à celle de l'artificialisation des sols mais a par ailleurs soulevé, au cours de la concertation, de nombreuses questions sur le polycentrisme de la région, la construction durable, la qualité de vie ou encore la mixité sociale dans les territoires.

#### *a. Améliorer l'offre de logements*

Dans l'ensemble, l'offre de logements sur le territoire Francilien est jugée insuffisante. La réhabilitation des logements anciens semble être une option privilégiée à la construction de nouveaux ensembles. Par ailleurs, leur adaptation aux besoins de la population, notamment au regard de l'évolution, au fil du temps des ménages et des usages, est essentielle. Cela pose la question de la réversibilité des bâtiments dès leur conception pour favoriser une évolution des usages personnels mais, surtout, pour permettre la transition rapide d'un bâtiment à usage professionnel vers un bâtiment de logements personnels. L'éco-conception des bâtiments est un élément tout aussi majeur dans les réflexions du grand public.

#### **Réponses de la Région dans le cadre de la préparation du projet de SDRIF-E :**

*De plus en plus de Franciliens vivent un décalage entre leurs ressources et leurs aspirations résidentielles, qu'il s'agisse de disposer d'un logement décent, adapté aux diverses configurations familiales, ou simplement de plus d'espace, attente exacerbée par le développement du télétravail. Dans un contexte marqué par la cherté du logement, la majorité des Franciliens voient leurs options résidentielles se limiter au fur et à mesure que se restreint l'horizon des territoires envisageables au regard de leurs revenus et accessibles depuis leur lieu d'emploi.*

*Répondre à ces besoins résidentiels dans un contexte de sobriété foncière requiert de mobiliser l'ensemble des leviers d'action sur le parc de logements, à construire comme existant. Le SDRIF-E a vocation à agir via différents leviers en favorisant :*

- Le développement de l'offre résidentielle, prioritairement dans le tissu urbain existant : L'augmentation du parc de logements grâce à la construction neuve est un enjeu majeur pour développer une nouvelle offre résidentielle, complémentaire à l'existante, et répondre*

*aux nombreux besoins actuellement insatisfaits. Les documents d'urbanisme doivent contribuer à la mise en œuvre jusqu'en 2040 de l'objectif de construction de 70 000 logements par an défini par la loi sur le Grand Paris,*

- *Le développement d'une offre correspondant aux revenus des Franciliens,*
- *Une meilleure mobilisation des bâtiments existants grâce à la transformation de bureaux et de bâtiments non résidentiels inoccupés ou obsolètes.*

#### **b. Rénover les bâtiments**

L'éco-conception de nouveaux bâtiments ne met pas de côté la priorité, notamment issue du questionnaire en ligne, de la rénovation thermique des bâtiments existants. Avantageuse pour l'environnement ainsi que pour réduire les dépenses énergétiques, cette rénovation semble aussi importante pour adapter les logements aux conséquences du changement climatique et des événements météorologiques qui en découlent.

Cette rénovation doit être, par nature, moins polluante, en privilégiant une utilisation de produits respectueux de l'environnement et la réutilisation des matériaux.

#### **Réponses de la Région dans le cadre de la préparation du projet de SDRIF-E :**

*Les objectifs de mobilisation et de rénovation du parc existant seront inscrits dans le SDRIF-E comme des conditions indispensables à l'amélioration des conditions de vie des Franciliens. Le SDRIF-E visera en outre la rénovation prioritaire et globale de dizaines de milliers de logements privés indignes identifiés en Île-de-France, notamment dans les quartiers prioritaires de la ville et dans le Programme National de Rénovation Urbaine. Ces travaux de rénovation seront permis grâce au déménagement des occupants vers l'offre nouvelle et abordable constituée par l'effort de construction.*

*Grâce au SDRIF-E, les documents d'urbanisme devront favoriser les aménagements visant la réduction de la consommation énergétique et l'adaptation au changement climatique en permettant l'utilisation de matériaux biosourcés, le recours à des solutions bioclimatiques passives (organisation spatiale des bâtiments, couleur claire des toits, etc.) et l'intégration de systèmes de production d'énergies renouvelables (ex : panneaux photovoltaïques). Quant aux Grandes Opérations d'Urbanisme, elles devront être l'occasion d'équiper la ville en réseaux de chaleur et de froid collectifs permettant d'améliorer la performance énergétique globale du parc immobilier.*

#### **c. Promouvoir la mixité sociale**

Pour les membres du panel citoyen, la mixité sociale est l'un des objectifs à atteindre en 2040. Partant d'un constat sévère sur les disparités régionales, les inégalités, l'absence de mélange (gentrification, ségrégation, discrimination, coût exorbitant des logements...), ils estiment nécessaire de repenser la mixité sociale à l'échelle de la Région.

Le vivre ensemble, la cohésion et le lien social sont apparus comme des priorités pour le panel. Le sentiment qu'on ne vit plus ensemble (communautarisme, insécurité, discrimination, non acceptation

de l'autre, rejet des nouveaux arrivants dans la ruralité), les conduisent à évoquer un lien rompu. Pour répondre à ces grands enjeux, le futur schéma doit favoriser la mobilité (la possibilité de se déplacer, de découvrir les autres), protéger la nature et les espaces verts (comme lieux de rencontres), développer les équipements sportifs et culturels, les services publics, promouvoir des formes renouvelées d'habitat (intergénérationnel, colocation, mixte au sein d'un immeuble...). Les participants demandent ainsi la création de quartiers qui accueillent toutes les populations (des grands logements, de plus petits logements pour toutes les bourses et tous les âges).

Au cours de la concertation, le grand public a aussi fait part de son attente de voir mieux réparti le parc de logements sociaux sur l'ensemble de la région. Le conditionnement des aides publiques de la Région au respect de la loi SRU est proposé par certains avec comme objectif de lutter contre la densification de certaines zones du territoire Francilien.

A travers la question de la mixité sociale, le grand public a aussi fait émerger l'enjeu des logements à vocation uniquement touristique qui semblent limiter l'offre de logements accessibles sur le territoire.

**Réponses de la Région dans le cadre de la préparation du projet de SDRIF-E :**

*En matière de mixité sociale, le SDRIF-E s'attachera à favoriser l'offre locative sociale et intermédiaire, essentielle au fonctionnement de la région métropolitaine, ainsi que l'offre d'habitat spécifique (logements pour étudiants, logements adaptés aux personnes âgées et personnes handicapées, hébergement d'urgence, etc.).*

*Par ailleurs, pour limiter le phénomène de concentration de logements sociaux dans certains territoires qui tendent à se paupériser, il veillera à limiter l'offre très sociale dans les communes où elle est déjà très présente, et à soutenir le développement de l'offre la plus abordable dans les autres communes. Afin de favoriser les parcours résidentiels ascendants, le SDRIF-E fixera comme objectif la diversification des produits (accession sociale à la propriété, logement intermédiaire, logement libre).*

**d. Favoriser la proximité**

Grand public, partenaires et élus franciliens ont mis en exergue la volonté de construire une région polycentrique afin d'assurer un rééquilibrage entre les territoires tant sur le plan économique, que sur les services apportés à la population. Les transports, collectifs ou mobilité douce, sont ici au carrefour des préoccupations avec la construction de logements dans les zones cibles. Les participants du panel citoyen ont ainsi fait émerger un souhait très partagé pour l'Île-de-France 2040 : "Vivre bien, travailler, et se divertir près de chez soi !".

L'ambition partagée des Franciliens est de renforcer, en dehors de la première couronne, des pôles d'activités en permettant le rapprochement entre lieu de travail et lieu de vie. Ceci implique une présence des services publics plus dense sur ces territoires, de favoriser l'installation de commerces de proximité ou encore la création et /ou le développement de tiers-lieux pour permettre des modes de travail hybrides. La notion de « ville du quart d'heure » est, à ce titre, plusieurs fois abordée par le grand public.

Les panelistes souhaiteraient voir se créer des pôles de vie, reliés entre eux, qui concilient différents usages de la ville pour voir émerger une nouvelle manière de vivre en proximité :

- Habitat pour tous et sous diverses formes,
- Nature en ville/ protection de la biodiversité,
- Accès à des services/équipements,
- Accès à une diversité d'offres de consommation, notamment de producteurs locaux,
- Accès aux loisirs/culture pas seulement dans les grandes villes,
- Développement économique et création d'emplois proches de chez soi,
- Connection aux transports en commun pour se déplacer moins et plus rapidement.

Il s'agit de répondre aux enjeux environnementaux, mais aussi aux souhaits des habitants de :

- Gagner du temps,
- Avoir accès à tous les services,
- Mieux vivre et moins se déplacer de manière contrainte,
- Vivre dans la convivialité avec leur voisinage, Développer une économie locale et trouver un emploi proche de chez soi.

Pour les panelistes, il faudrait par exemple rendre plus agréable à habiter la banlieue et décongestionner Paris en construisant en grande banlieue, des aménagements, des espaces publics et des centres culturels, pour les citoyens et pour les entreprises.

Le rapprochement entre lieu de travail et lieu d'habitation, afin de créer un polycentrisme régional, apparaît aux yeux des élus franciliens comme un point phare de la dynamique future des territoires ruraux. Cela impliquerait, sur le plan économique, de favoriser l'émergence d'emplois locaux ou de s'appuyer sur l'hybridation des modes de travail afin d'éviter un déséquilibre habitat/emploi.

***Réponses de la Région dans le cadre de la préparation du projet de SDRIF-E :***

*Le SDRIF-E proposera un nouveau modèle de fonctionnement territorial francilien qui visera à rééquilibrer le territoire et à répondre aux évolutions des modes de vie.*

*Le futur schéma renforcera les pôles de centralités afin de créer des bassins de vie cohérents. Il visera ainsi à réduire les déplacements pendulaires et à résorber les inégalités de développement et d'équipements.*

*e. Végétaliser les villes*

La question de l'habitation a été abordée dans sa globalité en particulier en y intégrant le cadre de vie dans lequel les logements s'inscrivent. La création d'espaces verts, de parcs, notamment à moins de 5 minutes des logements, adossés potentiellement à des services de proximité (sport, restauration...) semble être une volonté claire du grand public.

Le grand public souhaite aussi une végétalisation généralisée de l'espace urbain : écoles, ponts, parkings, toits des bâtiments etc. afin d'améliorer le cadre de vie des citoyens et participer à la lutte contre le réchauffement climatique. Les participants du panel citoyen souhaitent favoriser une nature qui permet de rendre la ville dense agréable : toits et murs végétaux, agriculture urbaine, coulées vertes, parcs petits et de proximité, infrastructures sportives, bancs. Pour les panelistes, il s'agit également de « protéger la biodiversité dans nos usages de la ville en créant des passages pour les animaux, en laissant les espaces verts vivre ».

*Voir le paragraphe de Réponse de la Région sur les continuités écologiques et les espaces naturels, agricoles et forestiers dans la partie « Lutter contre l’artificialisation des sols » pour les orientations du SDRIF-E sur ce sujet.*

*f. Réaménager les villes*

Il est attendu que les futurs aménagements des villes prennent en compte le caractère multi-usages des espaces tels que les parcs, les espaces sportifs, les jardins de quartier, les parkings... permettant de faire de ces espaces à la fois des espaces réversibles en fonction de l’évolution des besoins et usages mais aussi favorisant des partages publics/privés de ces lieux pour y faire vivre des activités et services différents.

Enfin, cadre de vie et aménagement des villes sont à la croisée des attentes concernant les futures constructions. Il est notamment souhaité des constructions respectant l’harmonie du paysage et l’architecture des villes, respectant l’environnement notamment par des espaces végétalisés et adaptés aux changements climatiques (notamment par l’utilisation de peinture claire limitant les îlots de chaleur).

**Réponses de la Région dans le cadre de la préparation du projet de SDRIF-E :**

*Les opérations d'aménagement et de rénovation encouragées par le SDRIF-E seront l'occasion d'améliorer le cadre de vie présent et futur des Franciliens.*

*Ainsi le SDRIF-E portera visera à favoriser la future mutabilité ainsi que la durabilité des constructions et aménagements à venir. Les espaces publics devront ainsi améliorer les services offerts aux populations riveraines, en y permettant des usages multiples (sport et loisirs, autres services). Ils devront être végétalisés dès lors que leur configuration s’y prête.*

*Pour conjuguer densification et amélioration du cadre de vie, le SDRIF-E fera également la promotion de formes architecturales, de logements, d'équipements et d'espaces publics de qualité, adaptés à chaque type de territoire et à l'évolution des modes de vie.*

*Enfin le SDRIF-E veillera au respect de l'harmonie des paysages urbains, périurbains et ruraux qui sont des éléments essentiels des cadres de vie des Franciliens.*

**4. Renforcer l’attractivité du territoire Francilien**

*a. Limiter l’impact du développement économique sur le ZAN et mieux répartir les activités sur le territoire*

La question de l’attractivité apparaît de façon protéiforme dans les échanges et contributions du grand public, des élus et des partenaires. A la fois économique et humaine, cette attractivité devrait être compatible avec une qualité du cadre de vie et les objectifs poursuivis par le SDRIF-E : zéro émission nette, zéro artificialisation nette, économie circulaire.

Certaines contributions recueillies lors des actions de concertation du grand public expriment de la réticence à considérer l'attractivité comme un principe phare du SDRIF-E. Au regard de la forte concentration régionale des pôles d'activité et d'habitat, les Franciliens ont parfois renvoyé au débat de l'attractivité celui de la nécessité d'une répartition plus équilibrée des activités à l'échelle régionale, voire nationale.

A l'inverse, d'autres contributions, du grand public mais aussi de la part des collectivités et des élus franciliens insistent sur la nécessité d'un développement économique compatible avec l'objectif ZAN. Selon ces contributions, il faudrait chercher à concilier un développement de l'activité régionale avec une amélioration de l'accueil des grands projets économiques notamment en apportant une offre foncière mixte bureaux – centres d'activités, de recherche... Ce travail pourrait s'effectuer avec les acteurs économiques déjà implantés sur les territoires en engageant des discussions sur la mutation de leur foncier.

Enfin, au-delà des aspects évoqués, la notion d'attractivité renvoie une partie des contributeurs à la question de l'attractivité touristique et économique de centres-bourgs des villes petites et moyennes.

**Réponses de la Région dans le cadre de la préparation du projet de SDRIF-E :**

*Le SDRIF-E et ses orientations ont vocation à tendre vers un nouveau modèle économique. Au cours des dernières décennies, le développement économique a souvent été, pour les collectivités, synonyme de création de zones d'activités de surfaces plus ou moins importantes en extension, avec des tranches de commercialisation et de construction successives. La concurrence avec les projets de logements et de bureaux en cœur de métropole alimente également, depuis les années 2000, l'éloignement des implantations d'entreprises et la construction d'entrepôts géants en périphérie des centres urbains. Ce modèle n'est plus viable à l'heure des objectifs ZAN et ZEN.*

*En conséquence, les objectifs de sobriété foncière du SDRIF-E devront permettre de mettre un terme à cette course de consommation du foncier et de ramener les capacités d'investissement du privé vers les zones d'activité existantes, et à limiter les reports opportunistes vers les espaces en extension encore disponibles aux franges extérieures de l'Île-de-France. Dans ce contexte, la restructuration et la requalification des sites d'activité existants, et en particulier des friches d'activités, est un objectif prioritaire pour répondre aux besoins d'implantation et de développement des entreprises tout en limitant les extensions urbaines.*

*S'agissant des difficultés soulevées par la dissociation spatiale entre lieux d'emplois et lieux de résidence, il importe de favoriser un développement économique plus équilibré de la région. Aux côtés des politiques de soutien aux entreprises et à la formation, une politique d'aménagement économique volontariste visera à lutter contre les trop fortes inégalités territoriales en matière de chômage, d'accès à l'emploi et de pauvreté. Il s'agit d'une part d'activer le potentiel de développement des fonctions métropolitaines dans une plus large partie de la région, et d'autre part d'améliorer l'équilibre habitat/emploi au service d'une région plus polycentrique.*

**b. Structurer les activités industrielles**

Concernant les activités industrielles, le grand public ayant participé à la concertation souhaite que les entreprises et services s'implantent de façon plus équilibrée sur le territoire en dehors de l'hypercentre parisien. Il est aussi évoqué le besoin d'une réindustrialisation du territoire dans des formes nouvelles : plus artisanales, low-tech, circulaires...

Dans le but de structurer des filières d'activités stratégiques qui dépassent les frontières de la région, le grand public a aussi fait émerger la nécessité de développer les coopérations avec les régions voisines de l'Île-de-France.

**Réponses de la Région dans le cadre de la préparation du projet de SDRIF-E :**

*Voir le paragraphe de Réponse de la Région sur la décarbonation de l'industrie dans la partie « Lutter contre les émissions de CO2 » pour lire les orientations du SDRIF-E sur la réindustrialisation et l'implantation de nouvelles filières industrielles vertueuses.*

*La coopération interrégionale sera également abordée par le SDRIF-E, car s'il importe de conforter l'ancrage international de l'Île-de-France, des coopérations de proximité sont également à développer avec les territoires limitrophes. En effet, les filières économiques dans lesquelles s'insère le tissu économique francilien débordent très largement au-delà des limites administratives régionales, comme les activités industrielles et logistiques qui se déploient à l'échelle des grandes infrastructures de transport nationales. La raréfaction du foncier qui peut être artificialisé en Île-de-France, mais également dans les régions voisines soumises à un objectif de division par deux de leur consommation d'espaces d'ici 2031, doit faire évoluer les stratégies opportunistes d'implantation aux franges de la région pour certains types d'activités dont la raison d'être est le marché Francilien.*

**c. Préserver les espaces productifs agricoles et forestiers**

L'attractivité économique du territoire Francilien doit aussi s'appuyer sur la force de son agriculture comme l'évoquent le grand public et les partenaires de la concertation. Ceci implique de participer au (re)développement de cette filière. La réhabilitation de zones pour le maraîchage est un exemple d'action émanant du grand public.

L'appui à la filière peut aussi passer par une prise en compte des circulations agricoles dans les grands projets infrastructurels, notamment de transports, pour éviter de mettre en danger certaines exploitations.

Ce développement de l'activité agricole peut être un vecteur de nouveaux projets économiques, ruraux, sociétaux et environnementaux. Le grand public et les partenaires interrogés, s'accordent à y voir aussi une opportunité pour protéger et développer des espaces de biodiversité peu artificialisés et ainsi participer à la lutte contre le changement climatique. Dans le même sens, il est demandé de renforcer la protection des espaces forestiers vus comme un pendant logique du renforcement des espaces agricoles.

*Voir le paragraphe de réponse de la Région sur la thématique de l'alimentation dans la partie « Développer l'économie circulaire » pour découvrir les orientations qui intégreront le SDRIF-E sur le sujet de la préservation et du développement de la filière agricole francilienne.*

**5. Développer l'économie circulaire**

Participant à la sobriété énergétique, au réemploi et à la consommation locale, l'économie circulaire est un des axes prioritaires de la construction du futur schéma de la région Ile de France. Elle est une condition indispensable à l'atteinte des objectifs ZAN et ZEN.

a. Promouvoir la construction vertueuse

L'économie circulaire appliquée au réemploi des déchets de la déconstruction interpelle les jeunes dans les lycées, ainsi que les participants en réunion publique et les partenaires de la Région (réunis en Comités des partenaires).

Pour faciliter le réemploi des matériaux issus de la déconstruction, les pistes suivantes ont été évoquées :

- L'intégration de l'usage de matériaux recyclés aux commandes publiques apparait comme « essentielle » pour « permettre le recyclage et la valorisation de 85% des déchets du BTP ». La Métropole de Saint-Étienne est citée en exemple, pour sa décision d'imposer le 20% de granulats recyclés dans les commandes publiques ;
- Un maillage plus fin du territoire en points de collecte des déchets du bâtiment, associé à la prévention stricte des déversements de remblais, gravats ou déchets issus des chantiers du bâtiment ou des travaux publics dans les champs, tout particulièrement en grande couronne, semble également essentiel à développer.

Des propositions plus spécifiques concernent l'implication des acteurs au niveau local. Lors d'un comité des partenaires, il est proposé que la chaîne de traitement des matériaux recyclés se relocalise en Île-de-France au plus proche des zones de leur emploi et réemploi, afin de répondre à l'objectif de zéro émission nette et de faciliter la voie vers la sobriété énergétique et matérielle. Toutefois, il existe une disparité entre territoires franciliens qui conditionne les capacités de déploiement de ces solutions.

Concernant les matériaux, des lycéens indiquent que l'utilisation du béton n'est plus souhaitée et que les revêtements perméables pour les routes sont à privilégier.

Par ailleurs, la réduction des déchets dus à la déconstruction semble être la solution la plus attendue. Pour ce faire, les voies à privilégier seraient la requalification, la réhabilitation, le curage immobilier et la rénovation. Il conviendrait aussi d'assurer un plus grand respect des normes de construction pour une meilleure durée de vie des bâtiments. Plusieurs contributions, en présentiel lors de réunions publiques départementales ainsi qu'en ligne via la plateforme participative, encouragent des réglementations plus fortes pour favoriser la construction de bâtiments réversibles et évolutifs, à énergie positive (BEPOS).

Pour certains contributeurs, la réduction des déchets passe aussi par des limitations qui s'appliquent aux nouvelles constructions, notamment en termes de hauteurs des immeubles (limitation à 3-4 étages), ce qui peut d'ailleurs être contradictoire avec l'objectif ZAN.

**Réponses de la Région dans le cadre de la préparation du projet de SDRIF-E :**

*Le secteur de l'aménagement et de la construction représente plus de 40% de la consommation de ressources en Île-de-France. Et parmi l'ensemble des déchets produits dans la région, les deux tiers des tonnages sont des terres et autres déchets inertes issus du BTP. La gestion des matériaux de construction constitue donc un enjeu de premier ordre pour réduire la consommation de ressources et rendre l'économie régionale plus circulaire, d'autant plus que les objectifs de construction et de développement demeurent élevés.*

*Le premier levier pour réduire la production de déchets du BTP est d'adopter une démarche de sobriété pour limiter l'utilisation du foncier, dans la poursuite de l'objectif ZAN, mais aussi pour diminuer la demande de ressources et matériaux du bâtiment, et donc la production de déchets à venir. La réhabilitation des bâtiments encouragée par le SDRIF permettra d'éviter leur démolition et l'utilisation de ressources importantes pour la reconstruction.*

*Le deuxième levier pour optimiser l'usage des ressources est d'augmenter l'approvisionnement par des matériaux alternatifs. La SDRIF-E incitera ainsi à diversifier les matériaux utilisés dans la construction en privilégiant la meilleure adéquation qualité/usage. Il incitera également à s'appuyer davantage sur des ressources secondaires issues du réemploi et du recyclage, ainsi que sur des matériaux issus de ressources locales, notamment biosourcées et géosourcées. Le recyclage des déchets du BTP sera facilité par le SDRIF-E qui favorisera le développement d'un réseau d'installations de traitement et de recyclage au plus près des lieux de déconstruction, en veillant à réduire les nuisances induites pour la population environnante.*

#### **b. Promouvoir le recyclage**

Le recyclage des déchets et le réemploi des ressources sont aussi indispensables pour encourager une économie circulaire locale.

Une contribution directe d'un partenaire propose « d'identifier dans chaque intercommunalité des fonciers industriels pour la création de sites de réemploi, de recyclage et de méthanisation, et de planifier sur plusieurs années le besoin en termes de lieux de valorisation des déchets qui ne peuvent être implantés pour la plupart que loin des habitations. Cette potentielle consommation d'espace doit être considérée à l'échelle régionale et ne pas impacter la consommation à l'échelle locale. (...) ».

Tous les acteurs de l'économie circulaire s'accordent pour dire qu'il faut réserver du foncier pour l'économie circulaire et cela en conservant les sites existants de traitement des déchets et en maillant mieux le territoire en points de collecte des déchets.

Des propositions complémentaires sont avancées concernant la gestion des déchets ménagers :

- Encourager le compostage des déchets issus des logements et des établissements scolaires, en réévaluant le maillage des points de collectes de déchets organiques pour les rapprocher des habitations,
- Développer la méthanisation des déchets.

En matière de réemploi, les participants aux réunions publiques départementales évoquent à plusieurs reprises qu'il faudrait équiper le territoire de Fablabs, favorisant ainsi l'entreprenariat en s'appuyant sur des ressources et des produits locaux. En particulier, les filières locales de productions agricoles et de matériaux biosourcés et recyclables sont à développer.

#### ***Réponses de la Région dans le cadre de la préparation du projet de SDRIF-E :***

*La Région Île-de-France produit chaque année près de 41 millions de tonnes de déchets dont 7 millions de tonnes de déchets résiduels. La majorité de ces déchets sont enfouis ou incinérés, ce dernier procédé étant historiquement très développé en Île-de-France afin de traiter le maximum de*

déchets dans un espace contraint. Il existe ainsi un grand potentiel de recyclage à développer mais les capacités de collecte et de traitement sont aujourd'hui insuffisantes et mal adaptées pour répondre aux besoins. Elles sont par ailleurs inégalement réparties sur le territoire régional, notamment dans le cœur de l'agglomération parisienne qui est fortement carencé. Les ressourceries et recycleries (lieux de collecte, de réemploi et de revente d'objets usagés ou d'occasion), si elles se sont développées au cours des dernières années, sont également en nombre insuffisant, notamment en grande couronne.

Afin d'améliorer le traitement et le recyclage des déchets, le SDRIF-E œuvrera pour le maintien des installations de traitements de déchets et le développement des équipements de valorisation des déchets, notamment en priorité des centralités urbaines.

Grâce au SDRIF-E, le maillage territorial des équipements contribuant à l'économie circulaire sur l'ensemble du territoire régional pourra être complété afin de rendre ces équipements accessibles au plus grand nombre. Ce maillage territorial concerne tout à la fois les équipements d'intérêt régional (comme les déchèteries, les centres de tri, de transfert, de reconditionnement, les concasseurs, les usines d'incinération, etc.) et les équipements et services urbains de proximité (ressourceries et recycleries, sites de compostage des biodéchets, etc.).

### c. Développer l'alimentation de proximité

Pour favoriser la consommation locale, il est indispensable de s'appuyer sur les circuits courts et de limiter l'importation des produits. La production locale est définie par une personne ayant contribué sur la plateforme participative comme « une production de nourriture, à la fois légumes, fruits et produits transformés à moins de 100km de l'Île-de-France, acheminés avec des transports écoresponsables ». D'autres participants à des réunions publiques évoquent un rayon de 50km pour la production des matières premières et leur transformation.

Les membres du panel citoyen expriment le désir de bien se nourrir et de consommer local mais à condition que cela soit accessible financièrement. Il faudrait également laisser une diversité de choix au consommateur en fonction de ses habitudes et de ses goûts. Ainsi, des prix moins élevés, et une meilleure accessibilité à travers des points de collecte de produits alimentaires issus de circuits courts permettraient d'encourager la consommation locale.

L'autonomie alimentaire des bâtiments ou des quartiers est évoquée par des personnes interrogées pendant les rencontres de proximité, à travers des solutions collectives comme des maraîchages sur les toits ou des unités de purification de l'eau. Le souhait que l'Île-de-France soit, en général, plus autonome du point de vue alimentaire a été évoqué au cours de plusieurs réunions publiques départementales.

En particulier, les espaces productifs du plateau de Saclay sont cités car, en raison de leur taille, leur réorientation vers du maraîchage permettrait de nourrir un nombre important de Franciliens. La question du devenir du triangle de Gonesse est évoquée par certaines contributions.

La création de plus de coopératives agricoles permettrait un accès direct aux agriculteurs locaux. Enfin, un changement de modèle agricole pourrait encourager des solutions comme l'agroforesterie et la permaculture. Un Francilien ayant contribué sur la plateforme participative propose aussi de « faciliter

la construction de bâtiments nécessaires aux activités agricoles pour soutenir les porteurs de projets et ainsi soutenir la diversification des circuits de proximité ».

L'élevage, cité par quelques participants pendant la concertation, devrait aussi se convertir sous des formes nouvelles comme les fermes urbaines. Pour certains, l'élevage industriel devrait être arrêté.

**Réponses de la Région dans le cadre de la préparation du projet de SDRIF-E :**

*Chaque année, 9 millions de tonnes d'aliments sont nécessaires pour nourrir les 12 millions de Franciliens. Or, si la région est historiquement une grande région agricole, son système alimentaire est aujourd'hui déséquilibré et en pleine mutation. On ne compte plus qu'une exploitation agricole pour 2 800 habitants et peu d'industries de transformation : la région fait ainsi largement appel aux importations pour approvisionner un bassin de consommation majeur, et ce malgré le développement volontariste des filières courtes de proximité, parallèlement à la performance des grandes productions franciliennes sur les marchés mondiaux.*

*Le SDRIF-E se donne ainsi pour objectif de renforcer l'autonomie alimentaire francilienne et de rendre accessible à tous une alimentation locale, de qualité et durable. Cela implique de reconstruire une filière alimentaire, du champ à l'assiette, ancrée dans le territoire régional, diversifiée et favorisant les liens de proximité entre les espaces urbains et ruraux, au sein de la région et plus largement avec le Bassin parisien. Par ailleurs, les espaces agricoles et forestiers productifs seront mieux protégés de l'extension urbaine grâce à la nouvelle trajectoire ZAN du SDRIF-E.*

## **6. Développer les mobilités et améliorer la desserte des territoires**

La mobilité, cœur du quotidien des citoyens, est l'un des enjeux majeurs pour les Franciliens comme pour les élus du territoire. Le développement et la diversification des mobilités est une préoccupation constante tant pour le développement économique que pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre en Île-de-France. Un des souhaits des membres du panel citoyen serait de repenser une mobilité non contrainte, apaisée et agréable, qui accompagne le modèle polycentrique.

### **a. Améliorer l'offre actuelle de transports publics**

Relevant du quotidien des Franciliens, le développement des mobilités, et notamment des transports publics, constitue un défi structurant pour la population. Les lycéens, les représentants du Conseil Régional des Jeunes et de nombreux participants aux réunions publiques soulignent l'importance de renforcer et d'améliorer l'offre de transports en commun afin de la rendre plus fiable, en investissant davantage sur les moyens humains et financiers. L'incitation des publics à l'utilisation des transports en commun doit être associée au renforcement de l'offre et au développement de nouvelles solutions de transport comme l'évoque un participant lors d'une rencontre de proximité : « Il faudrait faire de la ville un lieu d'expérience pour tester plein de nouvelles technologies et pratiques en termes de transport : bus autonome, tarification plus adaptée, plus de vélo... ».

En évoquant la problématique des transports en commun, le panel citoyen a insisté sur les difficultés rencontrées au quotidien. Les panelistes avaient besoin de se faire entendre sur l'irritabilité de leur

quotidien contraint dans les transports en commun. La mobilité de 2040 passe donc pour eux par l'amélioration de l'existant : modernisation, accélération, fiabilisation, sécurisation...

De nombreux Franciliens s'accordent ainsi sur l'idée qu'il est nécessaire d'améliorer les transports en commun existants, « aujourd'hui saturés et dégradés » avant de construire de nouvelles lignes. Deux axes d'amélioration précis sont aussi cités :

- L'électrification de la ligne P et la densification des alentours de la gare dans le secteur de la Communauté de Communes Pays de l'Ourcq (contribution directe collectivité),
- L'amélioration de la desserte entre Paris et Roissy Charles-de-Gaulle, pour réaliser un Paris - Charles-de-Gaulle Express dans les meilleurs délais, en modernisant le RER B et en construisant la gare du Mesnil-Amelot sur la ligne 17 (contribution directe partenaire).

Un citoyen estime qu'il faut optimiser l'usage du réseau de voies ferrées périphériques et transverses déjà présent en Île-de-France (réseau périphérique SNCF qui sert essentiellement de transit pour marchandises), afin d'assurer une correspondance entre les RER et éviter le transit par Paris intra-muros.

**Réponses de la Région dans le cadre de la préparation du projet de SDRIF-E :**

*Le réseau de transports en commun structurant d'Île-de-France (Transilien et RER) est et restera parmi les plus sollicités du monde. Sa maintenance ainsi que son renouvellement sont donc primordiaux, notamment pour l'adapter à la croissance démographique et aux effets du dérèglement climatique (fortes chaleurs, inondations...) qui induisent d'ores et déjà périodiquement des difficultés de circulation.*

*L'amélioration de la mobilité des Franciliens sera un des axes de travail du SDRIF-E : le réseau de transport francilien doit permettre la mobilité quotidienne des personnes en favorisant le recours aux transports collectifs et aux modes actifs. Les différents programmes de modernisation prévus (schémas directeurs de ligne et projets d'infrastructures) permettront de poursuivre la fiabilisation de l'exploitation de ce réseau, notamment sur les tronçons les plus sollicités.*

*Par ailleurs, les réaménagements de plusieurs pôles d'échanges d'envergure sont prévus à court et moyen termes. Ces réaménagements ont vocation à améliorer l'intermodalité (piétons, cycles, bus, lignes ferroviaires) et l'accessibilité de ces pôles, en lien avec la construction de nouvelles lignes structurantes de transport.*

*Les conditions d'exploitation des infrastructures de transports en commun (fréquence des trains, propreté, sécurité) ne sont pas des sujets qui concernent directement le SDRIF-E, puisque ce ne sont pas des sujets de planification territoriale et d'aménagement régional. Néanmoins soucieuse de prendre en compte toutes les contributions et avis des Franciliens sur ces sujets, la mission SDRIF-E et la Région s'engagent à transmettre les éléments issus de cette concertation à la Direction des Transports de la Région, à l'autorité organisatrice des mobilités Île-de-France Mobilités, à l'Etat ainsi qu'aux différents exploitants de lignes de transports publics.*

*b. Renforcer le réseau de transports publics structurant*

De nombreux participants, notamment des lycéens, insistent sur le besoin d'améliorer l'égalité entre les territoires en grande couronne, en termes d'accès aux transports (desserte et fréquence). Nombreux sont ceux qui pensent qu'il faut décentraliser les transports et décharger les lignes principales qui passent par Paris, notamment en développant le réseau de tramways. Des participants aux réunions publiques proposent de favoriser les liaisons entre banlieue avec des lignes comme le Trans-Val-de-Marne. Certains Franciliens estiment que « les grands projets de transport sont en retard sur le développement de la région ». Un partenaire considère qu'il faut « développer les transports en commun en grande couronne et inscrire le calendrier du Grand Paris Express dans le SDRIF-E. Cela passe également par la confortation de centralités secondaires autour des gares de grande couronne ».

Plusieurs participants s'accordent sur le besoin de prolonger les lignes de métro. Quelques suggestions précises se retrouvent dans plusieurs contributions :

- Le prolongement de la ligne 1 du métro jusqu'à Meudon (92), Sèvres (92) et Fontenay-sous-Bois (94),
- Le prolongement de la ligne 10 jusqu'à Ivry-sur-Seine (94),
- Le prolongement de la ligne 1 du métro jusqu'à Val-de-Fontenay (RER A).

Un contributeur de la plateforme participative propose également de créer des nouvelles gares sur les deux axes SNCF traversant Argenteuil et de valoriser l'Orlyval.

Au-delà des extensions proposées, plusieurs participants proposent de créer de nouvelles lignes de transports en commun. Des membres du Conseil Régional des Jeunes (CRJ) suggèrent de proposer des itinéraires en transports en commun qui permettent de concurrencer les temps de trajet en voiture. Des participants à des réunions publiques proposent d'inciter la Région à financer des projets de transport prévus mais reportés, faute de financement. Dans ce sens, plusieurs personnes indiquent des exemples concrets :

- Créer un RER circulaire voyageurs sur le tracé de la Grande et Petite Ceinture. En particulier, la petite ceinture pourrait être utilisées dans son intégralité pour permettre un mode de transport rapide et silencieux autour de Paris ;
- Créer un moyen rapide et fiable pour rejoindre les aéroports Franciliens depuis Courbevoie (92). Les participants à la réunion publique départementale des Hauts-de-Seine précisent qu'il apparaît difficile de se rendre à l'aéroport depuis la suppression des cars Air France ;
- Créer une ligne 19 qui relierait le Val-d'Oise à Paris et à la petite couronne, en particulier une connexion avec la ligne H et le métro 14 à la future station Saint-Denis-Pleyel est proposée ;
- Créer un bus à haut niveau de service (BHNS) et une ligne de tramway entre le sud du Val-d'Oise et le nord de la Seine-Saint-Denis ;
- Créer un transport collectif rapide entre la plateforme d'Orly-Rungis (94) et le secteur de Évry-Corbeil (91) ;
- Réactiver la ligne de train entre Orsay (91) et Limours (91).

**Réponses de la Région dans le cadre de la préparation du projet de SDRIF-E :**

*La poursuite du déploiement des transports en commun structurants est un axe de travail du SDRIF-E. En effet, le développement de transports en commun structurants et efficaces, tant à l'échelle régionale qu'à celle des bassins de vie, doit permettre d'accentuer les tendances de report vers des modes de transport moins polluants.*

*A propos de l'extension des lignes et de la création de nouvelles lignes, il est à noter que depuis 2010, de nombreux projets d'infrastructures de transports en commun ont étoffé le réseau structurant existant : prolongement et création de lignes de tram-train (T4, T11 et T13), prolongement de lignes de métro (4, 12 et 14). Toutefois, le réseau structurant de transports en commun reste aujourd'hui encore principalement radial et ses portions centrales sont très fortement sollicitées.*

*La construction du Grand Paris Express permettra un meilleur maillage du réseau, en le complétant notamment par une offre de rocade. Les lignes 15 et 16 permettront ainsi aux Franciliens de se déplacer entre différents pôles tels La Défense, Saint-Denis Pleyel, Rosny, ou Villejuif-Institut Gustave Roussy sans avoir à passer par Paris. Cette nouvelle offre renforcera la desserte de ces pôles majeurs, structurant un véritable polycentrisme dans l'agglomération parisienne tout en désaturant certains tronçons centraux des lignes radiales.*

*Ce réseau de rocades sera complété par les deux lignes 17 et 18 desservant d'autres polarités majeures, notamment la zone aéroportuaire de Roissy-CDG, l'aéroport d'Orly et le Campus Paris-Saclay. L'ensemble de ces nouvelles lignes, bien connectées aux radiales de RER et de Transilien déjà en service, bénéficieront à de très nombreux Franciliens, y compris en grande couronne. Le prolongement de la ligne 14, ainsi que la création de quatre nouvelles lignes (15 à 18), permettront ainsi de doubler le linéaire de métro avec l'ouverture de 68 nouvelles gares (dont 38 en interconnexion avec le réseau existant, et 30 entièrement nouvelles).*

*c. Etendre l'offre de lignes de bus rapides et performantes*

Plusieurs personnes insistent aussi sur un renforcement des lignes de bus en grande couronne, notamment pour celles qui terminent tôt, et en petite couronne dans les villes où le service est mauvais. Une personne interrogée lors d'une rencontre de proximité estime que le renforcement des transports en commun à la demande (TAD) pour les villages les plus isolés est nécessaire. Plusieurs participants évoquent également le besoin de transports pour traiter le dernier kilomètre, notamment à travers des bus et des tramways. Une personne propose de prévoir des maillages de transport performant en moyenne couronne en site propre (TCSP) entre 10 et 30 km autour de Paris et de prioriser les prolongements de ligne déjà en place.

À propos des bus, plusieurs contributeurs de la plateforme évoquent le besoin d'implanter plus de lignes de bus dans les villes en périphérie et dans les régions rurales. Il est évoqué par le grand public l'idée de mettre plus de bus de substitution en circulation ou encore de développer les bus en site propre (TSCP) grâce à des couloirs dédiés sur les routes et autoroutes ainsi qu'à travers la suppression des feux de signalisation comme pour les tramways... Des lycéens proposent aussi de développer massivement un réseau de bus électriques, de fabrication française et d'augmenter le nombre de transports scolaires pour les collèges et les lycées.

**Réponses de la Région dans le cadre de la préparation du projet de SDRIF-E :**

*Outre les projets de prolongements de réseaux actuels (RER, transilien, métro, tramways, etc.), le SDRIF-E favorisera le développement d'une offre de transports en commun (car express, transport à la demande, etc) sur les routes existantes dans l'objectif d'étendre les zones desservies, notamment dans l'espace rural.*

*Cette offre complémentaire permettra une meilleure desserte des transports en commun à l'intérieur du bassin d'emplois francilien et au sein des bassins de vie, et participera également à augmenter la capacité des axes bus saturés. A cette fin, les documents d'urbanisme devront favoriser le développement des transports collectifs de surface en site propre (tramway et bus à haut niveau de service).*

*L'objectif est de permettre aux habitants de grande couronne de connecter plus aisément à certains pôles d'emplois majeurs, ainsi qu'aux transports ferroviaires (Transilien, RER et Grand Paris Express), et de renforcer l'accessibilité routière du territoire régional, y compris dans ses franges rurales et dans les zones non desservies par le ferroviaire.*

*Un des objectifs portés par le SDRIF-E sera le développement d'une flotte de bus francilienne qui évolue vers des véhicules propres (électriques ou circulant au bio-GNV).*

**d. Mieux aménager les gares**

Certains partenaires proposent d'améliorer l'accès aux gares avec différentes modalités (vélos, voiture, bus, stationnements sécurisés...), ainsi que de fluidifier les correspondances pour permettre un usage facilité des transports en commun. Le grand public a notamment évoqué la création de parkings relais pour favoriser l'usage des transports en commun.

Des partenaires proposent, en outre, de faire de la gare un véritable lieu de vie au-delà du simple lieu de passage, afin de l'intégrer pleinement dans la ville.

Certains Franciliens soulignent également que les gares routières ne sont pas suffisamment présentes en Île-de-France et qu'il faudrait développer des gares routières modernes mieux intégrée aux villes et respectueuses de l'environnement.

**Réponses de la Région dans le cadre de la préparation du projet de SDRIF-E :**

*Dans l'objectif d'assurer le bon fonctionnement des réseaux de transports existants, le SDRIF-E insistera sur le réaménagement de plusieurs pôles d'échanges d'envergure afin d'améliorer l'intermodalité (piétons, cycles, bus, lignes ferroviaires) et l'accessibilité de ces pôles, en lien avec l'arrivée de nouvelles lignes structurantes de transport.*

e. Encourager les mobilités douces

Les participants à la concertation s'accordent de manière générale sur l'importance de développer les mobilités douces, qui comprennent les mobilités décarbonées, non thermiques (transports en commun) et les mobilités actives (vélo, trottinettes). Ils souhaitent faciliter l'usage du vélo et des trottinettes en réduisant l'espace dédié aux voitures individuelles et en développant les infrastructures dédiées aux mobilités douces. Un contributeur de la plateforme ne souhaite voir que des déplacements en mobilités douces et transports en commun dans les centres-villes, à l'exception des véhicules d'urgence.

Dans ce sens, une partie des participants à des réunions publiques rappelle le besoin de travailler sur la cohérence des schémas de mobilités douces entre communes. De nombreuses personnes souhaitent l'aménagement de pistes cyclables sécurisées, bien séparées de la route et du trottoir. Il est également proposé de créer des autoroutes à vélo, totalement séparées des voitures. Un partenaire propose de compléter le RER Vélo afin de proposer des itinéraires complets. Il a été également suggéré lors de rencontres de proximité d'utiliser les bords de Seine pour faire des pistes cyclables et de faire plus de passerelles vélo/piétons sur la Seine (par exemple aux parcs de l'Île-Saint-Denis dans le 93 et des Chanteraines dans le 92). Des aménagements adaptés au vélos-cargos sont aussi mentionnés en réunion publique. Enfin, le sujet du stationnement de vélos, sécurisé et gratuit, est revenu plusieurs fois dans la concertation.

Cependant, plusieurs controverses sont apparues en lien avec les conflits d'usage relatifs aux mobilités douces, notamment concernant les vélos et les trottinettes. Le développement des pistes cyclables implique qu'une réglementation plus stricte soit mise en place et que les infrastructures soient mieux réfléchies et plus adaptées. Le grand public considère en partie que certaines pistes cyclables mal placées gênent la circulation routière et créent ainsi des ralentissements voire des embouteillages.

Pour tendre vers une autre mobilité, le panel citoyen a identifié plusieurs conditions :

- Prendre toutes les situations en compte dans cette transition, accompagner et faciliter la vie de ceux qui sont contraints et ne peuvent pas nécessairement se déplacer moins et mieux : personnes handicapées et senior, familles avec enfants, personnes vivant dans les pôles aujourd'hui périphériques et contraintes de se déplacer en voiture ;
- Tenir compte de certaines contraintes pratiques : les mobilités douces et collectives sont plus faciles à mettre en œuvre dans des trajets courts, hors intempéries ou fortes chaleurs ;
- Encourager, récompenser, que contraindre ou sanctionner. Cela va de pair avec le développement de centres urbains et pôles de proximité.

Enfin, plusieurs personnes concertées s'accordent sur le besoin de développer les zones piétonnes. Un partenaire considère que « la marche à pied doit être valorisée et sécurisée, en généralisant une signalétique dédiée aux piétons et une vitesse à 30 km/h dans les zones urbaines denses ».

**Réponses de la Région dans le cadre de la préparation du projet de SDRIF-E :**

*Dans l'aménagement de la voirie urbaine (voies de desserte locales mais aussi axes urbains structurants), accorder aux modes actifs une place plus importante est un principe porté par le SDRIF-*

*E pour favoriser la transition vers un système de mobilités plus partagé et permettant de répondre aux enjeux environnementaux et climatiques.*

*Développer les modes actifs, marche comme vélo, est un objectif qui ne peut en effet être atteint que grâce à des espaces publics de voirie agréables, accueillants et sûrs. Les aménagements doivent être continus et inclusifs. Il s'agit alors de mettre en œuvre des politiques d'apaisement de la circulation automobile et des politiques d'aménagement de l'espace public (éclairage, mobilier, etc.), la végétalisation devant particulièrement contribuer à cette recherche de confort et de qualité.*

*Le SDRIF-E incitera donc à développer les itinéraires pour les modes actifs (marche, vélo, trottinette...) de façon à relier, pour la mobilité quotidienne, les zones d'habitat, les centres urbains et les points d'échanges multimodaux, les pôles de services et d'activités, les établissements scolaires. En outre, ils doivent permettre et favoriser l'accès aux espaces ouverts et équipements de loisirs.*

*Il aura également pour objectif d'inciter les documents d'urbanisme à prévoir les mesures de sauvegarde et aménagements nécessaires à la réalisation des itinéraires cyclables structurants de niveau régional et supra-régional (Réseau Vélo Île-de-France notamment), mais aussi à définir des obligations suffisantes pour permettre le stationnement sécurisé des vélos.*

*f. Développer l'Intermodalité et la multimodalité*

L'intermodalité est une autre thématique importante pour les Franciliens. L'aménagement des pôles intermodaux semble être l'une des conditions du succès de son développement qui pourrait, en outre, s'accompagner de la construction des nouvelles lignes de métro ou de tramway, comme le soulignent les partenaires de la Région. De la même façon, ce développement doit inclure, selon de nombreux participants aux réunions publiques et aux rencontres de proximité, l'installation d'infrastructures – type parkings – qui permettent au public de laisser leur véhicule à l'entrée des villes ou autour des gares périphériques. Cette intermodalité devrait naturellement inciter les habitants à l'utilisation des mobilités actives.

Concernant la multimodalité, les participants aux réunions publiques et les partenaires remarquent l'importance de développer et densifier les plateformes multimodales existantes, notamment pour le fret.

Les participants aux réunions publiques soulignent l'importance de l'incitation au ferroutage, afin de développer le réseau ferré de la région, surtout en périphérie. Cela doit être accompagné d'une capacité de chargement moderne et d'un service assuré en continu. La réhabilitation des anciennes lignes de chemins de fer et la création d'un vélorail sont aussi des sujets qui ressortent des contributions des lycéens.

**Réponses de la Région dans le cadre de la préparation du projet de SDRIF-E :**

*Sur l'intermodalité, voir la Réponse de la Région dans le paragraphe « Mieux aménager les gares » ci-dessus.*

*Le SDRIF-E s'attachera à ce que la multimodalité des grandes plateformes logistiques régionales soit un prérequis pour leur implantation. L'aménagement de grands sites multimodaux devra permettre la massification des flux aux carrefours des grands axes routiers, ferroviaires et fluviaux. Par ailleurs, le schéma insistera sur l'importance de la densification des emprises logistiques existantes afin de permettre de contenir l'étalement des zones logistiques, notamment le long des axes routiers.*

*g. Réduction des distances*

Les lycéens et des participants à des réunions publiques soulignent l'importance de réduire les distances des déplacements entre logements, lieux de travail et services, puisque cela aidera aussi à réduire la demande globale de mobilité. Pour ce faire, les participants ont souligné le rôle qui devrait jouer la sensibilisation des citoyens aux déplacements courts et à la sobriété énergétique.

Les membres du panel citoyen sont prêts à envisager moins de mobilité, à condition de réduire leurs déplacements contraints et donc d'avoir accès près de chez eux à des services essentiels, et de les rapprocher de leurs lieux de travail. Plusieurs participants aux réunions publiques remarquent également l'importance de favoriser la proximité entre logement et lieu de travail, ainsi que de créer des espaces de coworking. Le concept de ville du quart d'heure et la valorisation du télétravail sont également plébiscités.

Le développement des économies locales pourrait aussi aider à la réduction des distances. Selon des participants aux réunions publiques, cela peut se faire en densifiant les centre-bourgs et les centre villes, ou encore, pour de nombreux lycéens, en développant et revalorisant les commerces de proximité. La décentralisation des zones commerciales et la diversification d'activités au sein d'un même quartier pourraient aussi être des leviers à prendre en compte.

***Réponses de la Région dans le cadre de la préparation du projet de SDRIF-E :***

*Pour améliorer la mobilité des Franciliens et diminuer la congestion et l'encombrement des voiries, l'arrivée du Grand Paris Express permettra de conforter l'intégration du bassin d'emploi francilien à l'échelle métropolitaine. Il n'en reste pas moins que la majorité des déplacements des Franciliens sont réalisés à des échelles plus restreintes (bassins de vie et quartiers), que ce soit pour se rendre au travail, faire ses courses ou se divertir. Il s'agit donc également d'envisager une offre multimodale à ces échelles de proximité.*

*h. Limiter la place de la voiture et désengorger les axes routiers*

De nombreux Franciliens considèrent qu'il faut repenser la place donnée à la voiture. Les lycéens souhaitent la réduction de son utilisation et aussi le renforcement des contraintes dans les zones à circulation restreinte. Certains participants sur la plateforme numérique demandent un moratoire sur les projets routiers en Île-de-France, sur la suppression des projets d'infrastructure routière, ou encore sur l'extension et l'application immédiate des zones à faibles émissions (ZFE). La régulation des flux circulatoires a aussi été un levier mentionné par des participants aux réunions publiques.

L'avis des Franciliens est partagé en ce qui concerne l'utilité des aménagements routiers et la place donnée à la voiture. D'un côté, des participants sur la plateforme soulignent l'importance de construire dans la région « un réseau d'autoroutes digne d'une métropole mondiale », en rappelant la grande utilisation des voitures par les habitants. D'un autre côté, la limitation des voies de circulation est jugée nécessaire.

En ce qui concerne la livraison, l'encadrement du e-commerce pourrait éviter la saturation des réseaux routiers. Selon des contributions sur la plateforme, la promotion d'alternatives aux camions pour le dernier kilomètre logistique devrait aussi être considérée.

D'autres mesures proposées incluent la réduction du transport routier en profit du déploiement des réseaux ferroviaires. De nombreux participants (lycéens et partenaires) indiquent l'importance de l'interdiction des voitures dans les centres-villes, qui pourrait être accompagnée d'une piétonnisation de ces espaces. Finalement, la pollution sonore produite par les voitures doit aussi être limitée.

**Réponses de la Région dans le cadre de la préparation du projet de SDRIF-E :**

*L'ensemble des mesures portées par le SDRIF-E vise à réduire la dépendance des Franciliens à la voiture (en améliorant le lien urbanisme-transport notamment), ou à l'utiliser de façon moins systématique. Celle passe d'abord par la réduction des distances à parcourir et par la limitation des déplacements grâce au renforcement du polycentrisme puis par le développement important de transports en commun accessibles à tous, y compris au sein de la grande couronne.*

*Voir également les réponses de la Région dans les paragraphes ci-dessus sur les transports en commun et la réduction des distances.*

*i. Favoriser le covoiturage*

Le covoiturage est un levier important qui pourrait être davantage développé comme le soulignent plusieurs lycéens et participants aux réunions publiques ainsi que les membres du Conseil Régional des Jeunes et les partenaires. Pour inciter les habitants à faire plus de covoiturage, la Région pourrait contribuer à la création d'aménagements physiques, comme des voies dédiées, des aires ou des places réservées dans les parkings.

**Réponses de la Région dans le cadre de la préparation du projet de SDRIF-E :**

*Afin de faciliter les correspondances avec les autres réseaux de transports, le SDRIF-E indiquera que des aires de covoiturage doivent être réservées autour des gares, notamment autour des nouvelles gares du Grand Paris Express.*

*De plus le SDRIF-E encouragera le développement de voies dédiées au covoiturage sur le réseau magistral, permettant aux habitants de grande couronne – voire aux résidents des départements limitrophes – de se connecter à certains pôles d'emplois majeurs, ainsi qu'aux transports ferroviaires (Transilien, RER et Grand Paris Express). Cette mutation de l'usage du réseau magistral doit permettre de réduire le nombre de véhicules par kilomètre parcouru, et donc la consommation*

*d'énergie, les émissions de CO2 et la congestion. Elle permettra également de renforcer l'accessibilité routière du territoire régional, y compris dans ses franges rurales et dans les zones non desservies par le ferroviaire.*

*j. Développer la mobilité électrique*

Les voitures électriques sont aussi considérées comme une solution par de nombreux participants. Ainsi, beaucoup de lycéens, de participants aux réunions publiques et sur la plateforme soulignent l'importance d'augmenter l'offre de voitures électriques et de bornes de recharge. Un travail de sensibilisation sur l'impact environnemental des voitures thermiques doit accompagner ce développement. Néanmoins, des participants aux rencontres de proximité partagent leurs doutes sur l'impact des voitures électriques. Ils remarquent notamment que des stations pour véhicules électriques ont été créées mais qu'elles ne sont pas ou peu utilisées. D'autres participants s'inquiètent du recyclage des batteries de ce type de voitures.

***Réponses de la Région dans le cadre de la préparation du projet de SDRIF-E :***

*Dans les territoires où l'usage de la voiture restera nécessaire par manque d'alternative, ce dernier devra devenir moins émetteur grâce à l'accompagnement des ménages et des entreprises tant pour l'acquisition de véhicules électriques, que pour le déploiement des aménagements nécessaires à leur rechargement.*

*k. Valoriser le transport fluvial*

Des participants aux réunions publiques et sur la plateforme indiquent que le transport fluvial doit être plus valorisé et développé notamment, pour ce qui concerne les marchandises, dans un objectif de réduction du transport aérien, source en outre de pollution sonore.

Le développement du transport fluvial de marchandises pourrait s'accompagner du développement d'autres usages de la Seine pour le déploiement de navettes fluviales, les promenades, les baignades... Cela pourrait surtout aider à la promotion d'une logistique décarbonée d'après les contributions sur la plateforme.

***Réponses de la Région dans le cadre de la préparation du projet de SDRIF-E :***

*En matière de fret fluvial, l'Île-de-France dispose, avec l'Axe Seine, d'un atout majeur. En effet, si 85% des marchandises en conteneurs sont aujourd'hui acheminées par la route entre Paris, Rouen et Le Havre, la Seine transporte trois fois moins de marchandises que dans les années 1960 et pourrait accueillir quatre fois plus de trafic. L'ouverture du Canal Seine Nord Europe ouvre également des perspectives de développement important pour le fret fluvial. Ces deux voies fluviales doivent permettre d'appuyer la structuration de l'activité logistique au profit de l'Ouest francilien. En Île-de-France, trois grandes plateformes multimodales (Gennevilliers, Bonneuil-sur-Marne et Limay) et 60*

ports « urbains » ou quais fluviaux constituent une trame portuaire dense, quoiqu'encore très spécialisée sur les marchés traditionnels de la voie d'eau.

Le SDRIF-E a donc vocation à soutenir le développement du fret fluvial en préservant et en renforçant ces sites portuaires et multimodaux face à la pression urbaine et en s'appuyant sur des relais en cœur de métropole. En parallèle, favoriser la voie fluviale nécessite de développer de nouvelles plateformes portuaires multimodales bien positionnées sur les grands corridors européens, comme le projet de Port Seine Métropole Ouest dont la mise en service se fera progressivement, en fonction du rythme de libération des terrains, entre 2023 et 2040.

## 7. Adapter le territoire Francilien au changement climatique et garantir sa résilience

La concertation a confirmé que changement climatique ne doit plus être qu'une simple composante des politiques publiques mises en place, la transition écologique doit au contraire définir le cadre dans lequel ces politiques publiques s'inscrivent. L'aménagement du territoire francilien doit ainsi s'adapter au changement climatique afin d'anticiper et garantir sa résilience.

### a. Economiser l'eau

En premier lieu, l'adaptation du territoire au changement climatique doit se traduire par une gestion régulée de l'eau. Au-delà de la responsabilisation des usagers, les différents acteurs ont mis en exergue la nécessité de repenser les infrastructures sur le territoire francilien pour économiser l'eau.

Dès le lancement des projets d'infrastructures, la réflexion portée sur le foncier doit se penser en intégrant l'ensemble des impacts sur la biodiversité - notamment sur les zones humides - et la gestion à la source des eaux pluviales. Afin d'optimiser la gestion de l'eau, les citoyens mettent également en avant le besoin de privilégier le déploiement de solutions de réemploi des eaux usées traitées dans les secteurs ne nécessitant pas d'eau potable.

Enfin, certaines contributions ont porté sur le bénéfice potentiel apporté par le système hydraulique des étangs et rigoles du plateau de Saclay au regard de la capacité du système à rationner l'utilisation de l'eau sur le territoire. La réhabilitation de ce système hydraulique permettrait l'assainissement des terres agricoles, la protection contre les inondations et des économies d'eau conséquentes sur le territoire.

### **Réponses de la Région dans le cadre de la préparation du projet de SDRIF-E :**

L'Île-de-France n'est à l'heure actuelle pas directement confrontée à des tensions sur la ressource en eau, qui est relativement abondante dans la région. Toutefois, l'accroissement de la fréquence, de la durée et de l'intensité des sécheresses liées au changement climatique est susceptible de provoquer dans les prochaines décennies une baisse significative de la quantité d'eau dans les rivières et les nappes franciliennes. Etant donné la plus faible dilution des polluants dans les rivières, ces baisses quantitatives de recharge des milieux aquatiques entraîneront une tension sur la qualité de l'eau, en particulier lors des années de sécheresses. Préserver la ressource en eau constitue un

*enjeu stratégique tant pour la consommation humaine, que pour les activités économiques (agriculture, industries ayant des besoins de refroidissement) et les services collectifs (production et distribution d'énergie, traitement des eaux usées).*

*Afin de restaurer le cycle naturel de l'eau, le SDRIF-E ambitionnera de préserver les zones humides.*

**b. Lutte contre les îlots de chaleur**

Dans le cadre de la transition écologique, les orientations de la région en matière d'urbanisme doivent aussi être réfléchies pour lutter contre les îlots de chaleur particulièrement prégnants dans les milieux à forte densité de population. Les épisodes caniculaires étant de plus en plus fréquents, la surchauffe urbaine est devenue un enjeu majeur de santé publique.

Ainsi, des élus de Seine-Saint-Denis identifient comme un enjeu prioritaire le soutien de la Région envers les projets de renaturation afin d'inciter à la fois les entreprises et les particuliers à végétaliser les façades ou les toits des bâtiments au sein des villes. En effet, le développement de la végétalisation dans les espaces urbains permet de créer des espaces d'ombre en été, favorise la biodiversité et l'absorption de carbone, permettant ainsi de réduire l'impact des îlots de chaleur.

En outre, les points d'eau en milieu urbain – fontaines et brumisateurs – ressortent dans de nombreuses réunions comme un levier essentiel pour lutter contre les îlots de chaleur. Elus et citoyens insistent sur le besoin d'installer plus de points d'eau sur le territoire francilien afin de rafraîchir l'atmosphère.

***Réponses de la Région dans le cadre de la préparation du projet de SDRIF-E :***

*Le changement climatique provoquera une augmentation de la fréquence et du nombre de jours de vagues de chaleur et des canicules plus sévères. Or, les risques liés à la chaleur extrême constituent un enjeu de santé publique de plus en plus prégnant, notamment en zone dense, où la vulnérabilité humaine est accentuée du fait des effets aggravants d'îlots de chaleur urbains (ICU) liés à la forte minéralisation de la ville. Les risques d'inconfort l'été (pénibilité des travailleurs, des populations résidant dans des logements mal isolés, mal ventilés, sur-occupés, etc.), de surchauffe (services urbains, énergie, transports ferrés, etc.) et surtout de surmortalité sont les plus identifiés, en particulier dans un contexte de vieillissement de la population.*

*Afin de réduire la vulnérabilité francilienne, les aménagements urbains doivent intégrer davantage de solutions fondées sur la nature, la ramener en ville et permettre une meilleure gestion de la ressource en eau via notamment la désimperméabilisation, au profit de l'amélioration des conditions de vie et de santé pour tous.*

**c. Soutenir la résilience alimentaire**

Les crises successives de ces dernières années ont mis en avant la dépendance du territoire à certaines chaînes d'approvisionnement. En effet, la pandémie et plus récemment la guerre en Ukraine ont eu

des impacts conséquents sur la capacité d’approvisionnement et le coût de certains produits. L’autonomie alimentaire de la région est devenue une nécessité impérieuse.

Certains Franciliens ont mis en avant lors de la concertation l’importance de la protection des terres agricoles et des espaces naturels (Zone Natura 2000, Parcs, Forêts, Prairies et Voies Fluviales). Afin d’assurer la protection de ces espaces, plusieurs acteurs ont proposé de les déclarer d’utilité publique.

Des réunions publiques ont mis en lumière le besoin de développer une agriculture régionale afin de favoriser la résilience alimentaire à l’échelle Francilienne et garantir aux populations précaires l’accès à une alimentation de qualité.

*Voir le paragraphe de réponse de la Région sur la thématique de l’alimentation dans la partie « Favoriser l’économie circulaire » pour lire les orientations qui intégreront le SDRIF-E sur ce sujet.*

#### d. Lutter contre le risque d’inondation

Face aux risques d’inondation et d’effondrement grandissants, les politiques d’aménagement du territoire doivent permettre de garantir la résilience des villes. Les projets d’infrastructures de la région sont ainsi tenus de répondre à des impératifs pour limiter les vulnérabilités aux potentielles inondations. De manière générale, tout projet d’aménagement doit prendre en compte la réalité physique et géologique des espaces face aux risques naturels. Ainsi, le maintien de l’encadrement des constructions dans les zones inondables et zones à risque d’expansion des crues s’impose comme une nécessité pour de nombreux partenaires.

Parallèlement, le développement des « villes éponges » est une exigence afin de réguler les inondations urbaines en mettant en place notamment des infrastructures capables d’absorber les eaux pluviales dans le sol. La concertation a notamment fait émerger une demande d’inscrire comme objectif la désimperméabilisation de 5 à 10 % du territoire de Paris et de la petite couronne. Afin de tendre vers cet objectif, l’utilisation de matériaux permettant l’infiltration de l’eau dans le sol doit être privilégiée dans la construction de nouvelles infrastructures telles que les routes ou les trottoirs.

Enfin, le maintien d’une haute qualité des stations d’épuration, la création de plus de captation d’eau et d’un système de bassines sur les fleuves naturels sont des leviers majeurs pour anticiper les risques d’inondation et d’expansion des crues. Le principe de neutralité hydraulique doit ainsi guider la trajectoire des projets d’aménagement sur le territoire Francilien.

#### **Réponses de la Région dans le cadre de la préparation du projet de SDRIF-E :**

*Les inondations sont le principal risque naturel en Île-de-France. Elles peuvent provenir du débordement de la Seine, de la Marne, de l’Oise ou du Loing, mais aussi de petits cours d’eaux (Essonne, Yerres, Petit et Grand Morin, etc.) qui irriguent l’ensemble du territoire francilien. Elles peuvent également être générées par le ruissellement d’eaux pluviales sur des sols imperméabilisés, en zones urbaines comme en zones rurales.*

*Pour réduire la vulnérabilité face aux risques d’inondation par ruissellement, le SDRIF-E s’appuiera sur des solutions fondées sur la nature afin d’améliorer l’infiltration à la source de l’eau de pluie dans les sols. Cela impliquera de :*

- *favoriser la désimperméabilisation des sols en lien avec les objectifs de renaturation d'espaces de pleine terre et de réouverture de petites rivières en milieu urbain (cf. Réponses de la Région dans les paragraphes « Continuités écologiques et espaces naturels, agricoles et forestiers » et « Economiser l'eau ») ;*
- *inciter au développement des techniques alternatives de gestion de l'eau pluviale dans les aménagements (fossés et noues, jardins de pluie, bassins végétalisés à ciel ouvert, etc.).*

#### 4.2. ENJEUX TRANVERSAUX

Plusieurs contributions franchissent les périmètres des 7 défis prioritaires pour l'Île-de-France à l'horizon 2040 analysés dans le présent bilan. Ces enjeux transversaux sont pour la plupart liés à la santé humaine et aux populations sensibles.

##### a. Préserver la santé humaine

La réduction de la pollution de l'air et de la pollution sonore s'avère essentielle pour les Franciliens, particulièrement pour ceux demeurant à proximité de bâtiments industriels. Il est ainsi notamment demandé d'éloigner les zones industrielles des zones d'habitation ou des centres-villes pour améliorer la qualité de vie des riverains. De plus, le développement industriel et économique de la région est contesté par ceux qui priorisent les zones calmes pouvant contribuer à la santé des Franciliens.

Dans le but de concrétiser ces propos, il est recommandé par certains contributeurs que le SDRIF-E intègre les cartes de bruits, le plan régional sur la santé environnementale et les préconisations de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

D'autres demandes concernant les nuisances sonores ne relèvent pas du SDRIF-E. A titre d'exemple, les plaintes contre la fréquence de survols autour des aéroports Charles de Gaulle et Orly ne pourront pas être prises en considération dans le schéma car elles relèvent des compétences de l'Etat.

##### b. S'adapter aux besoins des populations sensibles

Il est noté que certaines politiques publiques d'aménagement ne considèrent pas suffisamment les difficultés physiques ou matérielles de la population. En effet, des Franciliens signalent, par exemple, le caractère inadapté des espaces publics à la création de liens sociaux, du fait de leur manque d'accessibilité et de leur défaut d'entretien. L'accès aux transports publics est notamment critiqué en ce qui concerne les personnes âgées, personnes à mobilité réduite et personnes avec des poussettes.

#### **Réponses de la Région dans le cadre de la préparation du projet de SDRIF-E :**

*L'agglomération parisienne, en particulier en cœur de métropole, est exposée à divers risques, pollutions et nuisances (principalement le bruit, la pollution de l'air ou des sols). La réduction de l'exposition des populations résidant dans les zones urbaines est un enjeu fondamental du SDRIF-E*

pour que la densification n'accroisse pas les problématiques de santé publique, notamment dans les zones défavorisées.

#### 4.3. CONTRIBUTIONS SANS LIEN AVEC L'OBJET DE LA CONCERTATION

Le schéma directeur de la Région est un document d'urbanisme et d'aménagement du territoire qui définit une politique de l'utilisation de l'espace, en déterminant notamment :

- La destination générale de différentes parties du territoire,
- Les moyens de protection et de mise en valeur de l'environnement,
- La localisation des grandes infrastructures de transport et des grands équipements,
- La localisation préférentielle des extensions urbaines,
- La localisation préférentielle des activités industrielles, artisanales, agricoles, forestières et touristiques.

Ainsi, certaines contributions reçues au cours de la concertation ne relèvent pas du SDRIF-E, tout en se rattachant aux thématiques traitées par celui-ci (logements, mobilité, économie circulaire et sobriété, alimentation et agriculture, cadre de vie, emploi et attractivité, industrie verte). Ces contributions concernent parfois des compétences étatiques ou d'autres collectivités (départements, intercommunalités, communes...). Elles peuvent également être en lien avec des compétences régionales autres que le SDRIF-E et être déjà mises en pratiques grâce à certains dispositifs, schémas ou stratégies régionales (voir tableau ci-dessous).

Malgré l'impossibilité d'inclure ces contributions dans le SDRIF-E, la Région souhaite intégrer l'ambition écologique et sociale des propositions en les transmettant, quand cela se prête, aux autres administrations et aux services régionaux compétents :

Proposition	Etat	Autres collectivités	Région : dispositifs déjà en œuvre	Région : transmis à la direction concernée, si domaine de compétence régionale
<b>Logements</b>				
Proposer des aides la rénovation thermique des foyers et l'installation des systèmes à énergies renouvelables (panneaux solaires, éoliennes individuelles, hydrothermie, etc.)	Oui	Département, Communes	Aide pour le changement de système de chauffage	Direction de l'Environnement
Proposer des aides pour l'accès au logement	Oui	Communes (à travers les CCAS)	Non	Non
Avoir une politique d'attribution rapide des logements vacants	Oui	Oui (attribution des logements sociaux)	Non	Non

Encadrer les loyers	Oui	Oui	Non	Non
<b>Transports, Mobilités</b>				
Réduire le prix des abonnements de transports en commun voire les rendre gratuits, en priorité pour les jeunes	Oui	Non	Non	Direction des transports
Améliorer l'offre de transports exceptionnels pour les seniors	Oui	Oui, communes et départements	Non	Direction des transports
Mobiliser du personnel pour aider les citoyens en situation de handicap à prendre les transports en commun	Non	Oui, communes et départements	Non	Direction des transports
Renforcer le confort des usagers dans les transports en commun avec l'installation de zones bébés, la possibilité de transporter son vélo et l'installation du WIFI	Non	Oui	Oui	Île-de-France Mobilités
Améliorer la sécurité et la tranquillité dans les transports	Oui	Non	Oui, brigades de sûreté	Île-de-France Mobilités
Equiper le RER B de rames à deux étages	Non	Non	Oui	Île-de-France Mobilités
Automatiser l'ensemble des lignes de transports en commun	Non	Non	Non	Direction des transports
Rénover les stations de métro (ascenseur, wagons mieux optimisés)	Non	Non	Oui	Île-de-France Mobilités
Améliorer la régularité des transports en commun, tous les jours, y compris les soirs, la nuit et les week-ends	Non	Non	Oui	Île-de-France Mobilités
Augmenter les salaires des chauffeurs des transports en commun pour améliorer l'attractivité de ces métiers	Oui	Oui	Non	Opérateurs de transport
Développer une nouvelle application mobile plus fiable pour la RATP	Non	Non	Oui, application Île-de-France mobilités	Île-de-France Mobilités
Mettre à disposition des services de navettes à réserver sur demande, ce qui décroisserait les villages éloignés des axes de train	Non	Oui	Non	Île-de-France Mobilités
Augmenter l'amplitude horaire et la fréquence des bus le dimanche et le soir	Non	Oui	Oui	Île-de-France Mobilités
Proposer des aides pour l'achat de vélos électriques	Oui	Communes, Départements	Prime à l'achat de min 500 €	Île-de-France Mobilités
Mettre en place un système de vélo plus accessible financièrement et accessible en banlieue, voire la possibilité d'un service de location longue durée de vélo aux étudiants	Oui	Oui	Oui (Véligo)	Île-de-France Mobilités
Proposer une formation et un accompagnement à l'usage du vélo au quotidien	Oui	Oui	Non	Direction des transports
Obliger les trottinettes et les vélos à respecter le code de la route	Oui	Oui	Non	Non
Mettre en place une réglementation plus stricte de l'utilisation des trottinettes électriques	Oui	Oui	Non	Non
Créer des taxes spécifiques pour les automobilistes	Oui	Non	Non	Non

Créer des incitations économiques au covoiturage	Oui	Oui	Non	Non
Augmenter le prix de l'essence	Oui	Non	Non	Non
Développer des systèmes de voitures partagées par quartier	Oui	Oui	Non	Non
Mettre en place le principe d'une vitesse adaptative sur l'A86 et le périphérique par un tronçon pour réduire les bouchons au maximum et donc l'arrêt fréquent des véhicules	Oui	Non	Non	Non
Diminuer la fréquence des vols des aéroports Charles de Gaulle et Orly pour réduire les nuisances sonores	Oui	Non	Non	Non
<b>Economie circulaire et sobriété</b>				
Lutter contre la surconsommation en général	Oui	Oui, tous	Aide aux projets zero déchet et économie circulaire	Direction de l'Environnement
Réguler la consommation des ressources naturelles	Oui	Oui	Aide aux projets zero déchet et économie circulaire	Direction de l'Environnement
Former des professionnels aux questions de sobriétés et recyclage	Oui	Non	Aides à la formation	Direction de l'environnement, direction de la formation
Coordonner les initiatives déjà existantes sur la sobriété énergétique et matérielle afin de les rendre plus visibles, cohérentes et de les mettre en œuvre afin d'atteindre les objectifs cibles	Oui	Oui	Subventions à l'animation de réseaux d'associations	Direction de l'Environnement
Elaborer des procédés de normalisation des déchets de la déconstruction afin que ces derniers puissent être transformés en nouveaux éléments fiables de construction	Oui	Non	Non	Non
Améliorer la communication sur le processus de traçage des matériaux existants afin de renforcer la fiabilité et la confiance accordée par les populations à leur réemploi	Oui	Non	Non	Non
Rétablir des consignes d'emballages dans les magasins	Oui	Oui	Subvention au réseau consigne	Direction de l'Environnement
Développer un réseau Francilien de récupération et de revalorisation des déchets par quartier notamment à travers des ressourceries et des recycleries	Oui	Oui	Subventions pour les structures de réemploi	Direction de l'Environnement
Développer les réparateurs d'électroménager et les « repair cafés » (tiers lieux consacrés à la réparation d'objets)	Oui	Oui	Subventions pour les structures de réemploi	Direction de l'Environnement
Proposer des tarifications incitatives ou des primes au recyclage	Oui	Oui	Non	Non

Multiplier les poubelles de tri jaunes et marrons dans les rues au lieu des poubelles destinées à tous les déchets	Non	Oui	Non	Non
Mettre en place une « police des déchets »	Oui	Oui	Non	Non
<b>Alimentation et agriculture</b>				
Réduire les élevages bovins	Oui	Non	Non	Direction de l'agriculture
Réduire la consommation de viande	Oui	Oui	Non	Direction de l'agriculture
Proposer de la viande de sanglier dans les cantines scolaires	Non	Oui	Non	Pôle Lycées
Développer la filière de l'algue, notamment pour l'alimentation animale et humaine	Oui	Non	Non	Non
Développer des outils tels que des applications permettant de vendre des fruits et légumes récoltés dans les potagers locaux, de particuliers à particuliers	Oui	Oui	Service numérique Mes produits locaux	Direction de l'agriculture, Direction des smart services
Permettre l'accès à des produits issus des régions et pays d'origine, et pas seulement à une alimentation strictement limitée à des productions locales	Oui	Non	Non	Non
Créer plus de coopératives agricoles permettant un accès direct aux agriculteurs locaux	Oui	Oui	Soutiens aux commerces de produits locaux	Direction de l'agriculture
Limiter, voire interdire, l'utilisation de pesticides dans les champs	Oui	Non	Non	Non
Développer l'agriculture biologique	Oui	Non	Soutien aux installations en agriculture biologique	Direction de l'agriculture
Développer l'agro-foresterie	Oui	Non	Soutien à la filière bois	Direction de l'agriculture
Répandre la pratique de l'agriculture de conservation et de la permaculture, sans travail du sol, avec des associations d'espèces et/ou des rotations culturales	Oui	Non	Non	Direction de l'agriculture
<b>Cadre de vie</b>				
Améliorer la propreté de l'espace public	Non	Oui	Application et dispositif de lutte contre les dépôts sauvages	Direction de l'environnement
Rénover les espaces de loisir (en particulier des terrains de sport)	Oui	Oui	Rénovation et entretien des îles de loisir, Subventions aux espaces sportifs	Direction du sport
Investir dans les espaces de baignades (piscines, bases de loisirs...)	Oui	Oui	Subventions aux espaces sportifs et îles de loisir	Direction du sport
<b>Emploi, attractivité</b>				

Implanter dans chaque circonscription électorale un « Territoire zéro chômeur » de longue durée	Oui	Oui	Non	Non
<b>Industrie verte</b>				
Imposer des stratégies zéro carbone aux entreprises du secteur industriel, comme cela a été fait au Danemark (abandon progressif planifié de l'exploitation pétrolière et gazière)	Oui	Non	Non	Non
Engager la responsabilité pénale des gros pollueurs	Oui	Non	Non	Non
Instaurer une taxe pollueur-payeur	Oui	Non	Non	Non

## **PARTIE 5. REPONSES AU BILAN DES GARANTS DE LA CNDP**

### **5.1. REPONSES DE LA REGION**

Les garants ont émis les recommandations suivantes :

- « Il convient de préciser de manière opérationnelle les options issues de la concertation préalable au titre du code de l'environnement afin que les propositions ne soient pas uniquement au niveau des grands défis politiques mais bien au niveau opérationnel et déclinables concrètement sur les vingt prochaines années. »

#### **Réponse de la Région dans le cadre de la préparation du projet de SDRIF-E :**

*Les réponses apportées par la Région aux différentes remarques, propositions ou avis récoltés du 16 septembre au 15 décembre portent à la fois sur des éléments qui trouveront leur place au sein du projet d'aménagement régional et sur des éléments qui auront vocation à figurer au sein des orientations réglementaires, dans le cadre de ce que permet le code de l'urbanisme. Cela sera visible dans les documents qui seront arrêtés lors du vote du Conseil Régional, documents qui seront soumis ensuite à enquête publique.*

- « Il conviendrait de préciser la cohérence et la complétude entre SDRIF-E et SRADDET des Régions limitrophes. »

#### **Réponses de la Région dans le cadre de la préparation du projet de SDRIF-E :**

*La Région Île-de-France couvre seulement un peu plus de 2% du territoire national et son développement ne peut se faire sans les régions limitrophes. C'est pourquoi, les régions voisines ont été consultées lors de l'élaboration du projet de SDRIF-E, au même titre que les acteurs du territoire régional.*

*Pour rappel, la région Île-de-France a rendu des avis sur les SRADDET des régions limitrophes mais n'avait été consultée qu'après l'arrêt des documents. L'exécutif régional entend donc aller plus loin dans la coopération avec les autres régions en leur proposant de contribuer avant l'arrêt du SDRIF-E.*

*Un appel à contribution a été transmis le 5 décembre 2022 aux 5 régions limitrophes, pour connaître si possible avant la mi-janvier 2023 leurs priorités et leurs attentes au regard du SDRIF-E, en listant les domaines où la coopération existante pourrait être approfondie :*

- *Développement économique (relocalisations industrielles dans les secteurs stratégiques, data centers...),*
- *Environnement (continuité écologiques, ZAN...),*
- *Gestion des inondations,*
- *Gestion des déchets et des ressources, économie circulaire,*
- *Mobilités (voyageurs et marchandises) et logistique,*
- *Production d'énergie (ENR en particulier).*

*La Région Centre Val-de-Loire et la Région Bourgogne-Franche Comté ont transmis des contributions écrites.*

*La Région Centre-Val de Loire souhaite particulièrement renforcer les coopérations en termes de mobilités, notamment afin de :*

- *Mieux coordonner les deux autorités organisatrices de transports dans la définition de leurs perspectives ;*
- *Mieux articuler le GPE et les transports interrégionaux ;*
- *Mettre en place un titre de transport unifié entre les 2 régions.*

*La Région Bourgogne-Franche Comté évoque plus particulièrement la réindustrialisation et le soutien à l'économie de proximité, la gestion des déchets importés d'Île-de-France, la logistique qui se développe dans les territoires de frange.*

*Par ailleurs, des entretiens techniques ont été organisés, avec chacune des Régions, (à l'exception de la Région Grand Est, qui n'a pas confirmé de date), selon le calendrier suivant :*

- *Centre-Val de Loire : 30 janvier 2023,*
- *Bourgogne-Franche Comté : 8 février 2023,*
- *Normandie : 14 février 2023,*
- *Hauts-de-France : 1<sup>er</sup> mars 2023.*

*Ces réunions ont permis d'approfondir les enjeux de coopération interrégionale.*

*Même s'ils ne préjugent pas des avis formels que les Régions pourront transmettre une fois le SDRIF-E arrêté, les premiers enseignements sont les suivants :*

- *Toutes les Régions sont demandeuses de coopérations renforcées. Ce sont déjà des objectifs qui sont inscrits dans les SRADDET. Pour la Région Normandie, via le Schéma stratégique et le CPIER Vallée de la Seine en cours de révision, une habitude de coopération concrète existe sur un territoire vu comme une continuité géographique.*
- *Les Régions limitrophes réalisent leurs modifications de SRADDET selon un calendrier peu ou prou identique à celui de la Région Île-de-France et dépendent aussi des évolutions législatives sur les décrets et propositions de loi concernant le ZAN. Toutefois, les SRADDET obéissent à des règles différentes de celles du SDRIF-E, ce qui peut poser quelques difficultés de définition de règles pour les intercommunalités à cheval sur les limites administratives.*

*C'est le cas pour la Communauté de Communes du Pays Houdanais, pour laquelle une solution devra être trouvée pour la mise en œuvre du ZAN.*

- *La Région Île-de-France et les régions limitrophes fonctionnent de manière complémentaire dans de nombreux domaines : emplois, services, commerce, logement, foncier, production et consommation d'énergie, espaces naturels, production agricole, grands équipements et infrastructures, déchets, logistique... L'objectif est d'améliorer ces complémentarités, de manière à ce chaque région soit gagnante et que les territoires de franges puissent se développer harmonieusement.*

· « Il conviendra que la Région précise dans son bilan les conclusions tirées d'actions qui se sont achevées après le 15 décembre 2022 et que le bilan des garants ne peut pas faire apparaître. »

**Réponses de la Région dans le cadre de la préparation du projet de SDRIF-E :**

*La Région publie conjointement à ce présent document le bilan de la phase 1 de concertation au titre du code de l'urbanisme, pour la période antérieure au déroulé de la concertation au titre du code de l'environnement (avant le 16 septembre). Par la suite, la Région publiera également un bilan de la concertation menée auprès de la population après la période de concertation au titre du code de l'environnement (après le 15 décembre), ce dernier bilan inclura donc les éléments évoqués par les garants, à savoir les conclusions tirées des actions menées après le 15 décembre 2022.*

· « Il convient de préciser et d'assurer les conditions de non-propagation et de non-artificialisation des sols par la multiplication des zones d'entrepôts ou de la spéculation immobilière. »

**Réponses de la Région dans le cadre de la préparation du projet de SDRIF-E :**

*Voir le paragraphe de réponse de la Région sur la thématique « renforcer l'attractivité du territoire » qui évoque la volonté du SDRIF-E d'aller vers un nouveau modèle économique en accord avec les objectifs ZAN et ZEN.*

*Sur l'aspect spéculation immobilière, il est à noter que le SDRIF-E est un document régional, qui n'a pas vocation à se substituer aux documents d'urbanisme locaux, il ne peut dépasser un certain niveau de prescription, il lui revient de donner des orientations à ces documents d'urbanisme locaux pour un aménagement plus vertueux. De la même manière, la fiscalité et les politiques foncières sont du ressort des communes ou des intercommunalités.*

· « Il conviendrait de préciser, avec les autres acteurs, les dispositions et les actions envisagées pour renforcer les transports publics. »

Voir les paragraphes de réponses de la Région sur le défi « Développer la mobilité et améliorer la desserte des territoires » pour découvrir les principales orientations de l'avant-projet du SDRIF-E sur les thématiques suivantes :

- [Améliorer l'offre actuelle de transports publics,](#)
- [Renforcer le réseau de transports publics structurant,](#)
- [Etendre l'offre de lignes de bus rapides et performantes.](#)

· « Il conviendrait de préciser les modalités et les dispositions prévues par le SDRIF-E pour encourager l'autonomie alimentaire de la Région et de ses communes. »

Voir le paragraphe de réponse de la Région sur la thématique de l'alimentation dans la partie « Favoriser l'économie circulaire » pour découvrir les principales orientations de l'avant-projet du SDRIF-E sur ce sujet.

· « Il conviendra d'arrêter, dans la décision finale, le nombre et le périmètre des bassins de vie autour desquels doit s'organiser le polycentrisme de la Région. »

**Réponses de la Région dans le cadre de la préparation du projet de SDRIF-E :**

*Le sujet des bassins de vie est effectivement traité par le SDRIF-E. Le document qui sera voté par les conseillers régionaux proposera une vision de ces enjeux et des règles pour favoriser le polycentrisme régional.*

· « Il convient de préciser les modalités d'incitation et de contrôle du déploiement d'un polycentrisme responsable assurant des logements, des lieux de travail et des lieux de loisirs à proximité. »

**Réponses de la Région dans le cadre de la préparation du projet de SDRIF-E :**

*Dans l'objectif d'améliorer le cadre de vie des franciliens, le SDRIF-E favorisera la résorption des disparités d'accès aux équipements, commerces et services en favorisant le polycentrisme. Pour ce faire, cela nécessite en premier lieu de mieux répartir un certain nombre d'équipements structurants, notamment l'accès à un enseignement supérieur diversifié, de mieux répartir la très large gamme d'offres de formation, de poursuivre les efforts de rééquilibrage territorial de l'offre hospitalière. Le SDRIF-E s'attachera également à favoriser le renforcement de l'autonomie des bassins de vie et ainsi la capacité des habitants à accéder localement aux services et équipements essentiels.*

*Pour ce qui est du contrôle du déploiement de ce polycentrisme, s'il revient au schéma directeur de la région Île-de-France de donner aux documents d'urbanisme locaux les grands objectifs et orientations pour un aménagement durable et responsable du territoire, il revient ensuite au Préfet et à ses services d'opérer le contrôle de légalité de ces documents d'urbanisme locaux, et de leur compatibilité avec le SDRIF-E.*

## 5.2. REPONSES A APPORTER DE LA PART DES POUVOIRS PUBLICS

Les garants ont également émis les recommandations suivantes aux « pouvoirs publics » :

- « · Il conviendrait que les liens, prérogatives et obligations des communes, des départements et de la Région soient précisés afin de permettre une plus grande interaction opérationnelle du SDRIF-E.
- Il conviendrait de préciser les modalités d'application et de faisabilité du Zéro Artificialisation Brute par la réalisation d'une étude scientifique à ce sujet et un benchmark à l'international.
- Il conviendrait d'approfondir la question de l'inclusion de mécanismes de moratoire et de mécanismes coercitifs dans la mise en place des Schémas de cohérence territoriale.
- Il conviendrait de définir des critères et des conditions de sélection des sous-traitants en matière d'accompagnement de la mise en place de dispositifs de concertation, ceci en vue de la régulation des pratiques et de l'élaboration d'une charte éthique. »

### **Réponses de la Région dans le cadre de la préparation du projet de SDRIF-E :**

*Ces propositions relevant des compétences de l'Etat, elles ont été portées à connaissance du Préfet de la Région Île-de-France par l'envoi d'un courrier en février 2023.*

## 5.3. RECOMMANDATIONS DES GARANTS POUR GARANTIR LE DROIT A L'INFORMATION ET A LA PARTICIPATION DU PUBLIC SUITE A CETTE CONCERTATION

« Il est indiqué aux responsables de la Région qu'ils peuvent demander à la CNDP la nomination d'un garant de la concertation sur le SDRIF-E jusqu'à l'enquête publique. »

### **Réponses de la Région dans le cadre de la préparation du projet de SDRIF-E :**

*La Présidente de Région Île-de-France, Madame Valérie Pécresse, a sollicité la CNDP par courrier le 27 février 2023, afin d'obtenir un accompagnement méthodologique par la nomination d'un garant pour la 3<sup>ème</sup> phase de concertation du SDRIF-E, au titre du code de l'urbanisme.*

*La Commission Nationale du Débat Public a ainsi annoncé, dans sa décision du 1<sup>er</sup> mars 2023, la nomination de M. Régis Guyot comme garant chargé de délivrer l'avis à caractère méthodologique relatif à la concertation du public dans le cadre de la finalisation de la concertation du code de l'urbanisme relative à l'élaboration du SDRIF-E.*

*M. Régis GUYOT produira un rapport d'avis méthodologique relatif à sa mission.*